



VETERINARIA

Bulletin d'information de l'Union Professionnelle Vétérinaire
2014 - N° 2 Février - Mars

Paraît 8 x par an : 2014/2 • Bureau de dépôt : Oostende 1 • n° d'enregistrement: P708515



- le découplage dénoncé par les Ordres et l'OIE
- la FVE en faveur de listes positives de NACs
- un printemps précoce pour le CPR
- insectes : de nouveaux VT pour de nouveaux animaux de production ?



- 2 Bon de commande
- 3 EDITO
- 4 In memoriam
- 5 UVB-UPV 1864-2014
- 6 Section I - CPR :
 - 6 Les dossiers «chauds» du CPR
 - 8 Déclaration des Avortements chez les bovins et vacations
 - 10 Promag
 - 12 Courrier des lecteurs
 - 16 Mot du Président du CRFOMV
 - 19 Risques liés à l'usage des antimicrobiens chez l'animal au niveau mondial
 - 21 Informations relatives à la profession d'Assistant Vétérinaire
 - 22 FVE : toutes les espèces ne sont pas acceptables comme animaux de compagnie
 - 24 Nouvelles de VSF
 - 26 Le pourquoi de l'existence de Mdeon
 - 27 Formation : les haies et les verminoses
 - 23 Section IV - Experts : Entomopathologie : un créneau VT ?
 - 33 Formation : l'avenir des cétacés à Liège
 - 33 Formation : Qui tue nos salamandres ?
 - 38 Elections régionales, fédérales et européennes
 - 40 Surfing
 - 42 Le clin d'œil de Wite
 - 44 Nouvelles de l'industrie
 - 45 Olla Podrida : les vétérinaires belges pendant la Guerre 1914-1918
 - 50 Le coin de l'herboristerie : la rue
 - 55 Tourisme : l'Aisne et sa Thiérache
 - 57 VT Surfing
 - 61 Annonces
 - 62 Calendrier Belgique
 - 63 Calendrier étranger



CER
Clinique Brasseur
Elanco
Genia

Hill's
Merial
Prodivet
Sonetas

Tomovet
Zoetis



Dr..... n° Ordre : TVA :

Adresse (rue, n°, code postal, localité) :

	Unité de commande (en pièces)	Tarif HTVA membre en €	Tarif HTVA non-membre en €	Quantité	Montant
Carnets de vaccination sans nom	50	22,00	33,00		
sans nom	100	40,00	60,00		
avec nom, adresse, etc...	100	48,00	72,00		
avec nom, adresse, etc...	250	96,00	144,00		
avec nom, adresse, etc...	500	150,00	225,00		
avec nom, adresse, etc...	1.000	250,00	400,00		
Carnets de santé du chat sans nom	50	24,00	36,00		
sans nom	100	45,00	67,50		
avec nom, adresse, etc...	100	52,00	78,00		
avec nom, adresse, etc...	250	100,00	150,00		
avec nom, adresse, etc...	500	178,00	267,00		
avec nom, adresse, etc...	1.000	290,00	435,00		
Certificats de garantie	1 cahier de 20 certificats	7,00	14,00		
Certificats sanitaires	1 cahier de 100 certificats	9,00	18,00		
Certificats sanitaires Italie	1 cahier de 50 certificats	6,00	12,00		
Certificats rage simple	1 cahier de 50 certificats	10,00	20,00		
Certificats rage double	1 cahier de 50 certificats	15,00	30,00		
Brochure un bon chien pour bien vivre	50 brochures	19,00	26,00		
		Total HTVA			
		TVA 21 %			
		(les frais postaux sont inclus) Total TVAC			

Je verse ce jour le montant total TVAC de ma commande au compte
IBAN: BE38 7420 2554 3872
BIC: CREGBEBB
 à faxer au 067 21 21 14 ou à envoyer à
UPV - Services
Rue des Frères Grislein 11 - 1400 Nivelles

Cachet

Date : Signature

Commandez en ligne sur : www.upv.be
 dans l'espace vétérinaire !



EDITO

Vaseline ou Commedia ?

Vaseline : graisse minérale utilisée aussi comme lubrifiant.

Commedia dell'Arte : forme théâtrale où les comédiens improvisent, à partir de canevas convenus, des saynètes comiques et populaires

De grands chamboulements attendent notre profession et, pour les assumer au mieux, j'hésite entre acquérir quelques kilos de vaseline ou observer en riant, tel un spectateur de la commedia dell'Arte les diverses péripéties rocamboliques de celles et ceux qui tentent de régir notre belle profession.

Rire ?

Ben non, même pas jaune...

Pleurer, oui, car ce qui devait contribuer à améliorer la qualité de notre travail, le valoriser et le crédibiliser risque de se noyer dans un marécage d'obligations administratives.

Allons, comment est-ce possible ?

A l'heure de la simplification administrative tant réclamée par nos politiques ?

Ben oui. Mais la simplification administrative, c'est pas pour le quidam, c'est pour l'administration... au détriment du quidam. Ah ! tu savais pas ?

Sans oublier que les solutions proposées initient à côté des critiques de nos représentants (difficilement écoutées, il faut le préciser) la suspicion de conflits d'intérêt, délit d'initié, concurrence déloyale,...

Des exemples ?

- La formation continue obligatoire et ses exigences : les obligations « iso-machinhouette » dont les frais (conséquents !!) seront supportés par...les participants.
- AMCRA : de nouvelles recommandations avec de nouveaux registres à tenir, de l'automédication par la présence « autorisée et recommandée !! » d'antibiotiques dans les élevages, des alternatives à l'utilisation d'antibiotiques par des substances (oxyde de zinc) catastrophiques pour l'environnement.
- L'obligation très proche pour les CDM de se soumettre à d'autres normes « iso-machinhouette » pour continuer à prétendre travailler pour l'AFSCA...et ceci aux frais du travailleur. C'est fou : faudra bientôt payer pour travailler...
- Etc, etc...

Bon, je vous quitte, je dois m'appliquer de la pommade, je « reçois » l'inspecteur des contributions... on ne sait jamais...

Ah oui, l'UPV peut vous fournir à bon prix le produit ci-dessus.

Les proches élections nous obligeront peut-être à en utiliser lors de la mise en place des nouveaux programmes économiques.

Ceci dit, il n'y a pas que de mauvaises nouvelles...si vous possédez des actions de la firme qui fabrique la vaseline.

Marcel Renard
qui n'a pas que les mains enduites de vaseline !

"Mais nous héritons de 150 ans de lutte syndicale, rira bien qui rira le dernier !"



Benoît Guillaume, trop tôt parti



Nous apprenons le décès de notre Confrère Benoît Guillaume, victime d'un infarctus voici quelques semaines dans le véhicule qui le transportait aux urgences.

Le Dr Guillaume avait été diplômé en 1982 et s'était voué à la pratique des animaux de compagnie et des chevaux à Fontaine, près de Bierset.

Sa famille fut parmi les riverains expropriés lors de l'extension de l'aéroport, ce qui lui donna l'occasion de poursuivre sa carrière, encore à Fontaine, mais en France, près de Beaune, où le monde de la chasse lui offrit de nombreuses occasions de démontrer ses talents.

Il était issu d'une famille vouée à l'art médical et était passionné d'aéronautique. Il fut secondé sans relâche par son épouse, Jeanine.

Que Jeanine et Arnaud, Bernard et Cédric, ses enfants, trouvent ici l'expression sincère de notre sympathie,

Le CA de l'UPV

**Investissez dans votre avenir
et profitez des nombreux
avantages UPV.**

En cotisant avant le 31 mars,
vous bénéficiez de la tarification réduite.

Le tableau des cotisations et la fiche d'adhésion
sont joints à cet envoi en feuillet libre.

Votre UPV

"Que signifient pour vous les initiales AMVB, UVB - BDV, USVB - BSDV, ... ?

Cette année, nous allons décrypter
ensemble les 150 ans de combat
de la profession vétérinaire en Belgique."



"Afin de commémorer le 150ème anniversaire de la naissance
des mouvements professionnels vétérinaires belges,
l'UPV recherche en prêt ou en don des documents
(journaux, textes, photos, etc ...) datant du XIXe et du début du XXe siècle.

S'adresser à l'email
veterinaria@upv.be



Les Dossiers « chauds » du CPR....

Voici les quelques dossiers qui méritent de plus amples explications.

La Personne morale Vétérinaire implications pratiques pour nous, praticiens.

Les modifications de deux Lois (celle du 19 décembre 1950 créant l'Ordre des Médecins Vétérinaires et celle du 28 août 1991 relatif à l'Exercice de la Médecine Vétérinaire) ont été votées par la Chambre des Représentants en séance plénière le jeudi 13 février dernier. Ce qui veut dire que plus rien n'empêche leur publication, qui devrait se faire sous peu.

Que prévoient ces modifications ?

En fait, il s'agit d'une reconnaissance de la personne morale vétérinaire. Jusqu'à présent, seuls les vétérinaires en personnes physiques peuvent être inscrits au tableau de l'Ordre et exercer la médecine vétérinaire. Demain, une personne morale vétérinaire (pour être reconnue comme telle, il faut être une association avec une personnalité juridique et répondre à un certain nombre de conditions – voir ci-dessous) pourra s'inscrire à l'Ordre, avoir un numéro d'Ordre et exercer la médecine vétérinaire. Elle pourra ensuite se faire agréer, aura la possibilité de souscrire des contrats et être titulaire de contrats d'épidémiologie et de guidance par exemple. Six Arrêtés royaux sont en cours de modification pour permettre cette mise en œuvre et devraient être publiés avant les élections (AR « Guidance », « Agrément », Epidémiologie des porcs, bovins, volailles et ESB).

Concrètement, qu'est-ce que cela signifie pour nous, praticiens ?

Si une personne morale vétérinaire agréée conclut un contrat d'épidémiologie ou de guidance, tous les membres vétérinaires de cette même personne morale vétérinaire, qui devront aussi être agréés, auront les mêmes droits et les mêmes obligations dans le cadre de ces contrats. En outre, et pour autant que cette personne morale vétérinaire soit composée d'au moins deux vétérinaires, la désignation d'un suppléant deviendra facultative. C'est la personne morale vétérinaire

qui sera à la fois titulaire du contrat d'épidémiologie et suppléant. Il faudra néanmoins que le responsable donne son accord sur cette possibilité.

Par le passé, le nombre de contrats que pouvait souscrire un vétérinaire était limité à 100. Il en sera encore de même, mais le calcul se fera un peu différemment, en tenant compte du nombre moyen de contrats que chaque vétérinaire au sein de la personne morale vétérinaire aura souscrit (une personne morale vétérinaire de 4 vétérinaires pourra souscrire un maximum de 400 contrats – soit 100 par vétérinaire, voire moins si un ou plusieurs vétérinaires ont souscrit des contrats en tant que personne physique).

Au niveau des sanctions, si un vétérinaire membre d'une personne morale vétérinaire est suspendu, la personne morale vétérinaire ne sera pas nécessairement suspendue. Il y aura des analyses au cas par cas, par les commissions d'agrément récemment constituées. Par contre, si tous les vétérinaires constituant une personne morale vétérinaire sont suspendus, il va de soi que la personne morale vétérinaire le sera aussi.

Il est important de bien baliser ces points pour éviter qu'un vétérinaire suspendu en personne physique ne puisse se cacher derrière une personne morale pour continuer à exercer.

En outre, ces projets permettront de mieux protéger les vétérinaires contre les risques financiers liés à leur pratique. En effet, les personnes physiques et morales inscrites à l'Ordre devront souscrire obligatoirement une assurance en responsabilité civile professionnelle, alors qu'aujourd'hui c'est toujours facultatif. Les personnes morales vétérinaires seront également civilement responsables pour le paiement d'amendes ou de réparations auxquelles leurs organes et préposés sont condamnés.

Il s'agit de l'aboutissement d'un énorme travail dans lequel l'UPV et l'Ordre se sont énormément investis depuis plus de 10 ans, ces projets ayant fait l'objet de longs débats au sein de la profession vétérinaire, notamment sur les conditions d'inscription d'une personne morale vétérinaire à l'Ordre.

Un consensus ayant finalement été trouvé au sein de la profession, la Ministre Laruelle avait fait de ce projet une priorité au début de cette législature. Des concertations fructueuses entre la profession, la Ministre et les Administrations ont encore eu lieu à chaque étape et ont permis d'aboutir favorablement avec ce projet qui permet de moderniser notre profession en facilitant le travail en association. L'UPV remercie la Ministre Laruelle, de même que tous les acteurs de ce projet.

Conditions d'inscription à l'Ordre

La personne morale vétérinaire est la personne morale disposant

- d'une **personnalité juridique**,
- ayant un **siège social ou à défaut un siège d'exploitation en Belgique**,
- enregistrée avec un **numéro d'entreprise** auprès de la Banque Carrefour des Entreprises
- et répondant aux **conditions** suivantes:

1° tous les gérants, administrateurs, membres du comité de direction sont des personnes physiques autorisées à exercer la profession de médecin vétérinaire conformément à l'article 4 de la loi du 28 août 1991 sur l'exercice de la médecine vétérinaire ;

2° son objet et son activité doivent être limités à la prestation de services relevant de l'exercice de la profession de vétérinaire et ne peuvent pas être incompatibles avec celle-ci;

3° si elle est constituée sous la forme d'une société anonyme ou d'une société en commandite par actions, ses actions doivent être nominatives;

4° les parts ou actions ainsi que les droits de vote sont détenus directement ou indirectement par des médecins vétérinaires exerçant au sein de la personne morale vétérinaire. Cependant 33% des parts ou actions peuvent être détenues par des ayants droits des médecins vétérinaires sociétaires et/ou par d'autres médecins vétérinaires et/ou par des personnes morales vétérinaires;



5° la personne morale vétérinaire ne peut détenir de participations dans d'autres sociétés et/ou personnes morales dont l'objet social et/ou les activités peuvent être incompatibles avec l'exercice de la médecine vétérinaire;

Si la personne morale ne répond plus aux conditions requises pour conserver son inscription au tableau de l'Ordre, elle dispose d'un délai de six mois pour se mettre en conformité avec ces conditions. Ce délai peut être prolongé par le conseil régional compétent.

PS. Une société de vétérinaires, même si elle répond aux critères repris ci-dessus, ne devra s'inscrire à l'Ordre que si elle souhaite exercer.

Courrier Promag – collecte des données relatives aux antibiotiques.

Vous trouverez en annexe un courrier que ceux d'entre vous qui ont un contrat d'épidémiologie pour une exploitation porcine agréée *Certus ou Codiplan^{PLUS}* auront déjà reçus de la firme Promag (Organisme d'inspection et de Certification de viande de porcs).

Et voilà, on y est déjà : première demande soi-disant (car nos obligations légales sont déjà respectées) obligatoire d'encodage des données relatives aux antibiotiques utilisés ou fournis par vos soins. C'est déjà une première conséquence concrète du groupe de travail "collecte de données" de l'AMCRA. C'était d'ailleurs le souhait des organisations agricoles : dans un premier temps, il reviendra aux vétérinaires d'effectuer ces encodages. Les responsables ne devront le faire que dans un second temps.

Nous ne pouvons pas laisser passer une chose pareille sans réagir. Vous trouverez également en annexe un courrier que nous avons écrit au directeur de Promag. Nous vous tiendrons informés de la suite.

La future lutte contre le BVD

Le futur Arrêté Royal est quasi finalisé et se trouve déjà dans son parcours administratif. Je vous rappelle que l'objectif est de le voir publié en juin de cette année afin qu'il puisse entrer en application dès le 1^{er} jan-

vier 2015, soit dans un peu plus de 10 mois... On y sera vite...

Voici en gros les grandes étapes qui sont proposées :

2014 – Phase préparatoire :

- publication de l'AR
- préparations techniques : développement des outils informatiques, validation/accréditation des tests de laboratoires, adaptation des procédures pour les identifications,
- soutien financier : certains frais seront pris en charge par le Fonds, comme par exemple le développement de la base de données BVD. Les frais de lutte seront à la charge du secteur
- communication

01/01/2015 – Phase 1 :

- Dépistage obligatoire : sur les veaux nouveau-nés, sur les mères de veaux positifs et sur les femelles qui avortent d'un fœtus positif (l'envoi de l'avorton deviendra donc obligatoire...)
- Mesures à l'encontre des IPI : blocage dans Sanitrace (destination uniquement vers abattoir ou clos d'équarrissage), pas encore de délai d'abattage (mais en attendant, isolement et interdiction de mise en prairie)
- Echanges/importations : seuls les bovins disposant d'un statut BVD pourront quitter ou être introduits dans un troupeau (mesures limitées dans un premier temps uniquement aux bovins nés après le 01/01/2015)
- Concours : réservés uniquement aux bovins non IPI après analyse (une mère qui obtiendra le statut non IPI par descendance, suite à un *ear-notch* négatif sur son veau ne pourra participer à un concours que si elle a subi elle-même une analyse BVD négative sur prise de sang).

01/01/2016 – Phase 2 :

- Abattage des IPI dans un délai maximum de trois mois

01/01/2017 – Phase 3 :

- Analyses avant vente : seuls les bovins disposant d'un statut BVD pourront quitter/être introduits dans un troupeau (même vers l'engraissement)
- Certification possible des exploitations assainies : sur base volontaire, arrêt du dépistage des veaux. Les critères précis ne sont pas encore définis mais il faudra que tous les bovins présents

soient qualifiés, qu'il n'y ait pas eu de virémiques pendant au moins 12 mois précédant la certification et mise en place d'une surveillance sérologique sur une sous-population sentinelle.

Date non encore précisée – Phase 4 :

- Dépistage obligatoire de tous les bovins de statut encore inconnu

Date non encore précisée – Phase 5 :

- Toutes les fermes sont assainies et sous surveillance sérologique

Et aujourd'hui, pour nous, praticiens, que conseiller à nos clients ?

Dans un cheptel "a priori sain", je crois qu'il ne faut pas se précipiter vers le dépistage systématique ou l'assainissement complet pour prendre de l'avance, et ce pour les raisons suivantes :

1. le coût des analyses ne pourra que diminuer d'ici 2015
2. la certification ne peut se faire pour le moment que de façon individuelle
3. aucune dérogation (et donc aucune économie) ne sera possible avant le 01/01/2017
4. par contre, il faut certainement conseiller le renforcement des mesures de biosécurité.

Dans les troupeaux confirmés infectés, là il faut démarrer aussi vite que possible le dépistage et l'éradication (il existe déjà deux plans de lutte à l'ARSIA) car les mesures à l'encontre des IPI ne seront que plus sévères dans le futur.

Et dans les troupeaux où on n'a aucune idée de la situation BVD, conseiller de faire une "photo BVD" : prélever une dizaine de jeunes animaux (entre 6 et 12 mois), non vaccinés contre le BVD, et demander un Elisa Ac BVD pour se faire une idée d'une éventuelle circulation virale récente (circulation active récente chez les jeunes au-delà de 6 animaux positifs sur 10). Il est à préciser que ce genre de test servira à effectuer le monitoring sérologique dont question en phase 5 et pour lequel toutes les données ne sont pas encore connues. Le CERVA travaille actuellement là-dessus.

Pour le CPR
Dominique Bonnevie
Vice-président





Déclaration des Avortements chez les Bovins et Vacations

Selon l'Arrêté Royal du 6 décembre 1978 relatif à la lutte contre la Brucellose chez le bovin, tout avortement doit être déclaré par l'éleveur (y compris pour les veaux morts nés ainsi que ceux morts dans les 24 premières heures) ! Il est tenu d'avertir un vétérinaire agréé afin que celui-ci réalise les prélèvements nécessaires. De préférence le vétérinaire titulaire du contrat d'épidémiologie ou son suppléant, mais depuis la nouvelle politique sanitaire adoptée par le SPF Santé Publique et Environnement le 8 septembre 2009 contre laquelle l'UPV s'était insurgée, tout vétérinaire agréé est indemnisé. Cette déclaration est d'autant plus importante que nous sommes face à un abandon des prophylaxies brucellose (classiques) et de l'obligation du test brucellose à l'achat (qui reste vivement conseillé).



Votre UPV se bat pour obtenir une revalorisation des Vacations (depuis le 1^{er} octobre 2013 : visite = 21.18€, échantillon = 2.18€) mais pour y avoir droit le **Protocole de Base** (minimum) doit être réalisé afin de mettre en évidence la présence éventuelle de Brucellose.

Il s'agit

- d'un **échantillon de sang** sur tube sec permettant la recherche d'Ac
- et d'un échantillon permettant un dépistage bactériologique (culture brucella). Cet échantillon (par ordre décroissant de sensibilité) peut être
 - o l'**Avorton** complet
 - o ou un **écouvillon vaginal** conservé dans une gélose de transport
 - o ou un **placenta** avec une zone cotylédonaire
 - o ou un **placenta** sans zone cotylédonaire (**nouveauté**)
 - o ou du **lait** (colostrum).

Les frais d'analyse de ce protocole sont gratuits pour l'éleveur. Ils sont pris en charge par l'AFSCA, de même que le ramassage en ferme de l'avorton ! Quant aux actes vétérinaires, ils sont partiellement financés également par l'AFSCA. Nous vous rappelons qu'aucune revalorisation de nos prestations n'a à ce jour été concrétisée et que si des vacations existent pour la visite et les prélève-

ments, rien n'est prévu pour le remplissage du formulaire 45, ni pour le temps passé à la coordination du ramassage des échantillons, ni pour le travail de suivi des résultats... Pour ceux qui souhaitent se limiter au minimum légal, les échantillons doivent être accompagnés soit de la première page du Formulaire 45, soit d'une demande d'analyse traditionnelle.

En cas d'envoi de l'avorton, nécessité de remplir le Formulaire 45, qui est aussi une autorisation de transport.

L'intérêt cependant réside dans le fait de ne pas se contenter du *Protocole de Base* mais d'essayer de déterminer l'étiologie exacte de l'avortement (en cas de maladies contagieuses ou émergentes par exemple). Pour ce faire, l'*Avorton* est déterminant. Avec le *Protocole Complet* les examens complémentaires sont réalisés gratuitement pour les éleveurs qui cotisent à la mutuelle de l'ARSIA (valeur : 135€ HTVA). Vous pouvez aussi inclure le *Protocole Lait de Tank*, gratuit également pour les cotisants (valeur : 20€ HTVA) ainsi que demander des analyses supplémentaires que vous jugerez pertinentes (payantes). Au niveau du *Formulaire 45*, pour obtenir cette gratuité, il devient obligatoire de fournir des informations propres à l'animal (page 2) et au troupeau (page 3, tous les 6

mois). Elles sont utiles pour un suivi épidémiologique.

Plus d'informations sont disponibles sur le site de l'ARSIA (Nos services à l'élevage, rubrique Protocole Avortement). Un tout grand merci à notre Confrère Jean-Yves Houtain pour ses éclaircissements notamment sur la qualité des prélèvements requis.

Dr Denis Lecomte,
Vice-Président du CPR
et Administrateur à l'ARSIA.

Résumé, en cas d'avortement :

- Au minimum :
- o sang + placenta, lait ou écouvillon
- Ou
- o Sang + avorton + Form 45



Laissez tomber les autres marques !

Flunixine de MERIAL
En flacon plastique
100 ml et 250 ml



Wellicox

FLUNIXINE

en flacon plastique
résistant aux chocs

WELICOX 50 mg/ml solution injectable. **Espèces cibles** : Bovins, porcins et équins. **Indications** : Bovins : Réduction des symptômes cliniques lors d'affections respiratoires en association avec un traitement anti-infectieux approprié. Porcins : Soutien d'une antibiothérapie appropriée dans le traitement du syndrome mammite-mérite-agalactie. Réduction de la fièvre dans les affections respiratoires en complément d'une antibiothérapie spécifique. Équins : Réduction de l'inflammation et soulagement de la douleur des affections musculo-squelettiques. Soulagement de la douleur viscérale associée à la colique. **Posologie et voie d'administration** : Bovins : IM/IV. 2 mg flunixin/kg de poids vif/jour, correspondant à 2 ml/50 kg de poids vif pendant 1 à 5 jours consécutifs. Le volume maximal injecté en un site ne doit pas excéder 16 ml. Porcins : IM. Soutien d'une antibiothérapie appropriée dans le traitement du syndrome mammite-mérite-agalactie : 2 mg flunixin/kg de poids vif/jour, correspondant à 2 ml/50 kg de poids vif pendant 1 à 3 jours consécutifs. Réduction de la fièvre dans les affections respiratoires : 2 mg flunixin/kg de poids vif/jour, correspondant à 2 ml/50 kg de poids vif, en une injection unique. Le volume maximal injecté en un site ne doit pas excéder 5 ml. Équins : IV. Réduction de l'inflammation et soulagement de la douleur dans les affections musculo-squelettiques : 1 mg flunixin/kg de poids vif/jour, correspondant à 1 ml/50 kg de poids vif pendant 1 à 5 jours consécutifs. Soulagement de la douleur viscérale associée à la colique. 1 mg flunixin/kg de poids vif/jour, correspondant à 1 ml/50 kg de poids vif. Le traitement peut être renouvelé une ou deux fois si la colique réapparaît. **Contre-indications** : Ne pas utiliser : chez les animaux atteints d'affections musculo-squelettiques chroniques, chez les animaux atteints de maladie cardiaque, hépatique ou rénale, chez les animaux atteints de lésions gastro-intestinales (ulcères ou saignements gastro-intestinaux), en cas de troubles hémorragiques, d'hypersensibilité à la flunixin méglumine, à d'autres AINS ou à l'un des excipients, chez les animaux atteints de colique causée par un iléus et associée à une déshydratation, et dans les 48 heures précédant la date prévue de la parturition chez les vaches. Dans ce cas, une augmentation du taux de mortalité a été observée. **Effets indésirables** : Hémorragies, lésions gastro-intestinales (irritations, ulcères gastriques), vomissements, lésions rénales, en particulier chez les animaux déshydratés et en hypovolémie. Des effets indésirables rénaux ou hépatiques Idiosyncrasiques peuvent être observés. Si des effets indésirables apparaissent, interrompre le traitement et consulter un vétérinaire. Dans de rares cas, des réactions anaphylactiques mortelles (collapsus) ont été observées chez les bovins et les équins, principalement pendant une administration IV rapide. Chez le cheval, après une administration IV, la présence de sang dans les fèces a été rapportée, ainsi qu'une diarrhée liquide. Chez les bovins, des réactions au site d'injection peuvent être observées après administration IM. Le produit peut retarder la parturition et augmenter le risque de mortalité par un effet tocolytique induit par une inhibition de la synthèse des prostaglandines, lesquelles sont importantes pour l'initiation de la parturition. L'utilisation du produit dans la période qui suit immédiatement la parturition peut entraîner une rétention placentaire. **Temps d'attente** : Bovins : Viande et abats : 10 jours. Lait : 24 heures. Porcins : Viande et abats : 20 jours. Équins : Viande et abats : 10 jours. Lait : Ne pas utiliser chez les animaux producteurs de lait destinés à la consommation humaine. Uniquement destiné à l'usage vétérinaire - médicament soumis à prescription vétérinaire (UDD). BE-V437771 (Verre) - BE-V437787 (PET) - Reg. NL 111392. Pour de plus amples informations, consulter la notice ou contacter MERIAL Belgium NV/SA, Leonardo Da Vinciiaan 19, 1831 Diegem (merial.be@merial.com) ou MERIAL B.V., Kleermakerstraat 10, 1991 JL Velsbroek (info.nl@merial.com). fs300913. © 2014 MERIAL. Tous droits réservés. Matt Art 166672_6b/02/2014.





Promag

N/Réf. : 2014/10621 V/Réf. :

Dossier traité par Hélène TASIAUX

Marche-en-Famenne, le 5 février 2014

Monsieur

Objet ; Programme de monitoring des antibiotiques

Depuis le 1er janvier 2014, la participation au 'programme de monitoring des antibiotiques' pour la viande porcine est obligatoire pour l'ensemble des producteurs de porcs agréés dans le cadre des cahiers des charges Certus et CodiplanPiUS Porcs.

Ce programme impose l'enregistrement dans une base de données de l'utilisation de tous les produits antibactériens et tous les aliments médicamenteux contenant des antibiotiques. Cet enregistrement doit être réalisé par le dispensateur à savoir, le vétérinaire, le pharmacien ou encore le fabricant d'aliments médicamenteux.

Or, vous êtes repris chez nous comme étant le vétérinaire d'exploitation de Monsieur... dont l'exploitation est certifiée CodiplanPLUS Porcs depuis 2010.

Et concrètement

Afin que votre client puisse maintenir sa certification CodiplanPLUS Porcs, nous vous invitons à vous faire enregistrer auprès de Belpork (mfo@belpork.be) afin de disposer des accès nécessaires à la banque de données et ainsi pouvoir y enregistrer tout PAB que vous administreriez ou fourniriez.

Des informations détaillées sont consultables sur le site internet www.certus-info.be ou au secrétariat de Belpork asbl, Boulevard du Roi Albert II 35, bte 54 à 1030 Bruxelles (02/552.81.44).

Sincères salutations,

Noël Maes,
Directeur

20 décembre 2013

Madame, Monsieur,

Un programme de monitoring visant à optimiser l'utilisation d'antibiotiques dans les élevages porcins a été lancé sur l'initiative de Belpork asbl, le gestionnaire du système de qualité Certus pour la viande porcine fraîche. À partir du 1er janvier 2014, la participation au programme sera obligatoire pour l'ensemble des producteurs agréés dans le cadre de Certus. Cela vaut également pour les entreprises qui sont actives dans le cadre du cahier des charges CodiplanPlus Porcs.

Si l'exploitation de votre client est certifiée pour les deux cahiers des charges, il ne faut bien entendu participer qu'une seule fois au programme.

Concrètement, le programme de monitoring comporte les phases suivantes :

Première phase : collecte des données relatives à l'utilisation des antibiotiques

Belpork a développé une base de données pour l'enregistrement de l'ensemble des produits antibactériens (PAB) administrés et fournis. En vertu du cahier des charges CodiplanPlus Porcs, tous les producteurs participants sont obligés de faire enregistrer les données par le fournisseur. Il s'agit généralement du vétérinaire de l'établissement mais ce rôle de fournisseur peut également être assuré par un autre vétérinaire, par le fabricant d'aliments composés ou par un pharmacien.



Seconde phase : analyse des données

L'enregistrement de l'utilisation d'antibiotiques permet à Belpork asbl de constituer une base de comparaison pour les éleveurs porcins ainsi que les vétérinaires. Les données enregistrées sont analysées et permettront à terme d'émettre des conseils en matière d'utilisation durable et judicieuse des antibiotiques.

Des conseils ciblés et des améliorations apportées à l'état de santé du cheptel porcine concerné doivent contribuer à réduire le recours aux antibiotiques. L'objectif ultime est toutefois la lutte contre la résistance aux antibiotiques.

Le fil conducteur (fil conducteur Monitoring antibiotiques Fournisseurs) pour l'utilisation de cette base de données est disponible sur le site web www.certus-info.be. Vous y trouverez également toutes les informations pertinentes concernant le programme de monitoring.

Attention ! Etant donné que ce projet se trouve actuellement dans sa phase de lancement, le fil conducteur pourrait encore subir des modifications limitées. La version la plus récente se trouve toujours sur le site web. Si vous souhaitez néanmoins être tenus informés par courriel, nous vous invitons à vous inscrire à notre bulletin d'information digital via notre site web. Belpork asbl vous tiendra ainsi toujours informés des dernières évolutions.

Pour de plus amples informations ou des remarques éventuelles, vous pouvez toujours vous adresser au secrétariat de Belpork asbl, Boulevard du Roi Albert II 35, bte 54 à 1030 Bruxelles, tél : 02/552 8144 ou envoyer un courriel à mfo@belpork.be.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Codiplan asbl

Veterinary Surgical Service

Excellence and Passion for your Pet

Chirurgie en itinérance ou sur référence

Dr Cédric Rasmont CertSAS

(Expérience approuvée pour CertVDI)



- Orthopédie (Fractures, Croisés, Investigation de Boîterie,...)
- Chirurgie Abdo (Shunt, Uretere Ectopique, Hépatectomie,...)
- Chirurgie Thorax (PCA, Péricardectomie, ...)
- Neuro-Chirurgie (Wobbler, Hémi laminectomie,...)
- Chirurgie mini-invasive (Arthro-, Laparo-, Thoraco-scopie)
- Chirurgie de Reconstruction (Flaps, Lambeaux Cutanés)
- Service de Stérilisation à froid (Drains, Blouses,...)
- Interprétations Radiographiques

Renseignements : veterinarysurgical@gmail.com

0489 / 429 449

WWW.CHIRURGIEVETERINAIRE.BE



Cher Confrère,

J'ai dans ma clientèle un chien atteint de leishmaniose. Le côté troublant est que celui-ci a toujours vécu à Waterloo, et n'a jamais voyagé à l'étranger. Il a forcément été contaminé ici. Il en résulte que très probablement des phlébotomes porteurs de leishmanias se trouvent dans notre région. Ce qui fait l'objet de ma présente lettre.

Restons vigilants, il s'agit d'une zoonose.

Bien confraternellement.

A. Chauveheid

Médicaments apicoles Rien de simple dans les ruches

Bonjour,

J'ai été surprise de lire les informations concernant l'acide oxalique dans le Veterinaria l'article apicole.

1. A ma connaissance, l'usage de l'acide oxalique est loin d'être libre et autorisé pour les apiculteurs et l'achat groupé, pour moi non plus, n'est pas autorisé.

Les abeilles font partie des animaux producteurs des denrées alimentaires et les conditions de traitement sont aussi strictes que pour les autres. L'Ac oxalique n'est pas un médicament mais une substance. Toute substance utilisée pour un traitement est un médicament. Par conséquent, nous devons respecter la réglementation relative aux médicaments. Donc

- 1° utiliser un médicament enregistré : n'existe pas avec de l'acide oxalique en Belgique
- 2° utiliser un médicament enregistré dans un autre Etat membre avec cette substance : je n'en connais que 2 : Api-Bioxal ou BeeVital HiveClean, seulement disponible via la cascade (si ceux-là n'existaient pas, la préparation magistrale).

Dans tous les cas, les apiculteurs doivent faire appel au VT puisque aucun médicament enregistré n'existe en Belgique et seul le VT peut user de la cascade. L'achat groupé dans ces conditions est interdit.

2. L'arrêté sans la varroase dans la liste des maladies de la liste du Ch III n'est pas encore publié. L'annonce à ce sujet dans le Veterinaria était un peu prématurée.

Cordialement,

BL

Bonjour Consoeur,

Le problème n'est pas simple et il est parfois bien difficile d'écrire afin que tout soit bien compréhensible.

Je reprends et essaye de préciser encore plus. L'acide oxalique est une substance qui existe en vente libre en pharmacie et en droguerie. Il est utilisé couramment comme dérouillant, agent blanchissant, ... Rien n'empêche un apiculteur (ou un groupe d'apiculteurs) d'en acheter.

Personne ne peut contrôler ce qu'il va en faire et s'il décide de l'utiliser pour traiter ses abeilles, c'est son problème et sa responsabilité, ce qui ne veut pas dire que ce soit autorisé.

Ce n'est pas à nous de faire la police et je ne vois pas qui va contrôler cela. Mais c'est par contre notre rôle d'avertir les apiculteurs sur les dangers que représente l'utilisation d'ac. oxalique sous sa forme brute chez les abeilles (pas d'AMM, problème de pureté, de concentration, d'efficacité, d'innocuité, sans parler des risques de manipulation) et de les conseiller de passer par un vétérinaire.

Si un vétérinaire veut prescrire un traitement contre le varroa à base d'acide oxalique, vous avez tout à fait raison à propos de l'ApiBioxal (ou du BeeVital HiveClean) et dans ce cas, le vétérinaire est le seul à pouvoir activer la cascade.

Et enfin, à propos de l'annonce du retrait de la varroase des maladies réglementées, il est vrai que les modifications du Chapitre III de l'AR du 24 mars 1987 n'ont pas encore été publiées, mais les modifications de l'Arrêté Royal du 7 mars 2007 (maladies contagieuses des abeilles – suppression du varroa) ont été publiées et sont en vigueur et l'AR du 10 août 2007 (lutte organisée contre le varroa) a été abrogé, et ce depuis le 31 janvier 2012. Il n'est donc pas prématuré de l'annoncer.

J'espère avoir répondu à vos questions.

Cordialement,

Dominique Bonnevie

Mais encore ...

Est-ce que "toutes substances utilisées comme traitement" est un médicament ? ...car alors même l'homéopathie userait de médicaments...

Ne faut-il pas se baser sur les LMR ?
Y a-t-il une LMR pour l'acide oxalique ??



Le CER Groupe, Fondation d'Utilité Publique située à Marloie, recrute pour son Département Santé, un(e)

VETERINAIRE

Mission :

- Diriger, coordonner et assurer le bon fonctionnement de l'animalerie du département santé.
- Diriger le personnel occupé au sein des animaleries du département, coacher et évaluer les responsables d'équipes.
- Coordonner l'élaboration et le suivi d'études et de projets scientifiques.
- Veiller à la mise en œuvre, au respect et au suivi des normes de qualité et de sécurité en vigueur.

Profil :

- Vétérinaire avec une expérience confirmée en management.
- Esprit d'initiative et sens des responsabilités.
- Capacité à gérer des études et projets de recherche.
- Bonne connaissance de l'anglais.

Date limite pour l'envoi des candidatures : le 15/04/2014

CER Groupe
Monsieur Stéphane BERNARD,
rue du Carmel 1 à 6900 Marloie
s.bernard@cergroupe.be

VT Surfing

Confirmation d'un cas de paramyxovirose dans un pigeonnier en Province de Liège



L'Agence alimentaire confirme l'apparition d'un foyer de paramyxo chez un colombophile amateur à Cerexhe. Le terme "paramyxo" indique qu'il s'agit de la forme la moins aiguë de la maladie de Newcastle auprès des pigeons.

La maladie étant reprise comme "à déclaration obligatoire", les autorités communales ont pris toutes les mesures nécessaires : zone de protection de 500m, interdiction de rassemblement dans la zone, vaccination de toutes les volailles et pigeons, ... mesures qui se maintiendront au moins 21 jours.

La maladie de Newcastle est une maladie virale très contagieuse, à laquelle presque toutes les espèces avicoles (sauvages et domestiques) sont sensibles. Selon la souche virale et l'espèce avicole atteinte, les symptômes sont plus

ou moins aigus. En cas d'infection par une souche très agressive, les animaux malades peuvent manifester des symptômes nerveux et une forte mortalité peut être signalée.

La vaccination des volailles contre cette maladie est légalement obligatoire pour tout éleveur professionnel et pour toute volaille et pigeon participant à un rassemblement. Elle est vivement recommandée pour les volailles chez les éleveurs amateurs.

L'homme n'est pas sensible à la maladie. La consommation d'œufs, de viande de volaille et de produits d'origine avicole ne présente pas de risque. Il n'y a donc aucun danger pour la santé publique.

Pour plus d'informations :
UPC de Liège
Tél. : 04/224.59.11
info.LIE@afsca.be
(06/01/2014)

Communiqué de presse
<http://www.afsca.be>





L'AFMPS nous dit que ...

« Certains médicaments homéopathiques ou médicaments à base de plantes d'usage traditionnel sont soumis à une procédure simplifiée et reçoivent uniquement un numéro d'enregistrement. »

« Faites bien la distinction entre un médicament et un complément alimentaire (par exemple un produit à base de vitamines, de minéraux ou de plantes).
Contrairement au médicament, un complément alimentaire ne peut pas être présenté comme ayant des propriétés curatives ou préventives à l'égard d'une maladie. Son emballage doit porter la mention "complément alimentaire".
La vente des compléments alimentaires ne se limite pas à la pharmacie. »

Et vous, qu'en dites-vous ?

Et quoi avec les anti-puces ?

Bonjour à toutes et tous,

Je vous écris ce mémo qui concerne toute notre profession.
N'étant au départ au courant de rien, je m'étonne que même averti, je ne lise aucun article officiel sur cette nouvelle norme de l'AFMPS.
Il est acquis et obligatoire selon l'AFMPS que plus aucun médicament ni produit sujet à prescription ne soit délivré à une personne qui n'ait une consultation associée, jusque-là c'était ok.

La nouveauté est que les produits sans ordonnance tel que Frontline, Advantage, etc ... qui possèdent néanmoins un registre d'entrée et donc de sortie, ne peuvent non plus être délivrés en vente comptoir (au tout venant) sans le suivi de l'animal.
Plus aucun vétérinaire ne peut délivrer par exemple du Frontline à une personne NON client ou client si l'animal n'a jamais été vu par le vétérinaire.
Seul un client dont l'animal est suivi ou a été examiné au moins une fois peut se voir servir ce produit.
J'extrapole, si madame X cliente avec son chien Y vient chercher un médicament Z chien et chat, elle ressortira avec le Z chien uniquement.
Le pharmacien, lui, dans ce même cadre, peut vendre ce même Z sans justification ni suivi, ne parlons même pas d'internet.
Voilà un petit message qui va sans doute soulever bien des questions et des réactions.

BG Je déplore que personne ne soit au courant. En cas de faute, une amende de 3000,00€ est dite imposable.
Que la vie devient si simple avec le temps. Votre confrère un peu étourdi,

O

P.S. si quelqu'un a un article sur cette norme, je suis preneur.

L'UPV pense que

C'est logique, nous ne tenons pas d'officine publique, le pharmacien, bien.
Ce genre de produit n'est pas en vente en grande surface, que je sache ...

Amitiés,

AS

La nuance est la consultation.
Pour moi, il suffit d'avoir un registre à jour reprenant les cas examinés (nom, adresse, etc...).

SD

Cela a toujours été comme cela. La législation n'a pas changé et elle est claire à ce sujet.

PVT



■

Clinique vétérinaire BRASSEUR

Service de garde
ACCESSIBLE
7j/7 & 24h/24
365 jours par an.
URGENCES:
Nuits, week-ends
et jours fériés
0496 78 53 59

Pour le bien-être de tous vos animaux de compagnie :

- Equipe de 12 personnes à votre service
- Disponible 24h/24 et 7 j/7
- Pool de 3 chirurgiens et un anesthésiste pour toutes les chirurgies d'urgences la nuit, le week-end et les jours fériés (torsion d'estomac, césarienne,...)
- Consultations (sur RDV) en dermatologie, gastro-entérologie, cardiologie, uro-gynécologie, chirurgie orthopédique et autres
- Consultations (sur RDV) tous types de NACs
- Radiologie numérique, échographie et endoscopie (digestive, respiratoire et urinaire)
- Laboratoire d'analyses sur place (hématologie, biochimie, bactériologie,...) 24h/24 et 7 j/7
- Hospitalisation et soins intensifs jour et nuit

Consultations:

Matin: lun-mar-mer-jeu-ven de 9h30 à 10h30
Après-midi: lun-mar-mer-ven de 15h00 à 18h30 - Et sur rendez-vous

Rue Dechamps, 6 - 7170 Manage
Tél.: +32(0)64 54 12 52
www.vetebrasseur.be





Mot du Président du CRFOMV

Chères consœurs, chers confrères,

Peut-être serez-vous surpris par la nouvelle méthode de diffusion du rapport d'activité 2010-2013 ?

En effet, nous avons opté pour le format électronique, sur le site Internet du CRFOMV. Les deux préoccupations majeures qui nous ont poussés vers ce choix sont d'une part, un souci écologique évident et d'autre part, le coût très important de l'impression et de l'envoi sous la forme papier.

Ce mandat avait commencé sous la houlette d'un président apprécié de tous, Robert Achen, doté d'une grande compétence et d'une volonté inébranlable d'aboutir dans tous les dossiers qu'il avait entrepris. Hélas, il nous a quittés inopinément après une année de son troisième mandat en tant que président.

Fort de l'esprit qu'il avait insufflé à son Conseil, celui-ci s'est mis au travail afin de terminer ce qu'il avait commencé, entamer de nouveaux dossiers et maintenir le rôle essentiel des activités ordinaires.

Je ne peux que me féliciter d'avoir pu présider ce Conseil animé par cette même volonté d'aller vers l'avant pour le plus grand bien de l'intérêt général et de la profession. J'ai pu également bénéficier du précieux soutien des magistrats assesseurs, Madame Moreau et Madame Deloge, du secrétariat, Mesdames Bar et Camerman, sans oublier les conseils avisés d'un ancien président, Paul Roland.

La communication de ce qui se passe au sein du Conseil régional peut paraître, à certains d'entre vous, comme insuffisante. Je le reconnais volontiers tout en notant que la création du site Internet est la manifestation d'un désir d'augmenter la visibilité de vos instances ordinaires. Des efforts seront poursuivis en ce sens pour les années à venir.

A cet égard, nous disposons, avec vos adresses électroniques, d'un nouveau canal qui nous permettra de vous envoyer plus d'informations. Il faut cependant regretter que la moitié seulement de ces adresses nous soient communiquées ou soient encore actives. Nous vous encourageons donc à compléter ou corriger dès que possible vos données, qui restent strictement confidentielles.

L'Ordre est encore trop souvent perçu comme un organe purement répressif. Ce rôle (parmi bien d'autres, moins connus), existe bien sûr, et a été confié par la société aux membres de notre profession élus démocratiquement en son sein. Cette marque de confiance du législateur donne à l'Ordre le devoir d'assurer la crédibilité de notre profession vis-à-vis de l'ensemble de la société.

Tout être humain est susceptible de méconnaître au moins une fois dans sa vie les règles qui régissent la société. Hélas, certains en font une habitude bien ancrée dans leur pratique. C'est pour distinguer les uns des autres que la société a confié aux membres des professions réglementées la possibilité de juger chaque situation en connaissance de cause.

J'entends souvent les confrères me déclarer que l'Ordre doit veiller à l'intérêt des vétérinaires. Cette affirmation est exacte, mais pas dans le sens attendu. En effet, c'est

en augmentant la confiance de la société vis-à-vis de la profession vétérinaire que l'Ordre veille à l'intérêt de cette dernière, en lui permettant de conserver ses droits et ses devoirs. Quelques exemples concrets : les vétérinaires sont habilités à établir des certificats, à signer des contrats d'épidémiologie, à pouvoir prétendre contrôler l'antibiorésistance, à certifier la qualité de la chaîne alimentaire, à signer des contrats de bien-être animal, à identifier par microchips chevaux, chiens, chats, à certifier la vaccination antirabique etc... Pour répondre à cette mission, le Conseil Supérieur (toujours national à ce jour) est responsable de la rédaction du code de déontologie, et les Conseils régionaux, de sa mise en application. Heureusement pour la plupart d'entre nous, l'activité disciplinaire de l'Ordre représente une partie mineure de son activité. Seuls environ cinq pour cent des vétérinaires inscrits au Tableau ont une probabilité de devoir comparaître un jour devant le Conseil.

Il est utile de savoir qu'une convocation à se présenter à l'Ordre ne signifie aucunement une déclaration de culpabilité. Le conseiller chargé de l'instruction doit mener celle-ci à charge et à décharge, et ce de la manière la plus complète. Nos magistrats assesseurs, qui ne sont pas vétérinaires, sont les garants d'une procédure équitable qui permet, dans chaque dossier, que les arguments de tous les intervenants soient présentés. Ce n'est qu'ensuite, en toute connaissance de cause, que le Conseil prend une décision collégiale qui aboutit ou non à une sanction.

A quoi sert la cotisation de l'Ordre ? Cette question, souvent posée, appelle une réponse claire. La cotisation sert au fonctionnement des conseils de l'Ordre (Conseil Supérieur et Conseils régionaux), qui accomplissent toute une série de missions au nom de ses membres, à savoir: inscriptions, renseignements, conseils, réglementation de la profession, contrôle de la formation continue, publications, site Internet, examen des contrats, avis formulés lors de réunions officielles (Vetoconsult, cabinets ministériels, conseil du bien être animal...), arbitrages, suivi et avis motivés sur les modifications des lois, arrêtés et règlements...

De plus, l'Ordre a également pour mission de poursuivre en justice tout exercice illégal de la médecine vétérinaire dont il a connaissance.

Il assume également le salaire d'un secrétariat performant sans lequel tout cela ne serait pas possible. Vous trouverez dans le rapport d'activité le résumé des différentes actions de votre Conseil Supérieur et de votre Conseil Régional.

La formation continue et son contrôle ont suscité beaucoup de réactions au sein de la profession. Dans ses différents votes collégiaux, votre Conseil Régional a toujours eu le souci de rassembler tous les acteurs de la formation continue, de respecter la volonté de l'ensemble de la profession, de veiller à construire une solution d'avenir, adaptée aux normes internationales, ainsi que le souhaite l'Organisation Mondiale de la Santé Animale. Au nom du Conseil, je remercie les différents organisateurs de formation d'avoir veillé depuis toutes ces années à la qualité



de la formation prodiguée sur le territoire francophone, et ce, même si leurs avis divergeaient. Le travail qu'ils ont fourni est immense et ce qui existe aujourd'hui est le fruit d'efforts considérables fournis par vos confrères, le plus souvent dans le plus grand anonymat.

Enfin, pour apprécier plus concrètement le travail, l'expérience et la sagesse des confrères élus par la profession, qui pour la plupart sont des praticiens en exercice ou ayant exercé, il vous est toujours possible (et vivement

souhaité) de vous présenter lors d'une prochaine élection, car «Celui qui n'a jamais mordu dans une fraise ne pourra jamais parler du goût des fraises.» (Anonyme)

**Le Président,
Dr. Th. Tramasure**

*Nederlandstalige Gewestelijke Raad
Salisburylaan 54
9820 Merelbeke*

**ORDE DER DIERENARTSEN
ORDRE DES MEDECINS VETERINAIRES** *Conseil Régional Francophone
Hoge Raad - Conseil Supérieur
Rue Mazy 171 b Bie 103
5100 Jambes*

A l'attention de Madame Onkelinx,
Ministre des Affaires Sociales
et de la Santé Publique
rue Ducale 59/61 1000 Bruxelles

Merelbeke, 20 février 2014

Madame la Ministre de la Santé Publique, Madame Onkelinx,

Suite à votre allocution lors du salon AGRIBEX, le 5 décembre 2013 à Bruxelles, permettez-nous de répondre à vos trois questions, et par là porter quelques informations à votre connaissance.

L'information laissant entendre que la vente des médicaments vétérinaires est une source importante de revenu pour les vétérinaires est inexacte, ou, à tout le moins biaisée, bien que cette croyance soit souvent relayée dans la presse et dans le monde politique.

La médecine vétérinaire est avant tout une profession de service réglementée.

Les services fournis par notre profession ont pour objectif de veiller à l'Intérêt général pour les points qui nous concernent, à savoir:

- la santé publique (sécurité de la chaîne alimentaire, recherche des zoonoses ...),
- la santé animale,
- le bien être animal,
- le respect de l'environnement.

La réalisation de cet objectif passe à certains moments obligatoirement par la fourniture ou l'administration de médicaments vétérinaires, et cela souvent dans les délais les plus courts.

Autrement dit, **pour un vétérinaire, la fourniture de médicaments est un moyen d'exercice et non un but.**

L'Ordre est conscient que certains vétérinaires (appelés «d'autoroute») ont fait de la vente de médicaments vétérinaires leur source de profit principale, et il ne manque pas de les poursuivre devant la justice (plusieurs affaires toujours en cours).

En tant que Ministre de la Santé Publique, nous sommes persuadés que la qualité de la Santé Animale et le Bien-être animal représentent un objectif majeur dans votre politique générale.

Il est utile à ce stade de rappeler que seuls les vétérinaires ont reçu la formation universitaire nécessaire pour remplir de manière cohérente l'ensemble de ces missions.





La connaissance des étiologies, l'établissement des diagnostics, des pronostics et *in fine* le choix du traitement des animaux malades **font des vétérinaires des acteurs incontournables**, d'ailleurs mondialement reconnus par l'O.I.E.

La connaissance de la pharmacologie des antibiotiques, des temps de traitement, des délais d'attente obligatoires avant abattage et donc l'intégration des animaux dans la chaîne alimentaire donne aux vétérinaires une place unique pour le contrôle de l'antibiorésistance.

Pour toutes ces raisons, **l'administration et la fourniture** de médicaments vétérinaires doivent impérativement rester des moyens à la disposition des vétérinaires, afin que ces derniers puissent exercer le métier et les tâches qui leur ont été confiées par la Société, et ce de manière optimale, dans le cadre d'une guidance vétérinaire telle que prévue par arrêté royal.

L'Ordre peut s'appuyer sur l'expertise de ses membres pour garantir **la crédibilité et l'honneur de la profession vétérinaire**. Dans ce but, il poursuit disciplinairement tout vétérinaire abusant de ses droits liés aux médicaments vétérinaires. Un focus particulier sera réservé aux problèmes posés dans le cadre de la lutte contre l'antibiorésistance.

Votre deuxième question concernant les antibiotiques à effet systémique de troisième ligne rejoint tout à fait la préoccupation de la profession concernant l'antibiorésistance. Ces antibiotiques doivent être réservés à des cas extrêmes. Ils ne devraient être prescrits, fournis ou administrés qu'après qu'un diagnostic ait été posé et pour une période de cinq jours maximum. Des exceptions justifiées médicalement peuvent être prévues pour les animaux de compagnie.

Dans le cadre d'une vraie guidance, le vétérinaire est le seul compétent pour conseiller les éleveurs afin que ces antibiotiques ne séjournent plus de manière inappropriée dans les exploitations. Les notions de prévention et de biosécurité, au programme de la formation de base et de la formation continuée des vétérinaires, prennent ici tout leur sens.

A votre troisième question concernant les aliments médicamenteux, nous répondrons avec les mêmes arguments, à savoir qu'une bonne guidance vétérinaire peut permettre aux responsables d'animaux d'obtenir des profits similaires sans l'emploi abusif d'antibiotiques ou de substances écotoxiques.

Soyez remerciée, Madame la Ministre, pour l'attention que vous portez à la Santé et au Bien Être animal. Nous vous assurons que l'Ordre reste vigilant à maintenir la crédibilité d'une profession de plus en plus indispensable pour ces matières.

Nous vous prions d'accepter l'assurance de notre haute considération.

Dr. Thierry Tramasure, Président du Conseil Régional francophone de l'Ordre des Médecins Vétérinaires

Prof. dr. Same De Vlieghe, Voorzitter van de Nederlandstalige Gewestelijke Raad van de Orde der Dierenartsen

Paul Boudolf, Président du Conseil Supérieur de l'Ordre des Médecins Vétérinaires



Risques liés à l'usage des antimicrobiens chez l'animal au niveau mondial

L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) dont le Siège est à Paris a réalisé à ce jour l'évaluation de la qualité des systèmes nationaux de santé animale, incluant les Services vétérinaires dans plus de 120 pays.

Plus de 100 pays évalués, en majorité des pays en développement et des pays émergents, ne disposent pas encore de législation pertinente relative aux conditions appropriées d'importation, de fabrication, de distribution et d'usage des produits vétérinaires, y compris les antimicrobiens. La législation est parfois totalement absente. Lorsqu'elle existe, elle n'est très souvent pas appliquée faute de moyens publics pour effectuer les contrôles.

Dans ces pays, les antimicrobiens sont le plus souvent directement ou indirectement accessibles à tous sans contrainte. Plus grave encore, ces produits circulant comme des marchandises courantes sont le plus souvent falsifiés (dosage inférieur à la mention écrite sur le flacon, molécule différente ou placebo intégral). Des milliers de tonnes de produits antimicrobiens falsifiés destinés aux animaux sont en circulation dans le monde (le problème

est similaire pour les produits destinés à l'homme).

L'usage des antibiotiques destinés à l'animal par des bétériens n'est, hélas, pas l'apanage des pays en développement ou émergents. Dans bon nombre des pays de l'OCDE, l'accès direct aux antibiotiques, notamment par Internet, est très facile et d'usage très fréquent par les producteurs agricoles. L'épandage d'antibiotiques sur les arbres fruitiers pour combattre certaines bactérioses végétales est toujours autorisé dans certains de ces pays, ainsi que l'incorporation d'antibiotiques dans l'aliment des animaux comme promoteurs de croissance ou pour réduire le microbisme. Seule l'action politique (G8, OMC,...) pourrait permettre d'amener cette catégorie de pays à changer ces pratiques estimées comme étant à risque par de nombreux scientifiques crédibles.

Dans le domaine de la prévention de l'antibiorésistance chez l'animal (et de ses avantages potentiels pour la santé publique) l'Union européenne est de très loin la région la plus vertueuse au monde, mais il est probable que

LE N° 1 FRANÇAIS
pour vos sutures en dévidoirs

La performance technique ne tient parfois qu'à **un fil...** votre tranquillité aussi.



FIL DE SUTURE GÉNIA
FIABILITÉ | MANIABILITÉ | TOLÉRANCE






12, rue Jean-François Champollion
Parc d'activités Le Pont Béanger
44680 ST HILAIRE DE CHALEONS - FRANCE
Tel. +33 (0)2 40 03 24 17 - Fax. +33 (0)2 40 03 14 71
www.genia.fr

Un gage de qualité
Source de performances

génia

l'alignement du reste de la planète sur ces dispositions sera long, difficile et controversé, voire illusoire.

La mondialisation des échanges de marchandises alimentaires, du tourisme classique ou médical permettent et permettront malheureusement aux bactéries d'origine humaine et animale résistantes existantes ou en devenir de coloniser facilement toute la planète quelles que soient les mesures appliquées localement.

Que faire face à cette déferlante ?

- notre Organisation forme et met en réseau des points focaux nationaux nommés par les gouvernements pour créer ou moderniser les législations en la matière et réaliser entre autres le suivi des consommations d'antibiotiques car on ne sait que peu de choses sur ce qui se passe en termes de volumes utilisés dans la majorité des pays. 178 pays sont concernés par ce programme de l'OIE
- nous adoptons par vote des Pays Membres et publions des normes internationales sur l'usage prudent des antibiotiques et sur l'harmonisation des évaluations du risque. La solidarité internationale s'exprimant par l'aide au développement est cruciale pour aider les pays en développement et même les pays émergents à appliquer ces normes, d'autant plus qu'on s'attend à court terme à plus de 50% d'augmentation de la production animale intensive dans ces pays
- nous préconisons aussi des politiques permettant un maillage vétérinaire minimal pour assurer une surveillance sanitaire animale tout en garantissant grâce à ce dispositif la détection précoce des épizooties potentielles (y compris des zoonoses comme les gripes animales) et la réaction rapide pour les cantonner à leur lieu d'émergence. Ce maillage permet par ailleurs de garantir un niveau général de santé des animaux qui restreint l'utilisation d'antibiotiques.

L'existence et la pérennité de ce maillage reposent entre autres sur les ressources issues des prestations de ces vétérinaires qui desservent souvent une grande majorité de clients impécunieux dans les zones isolées ou défavorisées où ils exercent et où se trouvent les animaux à surveiller. Ces ressources proviennent souvent de la délivrance des produits qu'ils administrent directement aux animaux, y compris les antimicrobiens. Il existe donc quelque fois un apparent conflit d'intérêt potentiel à gérer.

Notre Organisation propose à cet effet :

- des normes et des programmes pour améliorer l'excellence de la formation vétérinaire partout dans le monde notamment en microbiologie et pharmacologie,
- des normes relatives à la constitution et au fonctionnement d'organismes statutaires vétérinaires nationaux

et régionaux (Ordres vétérinaires) disposant par la loi et par délégation de l'Etat des pouvoirs nécessaires pour garantir le contrôle des diplômes, l'éthique, l'excellence professionnelle et l'élimination des "brebis galeuses" dans la profession vétérinaire.

Le découplage prescription-délivrance expérimenté par quelques pays dans le monde pose notamment des problèmes logistiques de réactivité face aux maladies, notamment dans les fermes, et peut entraîner des pratiques illégales (auto-provisionnement direct et non contrôlé des charlatans ou des particuliers notamment par Internet). La délivrance des produits appropriés par le vétérinaire constitue partout dans le monde une garantie supérieure pour limiter l'antibiorésistance à celle de l'accès direct du producteur aux produits à risque. Plusieurs pays ayant mis en œuvre le découplage ont assisté à une augmentation de la consommation générale d'antibiotiques (pour ne citer que ceux qui sont en mesure d'évaluer les consommations). La consommation d'antibiotiques chez l'homme continue à augmenter alors que le découplage est très répandu en médecine humaine.

Enfin il apparaît que parmi les mesures à prendre pour limiter l'émergence de résistances chez l'animal, encadrer et limiter dans le monde les pratiques estimées comme étant les plus à risques comme l'usage des antimicrobiens en tant que facteurs de croissance (sans parler de leur usage en production végétale) doit être inscrit dans les priorités, y compris dans les pays développés.

En ce qui concerne la situation dans l'Union européenne les lacunes qui semblent encore à combler en priorité sont liées à l'encadrement de l'usage des produits dits "aliments médicamenteux" qui peuvent continuer à constituer des pratiques à risque s'ils ne sont pas bien encadrés par des vétérinaires.



Bernard Vallat
Directeur général de l'OIE

novembre2013
<http://www.rr-africa.oie.int/docspdf/fr/2013/Antimicrobiens.pdf>

Il arrive fréquemment que des profanes nous demandent des renseignements relatifs aux prérogatives, aptitudes professionnelles, perspectives d'avenir, ... des assistants vétérinaires, dentistes équin, etc ...

Voici la réponse type que l'UPV enverra désormais à ces personnes désireuses de travailler dans le secteur des soins aux animaux.

Madame, Monsieur,

Concerne : votre demande d'informations relatives à la profession d'Assistant Vétérinaire (AV)

Vous nous avez consultés récemment afin de pouvoir vous épanouir professionnellement dans le domaine des soins aux animaux.

Nous vous félicitons pour votre intérêt pour nos compagnons à poils, à plumes ou à écailles.

Toutefois, nous devons vous préciser à quel point le secteur en question est d'un abord difficile pour diverses raisons

- si vous ne désirez pas effectuer les 6 ans d'études de médecine vétérinaire, vos attributions seront strictement balisées
 - en effet, la loi sur l'exercice de la médecine vétérinaire réserve le diagnostic, l'examen clinique, les interventions douloureuses (dont la chirurgie), les prélèvements de sang, etc ... aux seuls diplômés vétérinaires
 - précisons que c'est le cas pour toutes les disciplines vétérinaires, y compris la dentisterie équine ou autre, l'ostéopathie, l'acupuncture, l'homéopathie, la médecine comportementale, etc ...
 - en outre, l'AR sur la distribution des médicaments vétérinaires précise bien que l'acquisition, la détention d'un dépôt, la prescription, la fourniture et l'administration de médicaments destinés aux animaux (notamment les anesthésiques, les antibiotiques, les hormones, etc ...) sont les missions des seuls médecins vétérinaires
 - par conséquent, votre rôle sera limité à l'accueil des clients, le secrétariat, l'aide à la contention, l'entretien des locaux, les soins aux animaux hospitalisés, ...
- si vous poursuivez toutefois dans votre choix d'entamer une formation d'AV, nous tenons à souligner combien ce secteur est encombré
 - les praticiens en animaux de compagnie travaillent généralement dans des structures modestes, occupant un ou deux praticiens dans la majorité

des cas ; ces cabinets investissent souvent peu de moyens dans la rémunération d'AV ; les cliniques plus importantes sont peu nombreuses et leurs besoins en personnel sont généralement déjà largement couverts

- les praticiens en animaux de ferme disposent de la main-d'œuvre proposée par leurs propres clients pour la manipulation des animaux (bovins, porcs, volailles, ...)
- les refuges et autres structures caritatives sont à la recherche de collaborateurs bénévoles, mais la majorité ne dispose pas des fonds nécessaires à leurs défraiements
- il est possible de trouver du travail dans certaines structures agricoles (écoles, services de remplacement, centres agronomiques ou zootechniques, ...), mais une expérience préalable en élevage est souvent exigée.

Selon nos informations, moins de 5 % des AV formés en Belgique décrochent un emploi salarié endéans les deux ans de leur certification.

Par conséquent, nous vous encourageons à poursuivre dans vos excellentes dispositions vis-à-vis des animaux, mais sans vous faire trop d'illusions sur les possibilités de mener une carrière lucrative à leur contact sans qualification universitaire ... ou sans élever vos propres animaux.

Si vous désirez des informations plus détaillées, la présidente de notre groupe de travail AV se fera un plaisir de répondre à vos questions (I_vandenbroucke@yahoo.com).

Nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos salutations dévouées,





Toutes les espèces ne sont pas acceptables comme animaux de compagnie

La FVE appelle à l'établissement d'une liste d'espèces adoptables en Europe

Les résultats préliminaires d'une enquête récente démontre une augmentation du nombre d'animaux sauvages et d'espèces exotiques adoptés comme animaux de compagnie.

Cette tendance suscite des préoccupations relatives au bien-être et à la santé des animaux, tout comme à la santé publique et à l'environnement.

L'opinion de la Fédération des Vétérinaires Européens (FVE) est que certaines espèces sont absolument inadmissibles par le public.



Plus de 2800 réponses ont été reçues à ce jour et sont toujours en dépouillement.

La régulation d'animaux exotiques comme animaux de compagnie

Il est établi qu'il se produit depuis ces dernières années une augmentation du nombre d'animaux sauvages et d'autres espèces exotiques détenues comme animaux de compagnie. Ce constat a suscité nombre de débats à propos des risques liés à cette tendance, tandis que cette évolution a lancé de nouveaux défis à la profession vétérinaire.

A présent, le vétérinaire européen est de plus en plus souvent invité à prendre en soin et à traiter de telles espèces, européennes ou non. Rongeurs, reptiles, insectes, primates et autres petits mammifères provenant d'autres continents procurent une compagnie aux humains à la place d'espèces traditionnellement domestiques, comme chats et chiens. Cependant, cette tendance a soulevé de nombreux inconvénients.

Il faut améliorer la prise de conscience des détenteurs à propos des risques pour la santé et le bien-être des animaux adoptés,

La FVE soutient totalement le principe de la rédaction d'une liste d'aptitude à l'adoption, qui préciserait les espèces qui peuvent (ou ne peuvent pas) être adoptées par des particuliers.

La FVE appelle les autorités compétentes à travailler en vue de l'établissement de telles listes, basées sur une estimation scientifique des risques pour l'animal lui-même, ses propriétaires et la société, aussi bien que son impact potentiel sur les espèces indigènes et les écosystèmes dans lesquels l'animal pourrait être relâché ou s'échapper.

La Belgique et les Pays-Bas ont déjà établi des listes positives, qui spécifient quelles espèces peuvent être détenues par des particuliers, tandis que d'autres pays disposent de listes négatives d'espèces qui ne peuvent être détenues comme animaux de compagnie. Cependant, une liste positive pourrait être préférable parce qu'elle représente une réglementation gérable, proportionnée et efficace et une moindre charge de travail administratif pour les agences officielles.

L'expérience de ces états démontre que des études d'évaluation et des règles d'adoption garantissent la santé et le bien-être animal, ainsi que la santé publique et les écosystèmes locaux.

Sans définir le type de liste, le Président de la FVE, Christophe Buhot, souligne l'importance pour les autorités compétentes de s'intéresser au problème et à une législation en mesure d'approuver ou d'interdire certaines espèces comme animaux de compagnie.

Les risques potentiels d'animaux inadmissibles ont été soulignés lors de deux manifestations auxquelles la FVE a participé. En octobre 2012, la FVE a organisé une conférence sur "l'importation et la détention d'animaux exotiques en Europe", en association avec la présidence chypriote, la Commission Européenne et l'Office Vétérinaire Fédéral Suisse.

Ensuite, suivant la conférence "Animaux sauvages en captivité – Bien-être animal, législation et application" du mois de juin et en collaboration avec la fondation "Born Free", la FVE a mis sur pied une enquête sur les animaux exotiques parmi les praticiens vétérinaires pour établir leur niveau d'exposition aux animaux exotiques.



ainsi que des risques potentiels pour la santé publique, tels que la transmission de zoonoses.

Il faut maintenant encourager cette prise de conscience et l'éducation à tous les niveaux, relativement aux besoins spécifiques des espèces sauvages détenues comme animaux de compagnie, et les prodiguer aux professionnels intéressés, aux détenteurs d'animaux et au public.

Des législations internationales, nationales et locales limitées et incohérentes continuent à autoriser un commerce et une détention non régulés, non contrôlés et non gérés.

Si possible, la traçabilité devrait être soutenue et harmonisée via l'identification et l'enregistrement d'animaux exotiques. Les animaux abandonnés ou échappés peuvent impacter gravement l'environnement naturel.

L'évaluation des risques liés à l'importation d'animaux exotiques potentiellement invasifs est aussi instamment recommandée par l'Organisation pour la Santé Animale (OIE).

Le Dr Vallat, Directeur Général de l'OIE, a fréquemment signalé le commerce international d'animaux exotiques comme une des principales voies de transmission de pathogènes entre les espèces animales et les humains.

Conclusions

Nous encourageons toutes les autorités nationales européennes à établir des relations bilatérales avec les états qui ont déjà mis en œuvre des listes dans leurs législations nationales. Le partage des connaissances et de l'expérience devrait être promu activement au niveau de l'Union Européenne.

L'établissement et l'adoption de listes par les états membres de l'Union Européenne doivent être des pré-requis fondamentaux du cadre législatif européen.

La Commission Européenne assistera les états membres dans cette voie et facilitera la circulation de l'information via des initiatives européennes élargies. En outre, la Commission Européenne se penchera sur la conception d'une législation consolidée décrivant des règles claires pour l'importation et la détention d'animaux sauvages dans l'Union Européenne.

Les vétérinaires se consacrent à la promotion active de la santé et du bien-être des animaux et des humains et la FVE souhaite collaborer activement avec tous les partenaires et les institutions européennes dans cette même direction.

References

1. CALLISTO project, Strategy Report of the 1st Cycle – Chapter 1.3
http://www.callistoproject.eu/joomla/attachments/article/77/strategy_report_first_cycle.pdf
2. Conclusions of the FVE Conference on "Import & keeping of exotic animals in Europe"
<http://www.fve.org/news/presentations.php>
http://www.fve.org/news/presentations/Conference%20on%20exotic%20animals/072%20Conclusions%20on%20exotics_final.pdf
3. Conclusions of the "International Conference on the Movement of Exotic Animals", organised by FVE and the Cyprus Presidency, on 4/5 October 2012 - Information from the Presidency
<http://www.fve.org/news/presentations/Conference%20on%20exotic%20animals/Council%20Conclusions.pdf>
4. Positive list in Belgium and Criteria for categorization
<http://www.health.belgium.be/eportal/AnimalsandPlants/>

[keepingandbreedinganimals/authorisedanimals/index.htm?fodnlang](http://www.fve.org/news/presentations/Conference%20on%20exotic%20animals/authorisedanimals/index.htm?fodnlang)

5. Positive list in the Netherlands and Criteria for categorization
http://www.rijksoverheid.nl/nieuws/2013/06/19/zoo-gdierenlijst_voor_verminderen_dierenleed.html?ns_campaign=nieuwsberichten_ministerie_van_economische_zaken&ns_channel=att
6. OIE Guidelines for assessing the risk of non - native animals becoming invasive
http://www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Our_scientific_expertise/docs/pdf/OIEGuidelines_NonNativeAnimals_2012.pdf
7. Effects of globalization on risks linked with importations: analysis linked with importations: analysis of available global tools of available global tools:
<http://www.efsa.europa.eu/en/events/documents/corporate081003p2.pdf>
"A World United Against Infectious Diseases: Cross Sectoral Solutions":
http://www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Media_Center/docs/pdf/Key_Documents/Speech_BV_PMAC_V2_Final_1_.pdf
8. Conference on "Wild Animals in Captivity, Animal Welfare, Law and Enforcement"
<http://www.fve.org/news/presentations/BFF%20conference/CWA%20Conference%20outcomes%20and%20recommendations%20June%202013%20%282%29.pdf>
9. EUROGROUP FOR ANIMALS: Analysis of national legislation related to the keeping and sale of exotic pets in Europe
http://eurogroupforanimals.org/files/policies/downloads/67/eurogroup_for_animals_exotic_pet_report.pdf

Ne pas confondre autour et alentour

Il semble que le Veterinaria soit lu avec attention par nos mandataires internationaux.

Le Confrère Buhot, président de la FVE, me fait remarquer une confusion dans le compte-rendu de l'AG de la FVE du 14 novembre 2013.

Le VetCEE, Veterinary Continuing Education in Europe, ne définit et ne définira aucun « niveau de qualification », ainsi que je l'ai indiqué en page 36 du Veterinaria 01-2014, mais **un niveau de formation uniquement**, entre la formation initiale et la formation spécialisée.

Le VetCEE accrédite les programmes de formation d'un niveau intermédiaire et ne délivre aucun titre. Les titres en vigueur dans certains Etats relèvent de la compétence de ces Etats et/ou des Statutory bodies ("Ordres") nationaux. Libre aux autres Etats membres de les reconnaître ou non.

Quant à l'acknowledged vet que certains (comme moi) appelleraient de leurs vœux, on doit le considérer en congélation.

Mea culpa, j'étais fatigué ! J'le f'rai plus, M'sieur ...





Vétérinaires Sans Frontières a besoin de votre soutien d'urgence

Bruxelles, le 28 février 2014

Cher Confrère, chère Consœur,
Cher(e) sympathisant(e) de Vétérinaires Sans frontières,

En tant que Président de Vétérinaires Sans Frontières, j'ose vous faire part de mon inquiétude : **le montant de nos dons privés est bien moins élevé que prévu, et le risque de devoir stopper plusieurs projets est bien réel.**

Une bonne partie des activités de Vétérinaires Sans Frontières en Afrique est subventionnée par des bailleurs institutionnels, dont la coopération belge. Ces financements institutionnels sont conditionnés par un investissement en fonds propres que vous, vétérinaires, et autres donateurs, nous apportez tout au long de l'année. Cette année, comme il s'agit d'un nouveau programme, et qu'en plus, nous sommes en période électorale, nous ne recevons la première tranche de subsides du Gouvernement belge qu'en mai ou juin. D'ici là, nous devons donc financer toutes les dépenses prévues entièrement par nous-mêmes. En ce début d'année, nous ne disposons pas d'une réserve financière suffisante pour y faire face.



Or, vous le savez aussi bien que moi : interrompre les soins des animaux et la constitution de stocks de fourrage, c'est mettre leur vie en péril. Et en Afrique plus qu'ailleurs, c'est mettre en danger la vie de milliers de familles d'éleveurs qui vivent de leur cheptel. Quand ces personnes perdent leur troupeau à la suite d'une maladie, d'une sécheresse ou d'un conflit, elles perdent tout : leur fierté, leur culture, leur nourriture et leurs revenus.

Voilà pourquoi aujourd'hui, je tire la sonnette d'alarme. N'abandonnons pas à leur

triste sort ces familles qui dépendent tellement de leurs animaux pour vivre.

En raison de cette situation particulièrement difficile, je vous demande d'effectuer un don dès aujourd'hui. Quelle que soit la somme que vous donnerez, je l'utiliserai efficacement pour assurer la continuité de nos projets.

En vous remerciant d'avance pour votre soutien,
Bien cordialement,

Bart Balis
Président et vétérinaire

Faites un don sur le numéro de compte **BE73-7326-1900-6460** (BIC : CREGBEBB)

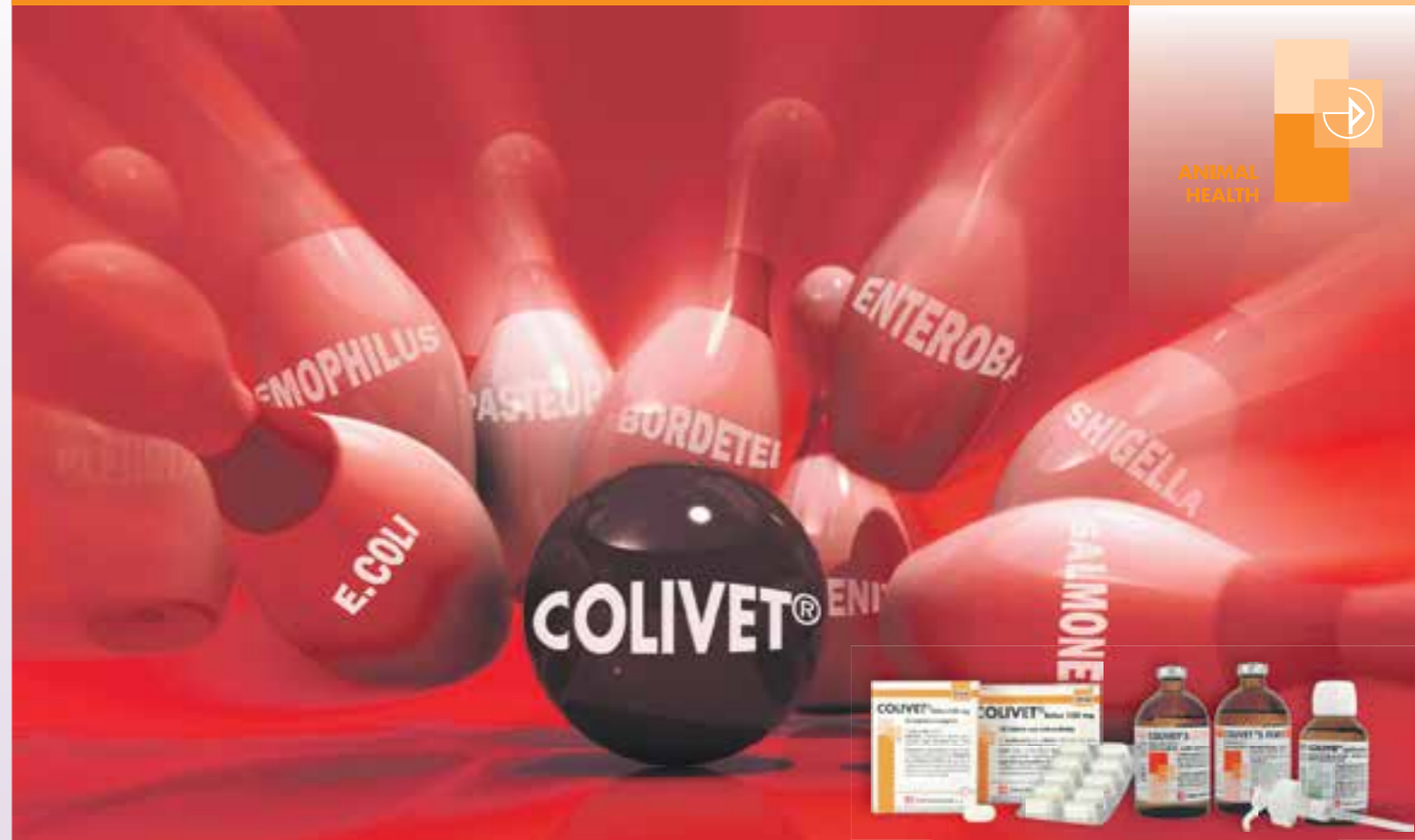
Avec la communication « urgence UPV »

Vous pouvez aussi effectuer votre don en ligne sur le site <http://upv.vsf-donate.org>

Vétérinaires Sans Frontières

avenue P. Deschanel 36-38, 1030 Bruxelles

Tél. : 02/539 09 89 www.veterinairesansfrontieres.be



COLIVET®

Sulfate de colistine
Bolus – Solutions injectables – Solution buvable

... un traitement adapté pour toute infection intestinale et septicémie néonatale des veaux et porcelets

Information médicale pour le praticien : COLIVET Bolus 150 mg – DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE : COLIVET Bolus 150 mg. Principe actif : Sulfate de colistine 150 mg. Espèces cibles : COLIVET Bolus 150 mg est destiné aux veaux pré-ruminants. Indications d'utilisation spécifiant les espèces cible : Traitement des infections gastro-intestinales causées par les germes sensibles à la colistine, en particulier Escherichia coli et Salmonella, sous réserve de l'obtention de concentrations efficaces dans le site infectieux. Contre-indications : Dans les cas exceptionnels d'allergie aux polymyxines, l'administration de COLIVET Bolus 150 mg est contre-indiquée. Effets indésirables (fréquence et gravité) : En cas d'allergie au traitement, celui-ci doit être arrêté et un traitement symptomatique (oxygène, adrénaline, antihistaminique) instauré. Posologie : Administrer 2,5 mg/kg de poids vif (correspondant à un bolus par 60 kg de poids vif ou un demi bolus par 30 kg de poids vif), deux fois par jour avec un intervalle de 12 heures pendant 3 jours. Le traitement ne dépassera pas 5 jours. Mode d'administration : Par la voie orale. Temps d'attente : Veaux : Viande et abats : 3 jours après la fin du traitement. NUMÉRO D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ : BE-V364612. Sur prescription médicale vétérinaire. Code : COLIVET BOL_RCP_FR_V2_20100224 not abr. COLIVET quick-pump – DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE : COLIVET Quick Pump. Principe actif : Par ml : Sulfate de colistine 8,0 mg. Espèces cibles : COLIVET Quick Pump est destiné aux porcelets. Indications d'utilisation spécifiant les espèces cibles : Traitement des infections gastro-intestinales causées par les germes sensibles à la colistine, en particulier Escherichia coli et Salmonella, sous réserve de l'obtention de concentrations efficaces dans le site infectieux. Contre-indications : Dans les cas exceptionnels d'allergie aux polymyxines, l'administration de COLIVET Quick Pump est contre-indiquée. Effets indésirables (fréquence et gravité) : En cas d'allergie au traitement, celui-ci doit être arrêté et un traitement symptomatique (oxygène, adrénaline, antihistaminique) instauré. Posologie : Administrer 6,40 mg/kg de poids vif (correspondant à 1 ml de suspension par 1,3 kg de poids vif) toutes les 24 heures, pendant au maximum 5 jours. En cas d'infection sévère, le traitement peut être répété toutes les 12 heures pendant au maximum 5 jours. Mode d'administration : Par la voie orale. Temps d'attente : Porcelets : Viande et abats : 3 jours après la fin du traitement. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ : BE-V368085. Sur prescription médicale vétérinaire. Code : COLIVET QP_RCP_FR_V1_20100521 not abr. COLIVET® S – DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE : COLIVET S – ad us vet. Principes actifs : Sulfate de colistine 2,5 mg (équivalent à 50.000 UI de colistine). Espèces cibles : COLIVET S est destiné aux porcelets. Indications d'utilisation spécifiant les espèces cibles : Traitement des infections causées par les germes sensibles à la colistine, en particulier Escherichia coli et Salmonella, sous réserve de l'obtention de concentrations efficaces dans le site infectieux. Contre-indications : Dans les cas exceptionnels d'allergie aux polymyxines, l'administration de COLIVET S est contre-indiquée. Effets indésirables (fréquence et gravité) : De rares cas d'accidents néphrologiques et neurologiques ont été signalés. Les autres manifestations (digestives, allergiques et d'irritation locale) ne présentent jamais un caractère de gravité. En cas d'allergie au traitement, celui-ci doit être arrêté et un traitement symptomatique (oxygène, adrénaline, antihistaminique) instauré. Posologie et voie d'administration : Porcelets : 1 ml par kg de poids vif (50.000 UI/kg) toutes les 24 h, pendant 3 jours. Le traitement ne dépassera pas 5 jours. Voie d'administration : Injection intramusculaire. Temps d'attente : Viande et abats : 21 jours après la fin du traitement. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ : Prodivet pharmaceuticals sa/nv – Hagbenden 39c – B-4731 Eynatten – Tél. : +32 87 85 20 25 – Fax : +32 87 86 68 20 – info@prodivet.com – www.prodivet.com. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ : BE-V11483. Sur prescription vétérinaire. COLIVET S-RCP-FR-V3-20110513 not abr. COLIVET® S FORTE – DÉNOMINATION : COLIVET S Forte – ad us vet. PRINCIPES ACTIFS : Sulfate de colistine 20 mg (équivalent à 400.000 UI de colistine). Espèces-cibles : COLIVET S Forte est destiné aux veaux (pré-ruminants et ruminants) et aux porcs. Indications d'utilisation : Traitement des infections causées par les germes sensibles à la colistine, en particulier Escherichia coli et Salmonella, sous réserve de l'obtention de concentrations efficaces dans le site infectieux. Contre-indications : Dans les cas exceptionnels d'allergie aux polymyxines, l'administration de COLIVET S Forte est contre-indiquée. Effets indésirables (fréquence et gravité) : De rares cas d'accidents néphrologiques et neurologiques ont été signalés. Les autres manifestations (digestives, allergiques et d'irritation locale) ne présentent jamais un caractère de gravité. En cas d'allergie au traitement, celui-ci doit être arrêté et un traitement symptomatique (oxygène, adrénaline, antihistaminique) instauré. Posologie et voie d'administration : Veaux et porcs : 2,5 ml par 20 kg de poids vif (50.000 UI/kg) toutes les 24 h, pendant 3 jours. Le traitement ne dépassera pas 5 jours. Voie d'administration : Injection intramusculaire. Temps d'attente : Veaux : Viande et abats : 26 jours après la fin du traitement. Porcs : Viande et abats : 21 jours après la fin du traitement. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ : Prodivet pharmaceuticals sa/nv – Hagbenden 39c – B-4731 Eynatten – Tél. : +32 87 85 20 25 – Fax : +32 87 86 68 20 – info@prodivet.com – www.prodivet.com. NUMÉRO D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ : BE-V11492. Sur prescription vétérinaire. COLIVET SF-RCP-FR-V1-07H29ca not.abr.





Le pourquoi de l'existence de Mdeon

Si l'ensemble des professionnels de la santé savent aujourd'hui que Mdeon existe, il en est encore beaucoup qui ignorent **pourquoi** la plate-forme et la procédure de visa ont été prévues par le législateur. Par le biais de la présente campagne de communication, les 20 associations de professionnels de santé membres de Mdeon s'adressent à leurs collègues et confrères pour expliquer que ce qui est à l'origine de la création de Mdeon, ce sont **leurs patients**.

Contrairement à d'autres secteurs d'activités où la pratique du sponsoring est également présente, le secteur de la santé a ceci de particulier que la relation de sponsoring peut avoir une incidence sur un tiers, à savoir le patient lui-même. Les professionnels de la santé souhaitent donc rappeler à leurs collègues que si Mdeon existe et s'ils en font partie, c'est pour garantir que le sponsoring octroyé soit éthique, dans l'intérêt de leurs patients.

0800/64.001 - Appelez-nous pour vérifier vos informations !

De nombreuses informations erronées circulent concernant ce que Mdeon accepterait ou n'accepterait pas en terme de sponsoring. Contrairement à ce qui se dit, est-il par exemple *toujours permis* d'arriver la veille au soir lorsqu'une manifestation scientifique commence à 9h à l'étranger, tout comme il n'est jamais demandé de manquer une partie du programme scientifique pour prendre tel ou tel vol. Ces informations erronées créent une **fausse perception**, ce qui nuit à l'ensemble des parties concernées.

Pour pallier à cette situation, Mdeon ouvre ce jour une **ligne téléphonique spéciale et gratuite** à l'attention des professionnels de la santé. Appelez le 0800/64.001 pour vérifier si vos informations sont bien correctes, nous vous répondrons avec grand plaisir !

La campagne s'étalera sur plusieurs semaines. Voici la page du site Internet de Mdeon vers laquelle l'illustration peut pointer: <https://www.mdeon.be/index.php?id=68>.

Mdeon communique chaque année vers les professionnels de la santé, afin de les sensibiliser et de les informer au sujet des bonnes pratiques en matière de déontologie.

Mdeon est une plateforme déontologique constituée de 24 associations de médecins, pharmaciens, dentistes, vétérinaires, infirmiers, kinésithérapeutes, paramédicaux, techniciens hospitaliers et de l'industrie (ABPH, ABSyM, APB, AXXON, BACHI, Cartel, Ceupa, Domus Medica, FBP, Febelgen, Formavet, GBS, IPSA, OPHACO, pharma.be, SSMG, SSPF, SVH, UNAMEC, UGIB, UPV, VBT, VDV et le VVZ) afin de créer un cadre de qualité concernant l'information et la promotion des médicaments et dispositifs médicaux. L'Agence Fédérale des Médicaments et Produits de Santé (AFMPS) effectue le contrôle du respect de l'obligation de visa, auprès des entreprises et des professionnels du secteur de la santé, qui sont co-responsables en matière de sponsoring.

Pour plus d'informations

Stéphanie Brillon - Directeur Mdeon
Tél. 0479/725.257 - sb@mdeon.be



Les haies et les verminoses

Tous les deux ans, lors du salon Agribex, Crelan remet les Crelan Awards à des étudiants en master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie et master bioingénieur en sciences agronomiques.

Ces prix récompensent les huit meilleurs travaux de fin d'études dans ces deux catégories pour les deux années académiques écoulées.

Pour l'année 2011-2012, c'est une étudiante de Gembloux Agro-Bio Tech, Sophie Vandermeulen, qui a été récompensée pour son TFE intitulé "Valorisation de l'implantation des haies et bandes boisées dans l'alimentation des bovins sur parcours en Région Wallonne".

Un travail soutenu par le Professeur Jérôme Bindelle.

Il y a quelques années, l'intensification de l'agriculture a poussé les agriculteurs à supprimer les haies et fourrages ligneux de leurs terres agricoles, les faisant disparaître du cycle de l'alimentation des bovins. L'environnement et la biodiversité ont été les premiers touchés : diminution de l'érosion, disparition des insectes, des oiseaux ou encore des petits animaux tels que les rongeurs. Ces bandes boisées étaient également d'excellents abris pour protéger les animaux du soleil et des intempéries.

Pour remédier à cette problématique, grâce aux pratiques de gestion de l'espace rural respectueuses de l'environnement, une série de méthodes agro-environnementales (MAE) ont été développées pour replanter haies et bandes boisées (HBB) sur les parcelles agricoles. "Outre les aspects écologiques et environnementaux, ces HBB pourraient présenter un intérêt dans l'alimentation animale et la prévention de parasites chez les bovins" explique Sophie Vandermeulen. Durant plusieurs semaines, en collaboration avec le Centre de Technologies Agronomiques (CTA) de Strée, la chercheuse a étudié le comportement (broutage, rumination, abreuvement, pâturage,...) de douze génisses au pâturage ayant accès ou non à des haies.

"Lors de mes analyses et observations sur le terrain, j'ai pu confirmer les premières suppositions du CTA : même en présence d'herbes, les bovins s'alimentent de fourrages ligneux. La question était de vérifier si la consommation de haies joue un rôle bénéfique dans l'alimentation animale: apport énergétique, protéique, etc. Pour y répondre, j'ai prélevé de nombreux échantillons de haies, d'herbes et de fèces sur la zone d'étude à divers moments."

Quelle qualité nutritionnelle ?

Des analyses de détermination de la valeur alimentaire des fourrages ligneux ont alors été réalisées par le CRA-W et par l'Unité de Zootechnie de Gembloux Agro-Bio Tech. Au vu des premiers résultats réalisés *in vitro*, la qualité nutritionnelle de certaines espèces ligneuses s'avère être tout aussi satisfaisante, voire meilleure que certains fourrages herbacés. Ces HBB pourraient

donc être valorisées et utilisées comme complément alimentaire peu coûteux pour l'agriculteur. "En effet, les études réalisées de février à juillet 2012 dans le cadre de mon TFE démontrent que certains arbres et arbustes présentent une composition chimique et un potentiel de fermentation dans le rumen intéressants par rapport à certaines herbacées. Il faut cependant rester prudent car certaines espèces pourraient être toxiques pour les animaux si elles sont ingérées en trop grande quantité. Des analyses ultérieures sont donc nécessaires pour confirmer les résultats obtenus."

Et quel effet vermifuge ?

En collaboration avec le Laboratoire de Parasitologie et Pathologie des Maladies Parasitaires de la Faculté de Médecine vétérinaire de l'Université de Liège, ces recherches ont également mené à des résultats préliminaires encourageants sur le potentiel des fourrages ligneux à diminuer la présence de certains parasites gastro-intestinaux chez les bovins. "Aujourd'hui, la plupart des agriculteurs traitent systématiquement les animaux avec des produits antiparasitaires de synthèse. Ces habitudes pourraient être modifiées au profit de l'environnement et les coûts financiers supportés par les agriculteurs en seraient réduits. Dans ce cas-ci aussi, bien que prometteurs, les résultats doivent être vérifiés par le biais d'analyses supplémentaires."

Actuellement, Sophie Vandermeulen prolonge ses recherches dans une thèse de doctorat pour une durée de quatre ans avec son promoteur Jérôme Bindelle. Parallèlement à l'aspect nutritionnel, elle va également étudier l'impact de ce type de fourrage sur la production de méthane par les bovins.

Sophie Vandermeulen (master Gembloux Agro-Bio Tech)
Jérôme Bindelle (Gembloux Agro-Bio Tech, Animal Science Unit de l'Ulg)

Christian Marche (directeur du Centre des Technologies Agronomiques)

Bertrand Losson (Laboratoire de Parasitologie et Pathologie des Maladies Parasitaires de la Faculté de Médecine vétérinaire de l'Ulg)



les haies, on s'y perdrait volontiers



Entomopathologie : un créneau VT ?

Tout le monde (ou presque) est bien d'accord : l'Occidental a oublié le bonheur de déguster ces petites bêtes. Ah, le croquant des criquets, le goût sucré des vers et des chenilles, ...

Mais l'entomophagie prend son élan ... et les pathologies suivent. Après tout, si les abeilles, les escargots ou les crevettes ont besoin de nos lumières, pourquoi pas les locustes, les grillons ou les vers buffalos ?

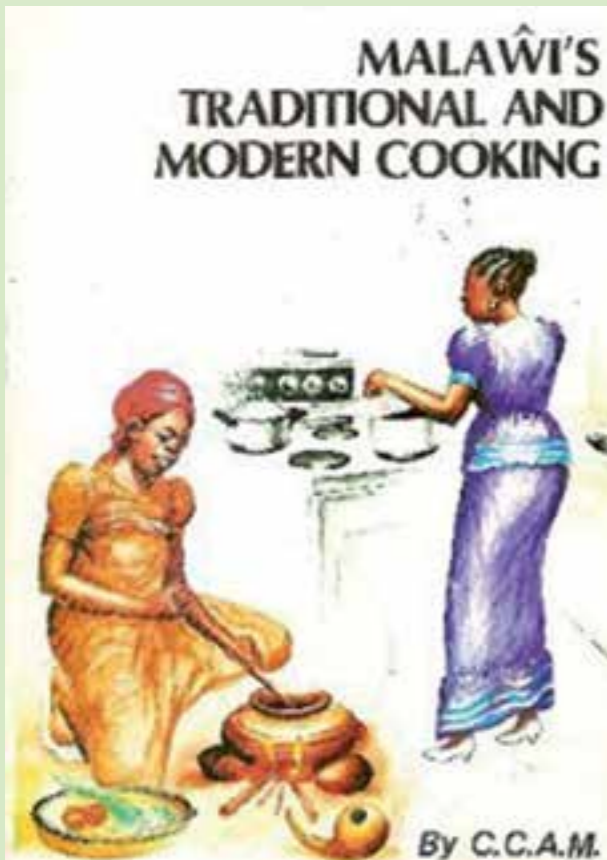
Le 14 novembre, une session commune a rassemblé à Bruxelles les membres de l'EVERI (*European Veterinarians in Education, Research en Industry*) et de l'UEVP (Union Européenne des Vétérinaires Praticiens).

Thème du jour : "attentes relatives à la sécurité alimentaire". Le Professeur Arnold Van Huis, de l'université de Wageningen, s'est attaqué à un sujet vierge pour beaucoup d'entre nous : les usages alimentaires des insectes.

Premier constat, l'Occidental a perdu le contact avec cette source alimentaire (*pas tout à fait, selon un collègue italien, qui a raconté son expérience de fromages sardes dont la description exige un estomac aguerri*), qui est appréciée en Asie et en Afrique.

Quelques chiffres

Les chercheurs évaluent le nombre d'insectes sur terre à 10 milliards de milliards. Environ 200 à 2000 kg par humain ...



1 million d'espèces sont décrites et il en resterait encore 4 millions à découvrir. Sur ces 5 millions d'espèces, seules 5000 sont nocives pour nous. Les autres sont bénéfiques. Quelques exemples : la pollinisation assurée par 98.000 espèces, la métabolisation des bouses (il a fallu importer des bousiers d'Europe en Australie après y avoir implanté des vaches)...

La répugnance des Occidentaux à consommer cette alimentation est dénoncée depuis 1885 dans un bouquin intitulé "Why not eat insects ?" par Holt.

Pourtant, les livres de cuisine commencent à pulluler sur les autres continents (*Malawi's traditional and modern cooking*). Et la FAO définit les aliments soutenable comme "ceux qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la santé présente et future, avec un faible impact sur l'environnement."

Ces aliments doivent respecter la biodiversité, les écosystèmes, être accessibles, abordables, **culturellement acceptables**, nutritionnellement adéquats, sains, optimisant les ressources naturelles et humaines.

Culturellement acceptables ... c'est là qu'est l'os.

Nous ne sommes pas très séduits par les charançons de palmes (dégustés en brochettes en Asie en Afrique et en Amérique latine), les chenilles mopanes (10 millions consommées par an en Afrique orientale pour un total de 85 millions de \$US), les criquets pèlerins ou les sauterelles mexicaines (avec ce qu'ils ravagent, c'est bien leur tour d'y passer), les fourmis tisserandes (un délice en larves), les termites soldats (responsables de 4 % des émissions de méthane planétaires, sauvons la planète en les dégustant sous forme de cakes), les libellules du Laos (capturées dans les rizières, elles améliorent les revenus des riziculteurs), les pâtés de mouches du Lac Malawi (62 % de protéines brutes).

Un truc pour la chenille mopane : la mélanger à du manioc pour en faire du porridge. Délectable, paraît-il !

Aspects nutritionnels et environnementaux

Quelques comparaisons entre le ver de farine et le steak de bœuf.

La chenille mopane contient de 30 à 77 mg de fer par kg de poids sec, contre 6 mg pour le bœuf. Or, il faut savoir que 50 % des femmes enceintes et 40 % des enfants de moins de 6 ans souffrent d'anémie en Afrique sud-saharienne.

Et on trouve presque 20 mg/kg de vitamine B2 dans les vers de farine contre 3 mg/kg dans le bœuf.

En revanche, les profils en protéines et en lipides sont légèrement plus bas.



un petit porridge de vers de farine ...
Fotolia_17239060_S © Ariane Citron - Fotolia.com



Evidemment, lorsqu'on en vient à l'efficacité alimentaire, nous devons saluer les performances des petites bêtes : 80 % de matières consommables pour le criquet, 55 % pour le poulet, 55 % pour le porc, 40 % pour le bœuf. Et pour protéger l'environnement, quelles performances ! Par kg de croût, le ver de farine produit 8 g de CO², le criquet 2g, la sauterelle 18 g, le porc le plus performant 80g, le porc le moins performant 1130 g, le bœuf 2835 g (Oonincx et al, 2010).



ou une fricassée de sauterelles...
Fotolia_28471990_S

Même chose pour l'ammoniac : 1 g par kg de croût pour le ver de farine et 36 g pour la sauterelle, contre 1140 g pour le porc.

Occupation du sol négligeable : 20 m² pour produire un kg de ver de farine, contre 50 m² pour un kg de lait, de porc ou de poulet, 175 m² par kg de bœuf.

Un tiers des produits agricoles sont gaspillés à la surface de la planète, c'est 1,3 milliards de tonnes par an (Gustavsson et al, 2011) et, dans les pays sous-développés, 2/3 des déchets ne sont pas traités (Diener et al, 2009). Cela ferait des matières nutritives pour nos petits amis. Par exemple, *Hermetia illucens* est une mouche connue sous l'appellation anglophone de *black soldier fly* (mouche soldat noire). Elle peut éliminer jusqu'à 50 % des fumiers et ses pré-pupes constituent d'excellents apports nutritifs.

Elevage ou cueillette ?

Au Laos, les paysans se servent de pièges à lanternes (ampoules enveloppées de grandes feuilles plastiques, etc ...) ou vont à la pêche à l'épuisette. En Afrique, on pratique plutôt la cueillette.

Mais le fin du fin est évidemment l'élevage. Jagran BV et Amsterdam Waste Company ont déjà développé une expertise de plusieurs années dans le domaine. Pour 10,63 €, vous pouvez acheter "The Story of the Fly: And How it Could Save the World" par Jason Drew et Justine Joseph et vous lancer dans l'aventure.

Mais tout n'est pas rose au pays des bestioles : les frais de management sont plus élevés que dans les autres espèces. Par kg de poids vif, l'hébergement des vers de farine coûte 0,7 € contre 0,1 € pour le poulet et 0,3 € pour le porc.

A peu près pareil pour l'alimentation et les autres intrants. Le pompon est détenu par le travail : 2,10€ pour le ver de farine contre 0,12 pour le poulet et 0,15 pour le porc.

Ce qui fait que le prix de la tonne de ver de farine coûte 4750 € à la production, contre 294 € pour les pois et 410 € pour le soja.

Mais l'avenir s'annonce radieux : on s'attend à une réduction des coûts d'un facteur 4 et plus, passant de 4,75 /kg à

1 €/kg ... pour quand ? Ben, c'est comme les tablettes numériques, les vélos électriques et tout le reste : quand les consommateurs s'y intéresseront en très grand nombre. Déjà à Chiang Mai, en Thaïlande, et dans bien d'autres sites, des fermes à criquets commencent à être rentables. Il faut préciser que certains de ces insectes sont considérés comme des friandises par les Asiatiques, d'où un prix de vente à la hausse.

Les problèmes pour demain

Il faut évidemment s'atteler aux mêmes difficultés que pour toutes les autres espèces :

- La sélection ne doit pas s'attaquer qu'aux meilleures souches, mais même au choix des meilleures espèces ; peut-être n'avons-nous pas encore trouvé la Formule 1 des insectes (de même que certains estiment que nous avons tout faux en ayant choisi des poules pondeuses plutôt que des canards pondeurs ou des vaches à lait plutôt que des chèvres à lait, mais cela est une autre histoire)
- La recherche des substrats et des aliments les moins coûteux (valorisation des déchets, ...)
- Une production constante (problème des poïkilothermes, les pisciculteurs et les herpétologues vous en parleront)
- La mécanisation pour réduire les frais de main-d'œuvre
- Des assurances qualité
- La création de codes de bonnes pratiques d'élevage, de standards d'hygiène
- Le bien-être animal
- Le contrôle des maladies.

Et voilà qu'arrive Super-VT ?

Trois disciplines où les VT devraient briller.

Qu'en est-il de la sensibilité des insectes ? Sont-ils des êtres sensibles ?

On se pose des questions en voyant le mâle de la mante religieuse continuer à copuler tandis que sa dulcinée se délecte de sa tête, ou en voyant un sauterelle continuer imperturbablement à broyer un brin d'herbe alors qu'un oiseau la dévore simultanément.

D'ailleurs, pour les "abattages", on en est actuellement à la congélation ou au broyage des animaux vivants... du blé à mouder.

Quelles maladies devra-t-on affronter ? Nous n'en sommes qu'au début de l'ère de l'entomoculture.

Le densovirus *Acheta domesticus* s'attaque aux USA depuis 2009 et des élevages de criquets européens sont parfois décimés.

La maladie s'attaque aux derniers stades larvaires et aux jeunes adultes. Les adultes deviennent moins actifs, les femelles vivent moins de 10 jours, les caeca sont vides à l'autopsie, l'infection atteint les tubes de Malpighi, les tissus adipeux, l'épiderme, l'intestin moyen.

Et bientôt les mycoses, les acariens, les bactéries ... ?

Pour ce qui est de l'hygiène alimentaire, qui sera le plus compétent ?

Ces insectes peuvent être porteurs de nombreux germes,





une mine de protéines ... © enrico113 - Fotolia.com

de nématodes (verminoses dans le delta du Mékong), peuvent provoquer des allergies (notamment à la tropomyosine suite à une réaction croisée avec des crustacés, des acariens et des cancrelats), ou contenir des agents toxiques (pesticides, toxines d'insectes comme les dytiscidés qui contiennent des stéroïdiens). En premier usage, il est indiqué de s'en servir en aquaculture ou en élevage porcin et avicole, mais déjà le premier livre de cuisine européen a vu le jour : "het insecten kookboek" par Arnold van Huis, Henk van Gurp et Marcel Dicke, éd. Atlas. Une édition en anglais est en gestation (24,50 €). On réclame des experts ...

Qu'en dit l'AFSCA ?

Rendez-vous sur le site <http://www.favv-afscab.be/nosaliments> où vous constaterez que notre Agence n'est pas en reste.

Quelques commentaires puisés çà et là :

- Les élevages d'insectes sont meilleurs pour l'environnement (pas d'émissions de gaz à effet de serre) car ils produisent beaucoup moins d'excréments que le bétail et la volaille, responsables de 18 % des gaz à effet de serre émis de par le monde.
- Il est beaucoup plus rentable et meilleur marché d'élever des insectes, vu la quantité de nourriture nécessaire pour engraisser le bétail : 10 kg de fourrage permettent la production d'un seul kilo de viande de bœuf. Les insectes, eux, sont beaucoup moins voraces : 10 kg de nourriture permettent de produire 8 à 9 kg d'insectes.
- Tous les insectes ne sont pas propres à la consommation humaine. Mais on compte tout de même quelque 1.400 espèces de par le monde qui sont comestibles pour l'homme.

(à noter que l'avis du Prof. Van Huis est plus circonspect, voir ci-dessus).

Le règlement (CE) n° 258/97 prévoit que les aliments ou les ingrédients alimentaires qui n'ont pas été utilisés pour la consommation humaine à un niveau significatif dans

l'Union Européenne avant le 15 mai 1997 sont des nouveaux aliments ou nouveaux ingrédients alimentaires ("novel foods, novel food ingredients"). En vertu de ce règlement, tous les nouveaux aliments ou ingrédients alimentaires doivent avoir fait l'objet d'une analyse des risques et recevoir une autorisation de la Commission européenne avant de pouvoir être mis légalement sur le marché communautaire. Dans l'attente d'une position claire et d'une harmonisation du statut de *novel food* des insectes au niveau européen, l'AFSCA applique sur le territoire belge, les règles ci-dessous pour la mise sur le marché des insectes destinés à la consommation humaine.

Les opérateurs qui élèvent des insectes destinés à la consommation humaine pour la mise sur le marché, doivent être enregistrés à l'AFSCA. Une autorisation de l'AFSCA est requise pour les opérateurs du secteur de la transformation et/ou de la

distribution qui mettent sur le marché des insectes pour la consommation humaine ou des denrées alimentaires à base d'insectes.

La mise sur le marché des espèces reprise dans le tableau ci-dessous est tolérée à condition que les prescriptions relatives à la sécurité alimentaire soient respectées. Cette liste a été établie à l'occasion d'un tour de table de la Commission européenne en 2011 et est le reflet des espèces d'insectes qui sont disponibles en Belgique pour la consommation humaine.

Grillon domestique	Acheta domesticus
Criquet migrateur africain	Locusta migratoria migratorioides
Ver de farine géant	Zophobas atratus morio
Ver de farine	Tenebrio molitor
Ver Buffalo	Alphitobius diaperinus
Chenille de la fausse teigne	Galleria mellonella
Criquet pèlerin d'Amérique	Schistocerca americana gregaria
Grillon à ailes courtes	Gryllobates sigillatus
Chenille de la petite fausse teigne	Achroia grisella
Chenille du bombyx	Bombyx mori

Pour la mise sur le marché de ces espèces, les règles générales de la législation alimentaire sont en vigueur, en particulier et entre autres, l'application de bonnes pratiques d'hygiène, la traçabilité, la notification obligatoire, l'étiquetage et la mise en place d'un système d'autocontrôle basé sur les principes du HACCP.

L'AFSCA va demander un avis à son Comité Scientifique sur la sécurité de l'utilisation de ces espèces d'insectes pour la consommation humaine.

Ces tolérances nationales seront révisées si nécessaire sur base de l'harmonisation européenne et de l'avis du Comité Scientifique.

Les opérateurs qui souhaitent mettre sur le marché des insectes qui ne sont pas repris dans le tableau, doivent préalablement présenter un dossier auprès du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, conformément à la procédure de demande de



novel food. Plus d'informations concernant la procédure de demande d'autorisation sont disponibles sur le site web du SPF.

L'avis de la FAO

L'entomophagie est pratiquée dans de nombreux pays du monde entier, mais principalement dans certaines régions d'Asie, Afrique et Amérique latine. Les insectes complètent les régimes alimentaires d'environ 2 milliards de personnes et ont toujours fait partie de l'alimentation humaine. Cependant, c'est seulement récemment que l'entomophagie a capté l'attention des médias, instituts de recherche, chefs cuisiniers et autres membres de l'industrie alimentaire, législateurs et autres institutions s'occupant d'alimentation humaine et animale. Le Programme de la FAO sur les insectes comestibles examine également le potentiel des arachnides (par ex. les araignées et scorpions) pour l'alimentation humaine et animale, bien que par définition, ce ne soient pas des insectes.

Des avantages pour l'environnement

- Les insectes ont un taux de conversion alimentaire élevé parce qu'ils sont des animaux à sang froid. Le

taux de conversion alimentaire (la quantité de nourriture requise pour produire une augmentation de poids de 1 kg) varie considérablement en fonction des catégories d'animaux et des techniques de production utilisées. Le taux de transformation des insectes est cependant extrêmement efficace. En moyenne, 2 kg d'aliments sont nécessaires pour produire 1 kg d'insectes, tandis que les bovins exigent 8 kg d'aliments pour produire 1 kg de viande.

- La production de gaz à effet de serre par la plupart des insectes est susceptible d'être inférieure à celle de l'élevage conventionnel de bétail. Par exemple, les porcs produisent 10 à 100 fois plus de gaz à effet de serre par kilogramme d'insecte.
- Les insectes peuvent se nourrir de déchets organiques, tels que les déchets alimentaires et humains, de compost et de lisier et peuvent transformer tout cela en protéines de haute qualité qui peuvent être utilisées pour l'alimentation du bétail.
- Les insectes utilisent beaucoup moins d'eau que l'élevage de bétail conventionnel.
- L'élevage d'insectes est moins dépendant du sol que l'élevage conventionnel.

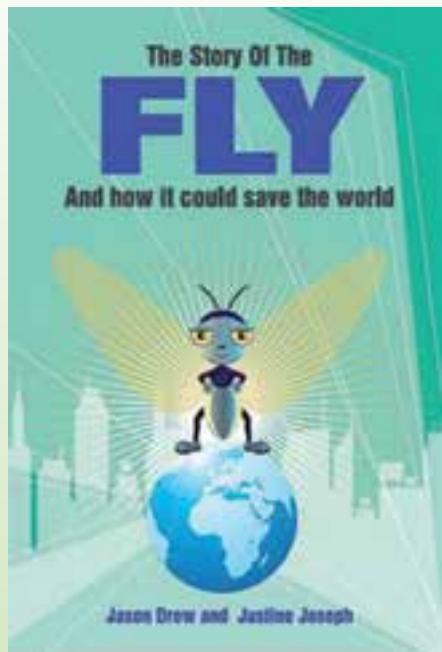
F U G A

Un logiciel hébergé sur le web, destiné aux vétérinaires

- ...permet de gérer l'agenda, la clientèle, le stock, la comptabilité, les analyses,...
- ...intègre sans accroc vos appareils digitaux (radiographie, échographie, analyses,...)
- ...est utilisé à leur plus grande satisfaction par plus de 170 cabinets
- ...conserve vos données dans un datacenter de classe A pour une sécurité absolue
- ...peut intégrer 7 logiciels externes de gestion de comptabilité
- ...permet la gestion automatique du stock, entièrement compatible avec 9 grossistes
- ...importe les résultats d'analyse des laboratoires
- ...est configurable à l'envi et donc utilisable par tous les types de cabinet
- ...est compatible avec Mac, Windows, Linux, tablettes, smartphones...
- ...offre une assistance technique gratuite par mail ou téléphone

F U G A

www.sonetas.eu Tél: 0496 200 256



Des avantages pour la santé

La valeur nutritionnelle des insectes dépend du stade de leur vie (stade métamorphique), de leur habitat et de leur alimentation. Toutefois, il est largement admis que:

- o Les insectes fournissent des protéines et des nutriments de haute qualité. Ils sont particulièrement importants en tant que compléments alimentaires pour les enfants sous-alimentés, car la plupart des espèces d'insectes sont riches en acides gras (comparables au poisson). Ils sont également riches en fibres et oligo-éléments tels que le cuivre, le fer,

- o le magnésium, le manganèse, le phosphore, le sélénium et le zinc.
- o Les insectes présentent un faible risque de transmission de maladies zoonotiques (maladies transmises des animaux aux humains) comme la grippe H1N1 (grippe aviaire) et l'ESB (maladie de la vache folle).

Des avantages du point de vue social et de la subsistance

- o La collecte et l'élevage d'insectes peuvent offrir d'importantes stratégies de diversification des moyens de subsistance. Les insectes peuvent être collectés directement et facilement à l'état naturel. Les dépenses ou investissements exigés pour la récolte et pour se procurer le matériel d'élevage de base sont minimes.
- o Les insectes peuvent être récoltés à l'état naturel, cultivés, transformés et vendus par les plus pauvres de la société, comme les femmes et les paysans sans terre dans les régions urbaines et rurales. Ces activités peuvent directement améliorer les régimes alimentaires et fournir des revenus monétaires grâce à la vente des excédents de production en tant qu'aliments de rue.
- o La récolte et l'élevage d'insectes peuvent fournir des opportunités commerciales dans les économies développées, en transition et en développement.
- o Les insectes peuvent être trans-

formés pour l'alimentation humaine et animale de manière relativement simple. Certaines espèces peuvent être consommées entières. Les insectes peuvent également être transformés en pâtes ou broyés en farine, et leurs protéines peuvent être extraites.

Plus qu'une denrée alimentaire «d'urgence» ou pour les pauvres

Une idée commune erronée est de considérer les insectes comme source de nourriture lors des cas de famine. En fait, dans la plupart des cas où ils constituent un aliment de base dans les régimes alimentaires locaux, les insectes sont consommés pour leur goût et non pas parce qu'il n'y a aucune autre source de nourriture disponible. Certaines espèces d'insectes, telles que les chenilles mopanes en Afrique australe et les œufs d'une variété d'œcophylla smaragdina en Asie du Sud-Est, peuvent atteindre des prix élevés et sont considérées comme de véritables mets de luxe.

<http://www.fao.org/docrep/018/i3264f/i3264f00.pdf>
<http://www.fao.org/docrep/012/i1380e/i1380e00.pdf>

rapport et synthèse : AS



L'avenir des cétacés à Liège

L'European Cetacean Society est une prestigieuse société scientifique qui regroupe l'ensemble des chercheurs européens étudiant les mammifères marins (dauphins, baleines, phoques, otaries...). Cette société nous fait l'honneur d'organiser sa prochaine conférence à Liège, du samedi 5 avril au mercredi 9 avril 2014. Plus de 400 scientifiques de tous les coins du monde y sont attendus. Cet événement sera organisé conjointement par le Laboratoire d'Océanologie (Faculté des Sciences) et le service de Pathologie de notre Faculté. L'Université d'Anvers, l'Université catholique de Louvain, l'Université de Gand et l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique seront également associés à cet événement.

Le thème 2014 sera : «Marine mammals as sentinels of a changing environment» afin de présenter les conséquences des changements globaux planétaires sur ces espèces ainsi que les principales menaces qui pèsent sur leur avenir. Les mammifères marins, pour la plupart menacés par les activités humaines (pollutions, pêche,...), occupent une place prépondérante dans nos écosystèmes marins et méritent toute notre attention.

Le 5 et le 6 avril, différents ateliers sont programmés dont certains pourraient intéresser nos confrères plus particulièrement :

- *New development in pollutant's studies in marine mammals ?*
- *Marine mammal rescue*
- *Emerging Infectious Disease in Marine Mammals: Sentinels of Change in the Environment* (organisateur Jacques Godfroid)

La conférence plénière se tiendra du 7 au 9 avril. Un événement grand public sera organisé sous la forme d'un café des Sciences le lundi 7 à la Brasserie de la Sauvenière et une video night le mardi 8 à la salle Nopius (amphis de l'Opéra)

<http://liege.europeancetaceansociety.eu/conference/workshops>



gare au crépuscule des baleines ... (Fotolia_11151706_S)

Qui tue nos salamandres ?

Après les hécatombes de grenouilles et crapauds dans certains étangs dues à la chytridiomycose (voir Veterinaria 07-2011), le Département Nature et Forêt de la Région Wallonne s'inquiète de l'apparition d'un nouveau fléau au sein des populations de nos salamandres.

Et les chauves-souris pourraient suivre ... changement de climat ?

En tout cas, des précautions hygiéniques doivent être respectées par tous ceux qui désirent manipuler des animaux sauvages.

Les transferts de population notamment doivent être proscrits autant que possible



Monsieur, où c'est, la clinique la plus proche ...

où elle met bas des larves directement mobiles au printemps, ainsi que lors d'une seconde vague automnale de moindre importance.

Contrairement à la plupart des autres espèces d'amphibiens indigènes, elle est considérée comme stable depuis au moins un demi-siècle en Wallonie (de Wavrin & Graitt-

La salamandre terrestre

La Salamandre tachetée est un amphibien urodèle appartenant à la famille des Salamandridae. Les adultes, à la coloration jaune et noire caractéristique, sont strictement terrestres. Presque exclusivement forestière, elle se reproduit principalement dans des sources et des têtes de ruisseaux mais aussi, plus rarement, en eau stagnante,



VETERINARIA

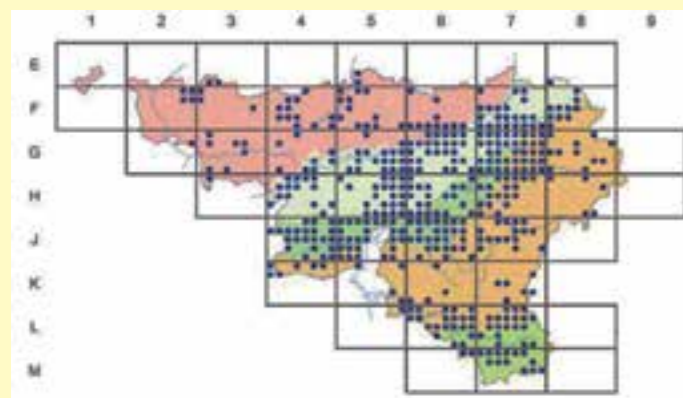
DATES 2014

Renseignements :
 Pierre Matheys - 0476 554 604 - pierre.matheys@upv.be
 Le comité de rédaction se réserve le droit de refuser les publicités qui ne cadrent pas avec l'éthique ou la déontologie vétérinaire

	Réservation	Parution
3	2 avril	28 avril
4	14 mai	10 juin-juni
5	25 juin	22 juillet
6	20 août	15 septembre
7	8 octobre	3 novembre
8	19 novembre	15 décembre

son, 2007) ; elle est reprise comme « Espèce confrontée à un risque mineur (LC) » dans la Liste rouge régionale (Jacob, 2007). La Salamandre n'est pas listée dans les Annexes de la Directive Faune-Flore-Habitats 92/43/CEE mais est reprise à l'Annexe 3 de la Convention de Berne.

La Salamandre dispose de faibles capacités de dispersion et il est vraisemblable que de nombreuses populations wallonnes soient isolées depuis des siècles, témoins des grands défrichements commencés à l'époque romaine. Les milieux ouverts représentent un obstacle aux déplacements entre populations, de même que les infrastructures routières ou ferroviaires. La disparition de populations isolées serait donc irrémédiable.



Répartition de la salamandre en Wallonie

Batrachochytridium salamandrivorans

Aux Pays-Bas, où la salamandre est en marge nord-ouest de répartition et a subi une assez forte réduction d'aire depuis les années 1950, seules deux populations indigènes et une population introduite sont connues. Elles sont situées à proximité de Maastricht. Jusqu'en 2010, la population hollandaise est estimée à plusieurs centaines d'adultes et est considérée comme stable. Un déclin est remarqué dès cette année, durant laquelle 97 animaux sont encore contactés sur les transects au Bunderbos ; ils ne sont plus que 4 en 2011, puis 2 en 2012¹. 2010 est aussi l'année de dernière observation sur les sites du Putberg (2 individus) et du Vijlenerbos (5 individus) ; sur ce dernier, frontalier avec la Wallonie, aucune salamandre n'a pu être trouvée lors des 57 visites organisées en 2012 pour détecter d'éventuels survivants. La salamandre est désormais considérée au seuil de l'extinction aux Pays-Bas, avec un déclin estimé à 96 % en trois ans à peine.

Une équipe de l'université de Gand découvre le responsable de ce déclin à l'automne 2013 : *Batrachochytrium salamandrivorans*, un chytride (champignon primitif) jusqu'ici inconnu. Il est un proche cousin de *B. dendrobatidis*, à l'origine de la chytridiomycose « classique »² et jusqu'alors le seul chytride connu à s'attaquer à des vertébrés, en l'occurrence une grande variété d'amphibiens. Des premières expériences en laboratoire, il résulte que *B. salamandrivorans* croît à des températures comprises



Cadavre de salamandre découvert aux Pays-Bas dans une position typique, sans lésion externe (photo M. van Mullekom)

entre 5 et 25°C (les températures supérieures sont létales), inférieures aux températures préférées par *B. dendrobatidis* mais adaptées aux ruisseaux frais où les salamandres se reproduisent. Sa pathogénicité est élevée : les salamandres infectées en conditions expérimentales meurent en 12-18 jours, après avoir cessé de se nourrir et montré des problèmes de coordination, suivis d'apathie. Leur peau présente des lésions, les animaux semblant « déshydratés ».

En janvier 2014, le champignon est mis en évidence sur une salamandre morte découverte près du lac d'Eupen en décembre 2013 par une équipe de l'université de Gand.

A la différence du chytride classique qui a suscité des milliers d'articles scientifiques, *B. salamandrivorans*, reste extrêmement méconnu : on ne connaît pas sa répartition ni les vecteurs qui peuvent contribuer à sa dispersion (il semble peu probable qu'elle se limite au massifs hollandais et aux abords du barrage d'Eupen), on ne connaît pas sa résistance ni les moyens qui peuvent être mis en œuvre pour désinfection, on ne sait pas si certaines souches de salamandres ont développé des résistances, ...

On sait donc très peu de choses sur ce champignon. Il pourrait toutefois partager certains traits communs avec la chytridiomycose classique. Dans ce cas, outre une dispersion de proche à proche par des amphibiens, le pathogène peut se disperser grâce à l'activité humaine : transport d'animaux infectés, transport de spores via des supports humides (via des herpétologues n'ayant pas pris de précautions sanitaires, des promeneurs, des véhicules passant d'un site à un autre...). Une dispersion par des animaux sauvages est également envisageable.

En l'état actuel des connaissances, on ne peut dès lors que suggérer la création d'une zone



À NOUVEAU UN PRODUIT INNOVANT DE MERIAL

Broadline™ FAITES PLUS AVEC MOINS!

ACTION CONTRE LES PARASITES EXTERNES

& puces tiques

ACTION CONTRE LES PARASITES INTERNES

& cestodes nématodes

LA LUTTE CONTRE LES PARASITES DU CHAT AU SENS LARGE

Disponible très prochainement



BROADLINE™ solution pour spot-on pour chats <2,5 kg ou pour chats de 2,5-7,5 kg (fipronil + S-méthoprène + eprinomectine + praziquantel). Espèces cibles : Chats. Indications : Chez les chats infestés ou à risque d'infestations mixtes par des cestodes, des nématodes et des ectoparasites. Le médicament vétérinaire est exclusivement indiqué lorsque les trois groupes sont ciblés en même temps. Ectoparasites : Traitement et prévention des infestations par les puces (*C. felis*). Élimination des puces dans les 24 heures. Un traitement prévient les nouvelles infestations pendant au moins un mois. Prévention de la contamination de l'environnement par les puces, par inhibition du développement de tous les stades immatures de la puce (œufs, larves, et pupes) pendant plus d'un mois. Le produit peut être intégré à une stratégie de traitement pour le contrôle de la dermatite par allergie aux piqûres de puces (DAPP). Traitement et prévention des infestations par les tiques (*I. ricinus*). Élimination des tiques dans les 48 heures. Un traitement prévient les nouvelles infestations jusqu'à 3 semaines. Cestodes : Traitement des infestations par les vers plats (*D. caninum*, *T. taeniaeformis*, *E. multilocularis*). Nématodes : Traitement des infestations par les nématodes gastro-intestinaux (larves L3, L4 et adultes de *T. cati*, larves L4 et adultes d' *A. tubaeforme*, et formes adultes de *T. leonina* et d' *A. braziliense*). Traitement des infestations par les vers vésicaux (*C. plicca*). Prévention de la dirofilariose (larves de *D. immitis*) pendant un mois. Contre-indications : Ne pas utiliser chez les animaux malades ou convalescents. Ne pas utiliser chez les lapins. Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité aux principes actifs ou à l'un des excipients. Précautions particulières d'emploi : entre autres le médicament vétérinaire n'est pas destiné à une utilisation chez le chien. Effets indésirables : Un agglomérat ou un hérissément transitoires des poils peut être observé au site d'application après le traitement. Des réactions cutanées légères et transitoires au site d'application (démangeaisons, perte de poils) peuvent se produire. Si le chat léche le site d'application après le traitement, une salivation excessive temporaire peut être observée. L'ingestion du médicament vétérinaire peut aussi entraîner des vomissements et/ou des signes neurologiques transitoires tels que de l'ataxie, de la désorientation, de l'apathie, et une dilatation des pupilles. Tous ces signes disparaissent spontanément dans les 24 heures. Une application conforme aux instructions minimise l'apparition de tels effets. Utilisation en cas de gravidité ou de lactation : L'innocuité n'a pas été établie. Posologie et voie d'administration : Application spot-on. L'utilisation du médicament vétérinaire doit être exclusivement basée sur la confirmation d'infestations mixtes ou l'existence d'un risque significatif d'infestation mixte par des ectoparasites et des nématodes (incluant la prévention de la dirofilariose) et lorsqu'un traitement concomitant contre les cestodes est indiqué. En l'absence de risque de co-infestation, l'utilisation d'un spectre antiparasitaire étroit doit être considérée comme traitement de première intention. Le raisonnement pour la prescription doit être adapté aux besoins individuels du chat, basé sur l'évaluation clinique, le style de vie de l'animal et la situation épidémiologique locale (incluant les risques zoonotiques, le cas échéant) afin de répondre exclusivement aux situations d'infestations mixtes ou de risque d'infestations. Le traitement ne doit pas être extrapolé d'un animal à un autre sans l'avis du vétérinaire. Posologie : Les doses minimales recommandées sont de 10 mg/kg de poids corporel pour le fipronil, 12 mg/kg pour le (S)-méthoprène, 0,5 mg/kg pour l'éprinomectine et 10 mg/kg pour le praziquantel. Choisir la taille de l'appliqueur appropriée en fonction du poids du chat. Mode d'administration : Placer l'embout de l'appliqueur sur la peau et appliquer le contenu entièrement et directement sur la peau en un point. La prévention de la dirofilariose (larves de *D. immitis*) doit commencer dans le mois suivant la première exposition présumée aux moustiques. EU/2/13/157/001-007. Médicament vétérinaire soumis à prescription. Pour toute information contactez Merial Belgium S.A., Leonardo Da Vinciiaan 19, 1831 Diegem. hr090114.

™Marque déposée de Merial. © 2014 Merial. Tous droits réservés.PUB_NEC_BL_ADV1P_FR_0214

Formation

d'exclusion complète à proximité de la découverte, à définir en collaboration avec le DNF local. L'exclusion ne devrait donc pas se limiter aux promeneurs, mais concerner tous les véhicules, engins forestiers inclus, afin d'éviter de répandre le pathogène, et ce jusqu'à ce que soit atteinte une meilleure connaissance du phénomène.

Une surveillance approfondie des salamandres des environs devrait idéalement être mise sur pied le plus rapidement possible.

Contact:
Prof. An Martel
Department of Pathology, Bacteriology and Avian Diseases
Division for Poultry, Exotic Companion, Wildlife and Laboratory Animals
0496/831161
An.Martel@ugent.be

Prof. Dr. Frank Pasmans
Department of Pathology, Bacteriology and Avian Diseases

Laboratory of Veterinary Bacteriology and Mycology
09/2647436
Frank.Pasmans@ugent.be

Note à l'attention des agents forestiers relative à la découverte d'un cas de *Batrachochytrium salamandrivorans* par An Martel & Frank Pasmans à proximité du lac d'Eupen.
Version du 17/01/2014
Par Thierry Kinet & Arnaud Laudelout

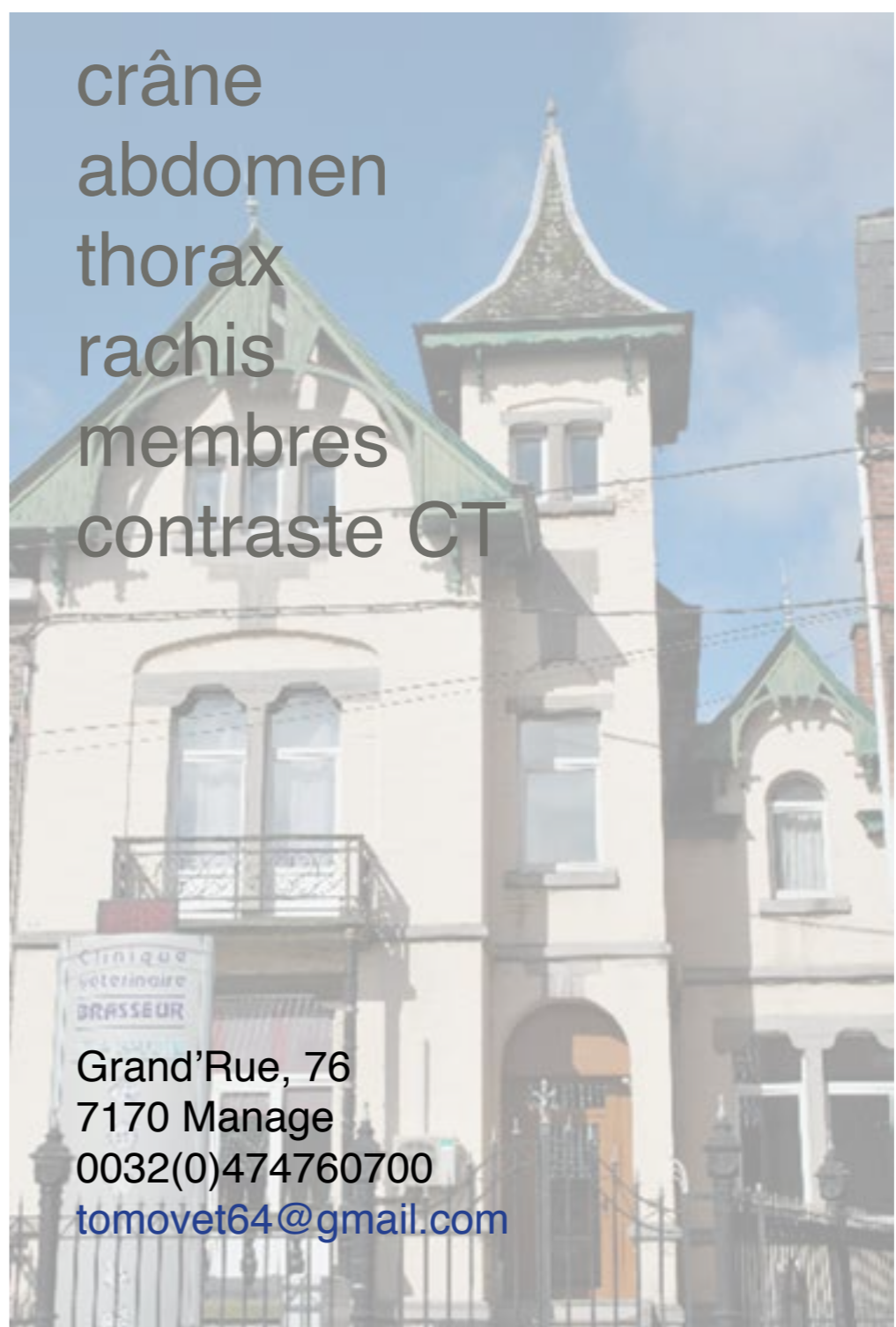
1 En 2012, 39 salamandres ont toutefois été collectées en dehors des transects standardisés afin d'être gardées en captivité pour servir de base à un futur programme de réintroduction de l'espèce aux Pays-Bas ; la moitié a péri durant l'automne.

2 Plus d'information (en allemand) :
http://www.karch.ch/files/content/sites/karch/files/Doc%20%C3%A0%20t%C3%A9%20%C3%A9charger/chytridiomycose/Die%20Chytridiomykose_22.01.2013.pdf

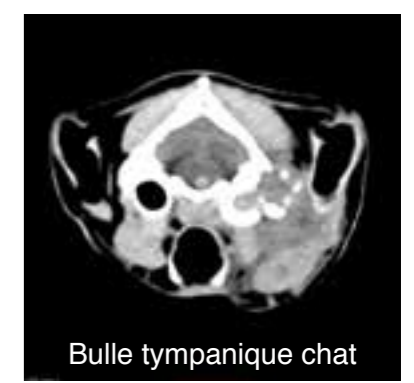


Tomovet 64

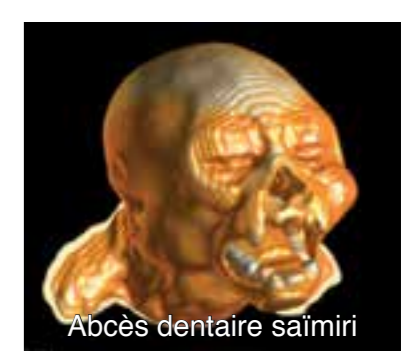
Le scanner au service de vos animaux de compagnie



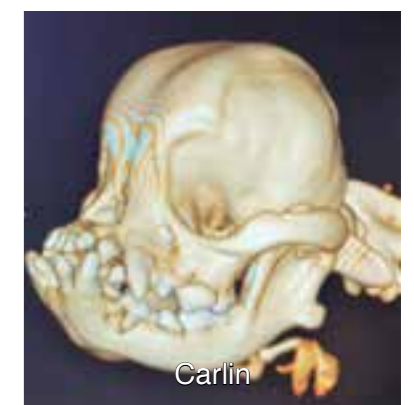
crâne
abdomen
thorax
rachis
membres
contraste CT



Bulle tympanique chat



Abcès dentaire saïmiri



Carlin

VT Surfing

Des chiens renifleurs pour débusquer les capricornes

Le capricorne asiatique est l'un des ravageurs du bois de feuillus parmi les plus virulents. Il est considéré en Europe comme un organisme nuisible particulièrement dangereux et, à ce titre, est soumis à des mesures obligatoires de quarantaine (surveillance et lutte). Aucun capricorne indigène ne représente un potentiel de danger comparable. Il menace surtout les arbres des villes mais peut également sévir en forêt ou dans les vergers.

L'insecte est originaire de Chine, de Taiwan ou de Corée. Il s'introduit dans le bois d'emballage des produits en pierre ou d'autres marchandises acheminées en Europe par container. Les larves peuvent survivre dans des lattes d'à peine 1,5 cm d'épaisseur et se développer entièrement durant le trajet en bateau ou sur le lieu d'arrivée.

Le développement de l'insecte dure deux ans. La femelle pond ses œufs dans les fentes de l'écorce. Les larves commencent à se nourrir dans le liber et pénètrent ensuite dans le bois. La nymphose se déroule juste sous la surface du tronc et l'insecte mature fore un trou de 1 cm de diamètre pour émerger. Il s'accouple ensuite et meurt après quelques semaines. En Europe, les arbres attaqués jusqu'à maintenant sont principalement des érables, des saules, des bouleaux, des peupliers et des marronniers. En forant ses galeries, il interrompt la circulation de la sève, ce qui entraîne une perte de vitalité et de stabilité pour l'arbre parasité.

Les cas de lutte en Europe ont été longs et coûteux. Ils consistent à repérer, abattre et éliminer les arbres touchés. Les contrôles depuis le sol ne sont pas suffisants et nécessitent l'aide d'arboristes grimpeurs et de chiens renifleurs. En forêt, des coupes sanitaires importantes sont préconisées et aucun bois d'œuvre ni bûche ne peut sortir de la zone contaminée sans être minutieusement contrôlés par des experts phytosanitaires. L'alternative est de scier le bois sur place ou de le déchiqueter. [C.H.]

Hölling D., Forster B., Wermelinger B. [2014]. *Le capricorne asiatique. Un danger pour la forêt suisse ? La Forêt* 67(1) : 10-14 (4 p.).

forêt-MAIL n° 106 février 2014



Le chien renifleur : sus aux insectes venus d'Orient

"Vu la proximité d'élections régionales, fédérales et européennes, le CA de l'UPV désire sonder les intentions du monde politique relativement à nos domaines d'activités.

Nous espérons vous transmettre leurs réponses en temps utile.

le CA de l'UPV"

Nivelles, le 08 mars 14

Madame, Monsieur,

concerne : votre programme politique pour la mandature à venir

A l'aube d'une nouvelle législature régionale, fédérale et européenne les médecins vétérinaires représentés par l'Union Professionnelle Vétérinaire, unique organe syndical des vétérinaires francophones de Belgique, désirent vous faire part de leurs inquiétudes et de leurs attentes.

1. **notre réseau d'épidémiosurveillance risque d'être débordé dans les années à venir**

- par le manque de praticiens ruraux, démotivés par la modicité de leurs revenus et les entraves croissantes à leur exercice ; certains intervenants verraient d'un bon œil le découplage de la prescription et de la distribution des médicaments vétérinaires, mais ce serait le coup de grâce pour de nombreuses vocations (veuillez examiner l'avis ci-joint du Dr Vallat, Directeur de l'Office International des Epizooties)
- par la modicité de la rémunération des vacations officielles, qui attend une revalorisation depuis des années, de l'avis même de nos partenaires de la fonction publique, qui déplorent le manque de moyens mis à leur disposition
- par la réémergence de zoonoses anciennes (leptospirose, tuberculose, verminoses, teigne, gale, rage,...) ou l'émergence d'épizooties exotiques (borréliose, grippe aviaire, FCO, Schmallenberg...); les échanges internationaux (tourisme, commerce, ...) nous mettent à l'avant-garde de la diffusion d'éventuelles épidémies et la mode actuelle des NACs (Nouveaux Animaux de Compagnie) amplifie cette propagation d'agents pathogènes exotiques ; d'ailleurs, la commission européenne a lancé en 2008 une campagne de sensibilisation sur le thème "One World, One Health" et il serait opportun que nos hommes et femmes politiques s'intéressent à ce dossier

2. **l'émergence des antibiorésistances sera un défi majeur dans les années à venir, comme le confirment les analyses des instances internationales**

- à ce propos, il est désolant que les travaux de l'AMCRA (*Antimicrobial Consumption and Resistance in Animals*, asbl), mandatée notamment par l'AFSCA, et une décision récente des autorités compétentes tiennent si peu compte des mises en garde des praticiens de terrain, des environnementalistes et de l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé ; en effet, plutôt que de soutenir les efforts des praticiens traitants à l'encontre de certains grands groupes agro-alimentaires dans un usage responsable des antibiotiques, l'utilisation croissante d'oxyde de zinc dans la ration alimentaire porcine leur semble une voie privilégiée pour stimuler l'immunité des porcelets ; quant à la contamination des sols par l'épandage de lisiers pollués, "on y pensera plus tard", comme l'admettent les services agronomiques de l'état danois, grands promoteurs de ce traitement de choc
- une seconde voie préconisée par l'AMCRA nous semble téméraire, responsabilisant de plus en plus les éleveurs dans l'administration des antibiotiques à leur cheptel ; ce recours activera sans aucun doute l'automédication dans les élevages, qui n'ont déjà que l'embarras du choix devant le grand marché Internautique

3. **les praticiens en animaux de compagnie constatent que notre intervention est de plus en plus sollicitée à titre de consultants par les autorités communales :**

- élevages incommodes (bruit, odeurs, effluents, ...) ou dangereux (chiens mordeurs ou aboyeurs, NACs ou Nouveaux Animaux de Compagnie tels que reptiles, ...), contrôle des identifications animales (chevaux, chiens, ...), conseil à la population lors d'épizooties critiques (blue tongue, grippe aviaire, ...), actions en faveur de l'environnement (contrôle des chats errants, des pigeons, soins aux animaux sauvages accidentés, protection des chauve-souris, des batraciens, de l'avifaune, ...), gestion d'espaces verts (pâturage extensif, animaux d'agrément, ...) ... ;
- **une consultance vétérinaire communale doit être élaborée sans plus tarder**

4. **nombre de particuliers se lancent dans des formations sans avenir**

- ils sont abusés par les annonces mensongères d'écoles autoproclamées de Dentistes Equins, d'Assistants Vétérinaires, de comportementalistes ... qui leur promettent une carrière lucrative au contact des animaux ; en réalité, une fois acquis un diplôme fallacieux et onéreux, ils découvrent qu'ils s'ouvrent à un exercice illégal sous couvert de formations empiriques
- les plus honnêtes tentent de trouver un emploi salarié auprès de cabinets vétérinaires installés et subissent déconvenue sur déconvenue, le chiffre d'affaire modeste de ces derniers ne leur permettant pas d'accroître leur main-d'œuvre
- les plus dangereux pratiquent leur marotte envers et contre tout, participant à un usage frauduleux de médicaments (avec la complicité éventuelle de "vétérinaires d'autoroute") et sans égard pour le bien-être animal

5. **la pléthore de vétérinaires diplômés dans nos universités met à mal leur formation pratique**

- la bonne volonté et la compétence des enseignants chargés de l'encadrement de nos successeurs ne parviennent plus à faire face à l'afflux d'étudiants venus notamment de France, à tel point qu'ils admettent eux-mêmes les carences des "day one skills"
- la masse de matières à assimiler a gonflé de façon démesurée au fil du temps et des progrès technologiques (imagerie médicale, kits d'analyses sur le terrain, techniques d'exploration biologique, procédures administratives...)
- pour combler ces lacunes, nous préconisons des stages "post-diplômes" par secteur d'activité (animaux de compagnie, animaux de rente, laboratoires, ...)

Notre association regroupe tous les créneaux d'activités de la profession (praticiens ruraux et praticiens en animaux de compagnie, inséminateurs et transplantateurs, experts, chercheurs, hygiénistes, consultants, industriels, fonctionnaires, environnementalistes ...). Plus de 800 professionnels mettent leur réseau de relations et d'expertises à la disposition du monde politique afin de vous aider à trancher les débats évoqués ci-dessus et bien d'autres encore, concernant le bien-être animal, l'impact socio-environnemental des animaux de compagnie, l'effet des changements de climat sur la santé animale, ... Non contents de vous énumérer nos appréhensions, nous désirons vous proposer des solutions réalistes inspirées par nos groupes de travail pluridisciplinaires.

Nous serions heureux de diffuser vos réactions à la présente auprès de nos Confrères et Consoeurs en temps utile via nos canaux d'information professionnelle.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et notamment la communication de dossiers afférents aux thèmes en question.

Nous vous remercions pour votre intérêt et vous prions, Madame, Monsieur, d'accepter nos salutations dévouées,

pour l'UPV,

Dr Marcel Renard, Président.



Une réémergence de plus de 30 000 ans...

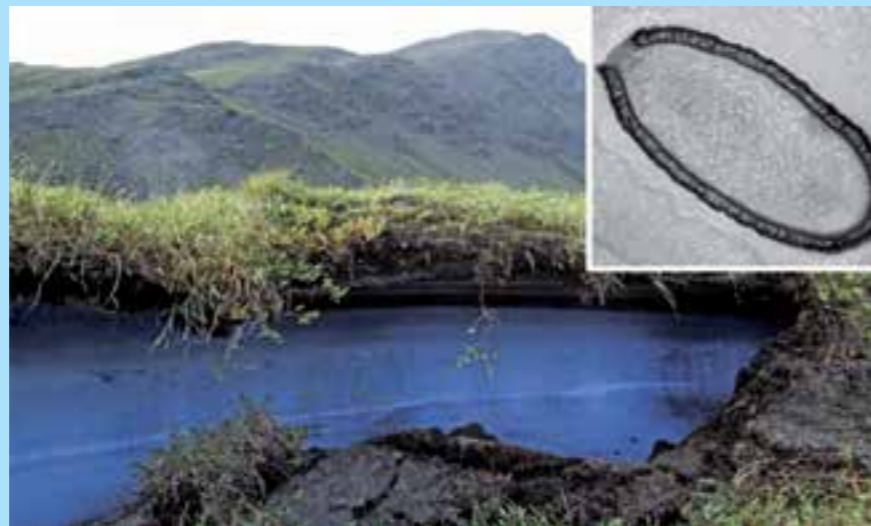
Une bombe épidémiologique ?

Un nouveau type de virus géant, baptisé « *Pithovirus* », a été découvert dans le sol gelé de l'extrême Nord-Est sibérien par des chercheurs du laboratoire « Information génomique et structurale » (CNRS/AMU), associés à des équipes du laboratoire Biologie à grande échelle (CEA/Inserm/Université Joseph Fourier), du Génoscope (CEA/CNRS) et de l'Académie des sciences de Russie. Enfoui dans le sol, ce virus géant, inoffensif pour l'Homme et les animaux, a survécu à plus de 30 000 ans de congélation. Bien que sa taille et sa forme en amphore rappelle celles de *Pandoravirus*, l'analyse de son génome et de son mode de réplication prouve que *Pithovirus* est très différent. Ces travaux portent ainsi à trois le nombre de familles distinctes de virus géants. Ils sont publiés sur le site des *PNAS* la semaine du 3 mars 2014.

Avec la famille des Megaviridae (représentée notamment par *Mimivirus* découvert en 2003) et celle des Pandoraviridae, les chercheurs pensaient avoir répertorié la diversité des virus géants (seuls virus visibles en microscopie optique du fait d'un diamètre supérieur à 0,5 micron). Ces virus, qui infectent les amibes du genre *Acanthamoeba*, renferment un très grand nombre de gènes par rapport aux virus courants (les virus comme ceux de la grippe ou du SIDA contiennent une dizaine de gènes). La taille de leur génome est comparable ou dépasse celle du génome de nombreuses bactéries. En étudiant un échantillon de sol gelé en provenance de l'extrême Nord-Est sibérien (région autonome de Chukotka), les chercheurs ont eu la surprise d'y découvrir un nouveau virus géant âgé de plus de 30 000 ans (contemporain de l'extinction de l'homme de Néanderthal), qu'ils ont appelé « *Pithovirus sibericum* ». Sa forme en amphore, tel *Pandoravirus*, a d'abord conduit les scientifiques à penser qu'il s'agissait d'un nouveau membre, certes très ancien, de cette famille. Mais l'analyse génomique de *Pithovirus* a démontré qu'il n'en était rien : *Pithovirus* et *Pandoravirus* n'ont

aucune parenté génétique.

Le génome de *Pithovirus*, même s'il reste grand pour un virus, contient beaucoup moins de gènes (environ 500) que celui des *Pandoravirus* (qui peut atteindre 2 500 gènes). Les chercheurs ont également analysé la composition en protéines (le protéome) de la particule de *Pithovirus* (longue de 1,5 micron pour 0,5 micron de diamètre). Ils se sont alors aperçus que sur les centaines de protéines qui la constituent, elle n'en partageait qu'une ou deux avec la particule de *Pandoravirus*. Une autre différence primordiale entre les deux virus concerne leur mécanisme de réplication à l'intérieur des cellules d'amibe. Alors que les *Pandoravirus* requièrent la participation de nombreuses fonctions du noyau cellulaire de l'amibe pour se répliquer, l'essentiel de la multiplication des *Pithovirus* se déroule dans le cytoplasme (en dehors du noyau) de la cellule infectée, rappelant en cela le comportement des grands virus à ADN, comme ceux de la famille des Megaviridae. Paradoxalement, malgré un génome plus petit que celui des *Pandoravirus*, *Pithovirus* aurait moins besoin de la machinerie cellulaire de l'amibe pour se propager. Le degré d'autonomie des virus géants par rapport à leur cellule hôte n'apparaît donc pas corrélé avec la taille de leur génome, qui elle-même n'est pas liée à la taille de la particule qui les transporte. L'analyse approfondie de *Pithovirus* révèle qu'il n'a quasiment aucun point commun avec les virus géants précédemment caractérisés. Il inaugure donc une nouvelle famille de virus,



portant à trois le nombre de familles de virus géants connus à ce jour. Cette découverte, venant rapidement après celle des *Pandoravirus*, suggère aussi que la diversité des virus en forme d'amphore est peut-être aussi grande que celle des virus dits icosaoédriques, qui sont parmi les plus répandus à ce jour. Elle souligne combien notre connaissance de la biodiversité microscopique reste partielle dès que l'on explore de nouveaux environnements. Enfin, cette étude montre que des virus peuvent survivre dans le pergélisol (couche de sol gelé en permanence des régions arctiques) sur des périodes quasiment géologiques, c'est-à-dire sur plus de 30 000 ans (correspondant au Pléistocène supérieur). Cette démonstration a des implications importantes sur les risques de santé publique liés à l'exploitation des ressources minières et énergétique des régions circumpolaires que le réchauffement climatique rend de plus en plus envisageable. La résurgence de virus considérés aujourd'hui comme éradiqués, tel celui de la variole dont le processus de réplication est similaire à celui des *Pithovirus*, n'est désormais plus du domaine de la science-fiction. La probabilité d'un tel scénario devrait être estimée de manière réaliste. Le laboratoire « Information génomique et structurale » s'y attèle d'ores et déjà à travers une étude métagénomique du permafrost qui bénéficie du soutien de l'infrastructure nationale France-Génomique (Investissement d'avenir).

<http://www2.cnrs.fr>
3 mars 2014

Le plus vieux flamant rose du monde est mort

Résident du zoo d'Adelaïde depuis 1933, Greater aura vécu plus de 83 ans, ce qui fait de lui le flamant rose le plus vieux que le monde ait connu. Son vieil ami Chilly, sexagénaire, est placé sous surveillance pour éviter qu'il ne se laisse mourir de chagrin. Greater a été euthanasié en raison de complications dues à son âge. La poursuite de soins n'aurait guère amélioré la santé de l'animal. Un flamant rose de 67 ans vivrait toujours dans un zoo sud-américain...

En liberté, aucun flamant rose ne pourrait vivre aussi longtemps. Dans la nature, ceux-ci sont exposés à la prédation ainsi qu'aux maladies. A l'état sauvage, leur espérance de vie moyenne tourne autour de 25 ans.

<http://www.developpementdurable.com>



L'eau au prix du poisson

Signe des temps, les poissons vendus en filets ont le vent en poupe. Prêts à cuire et sans déchet, ils ont tout pour séduire les consommateurs. Au supermarché comme sur les étals des poissonniers, aujourd'hui, ce conditionnement a priori anodin représente la part la plus importante de l'offre. Pourtant, des manipulations douteuses qui n'hésitent pas à flirter avec la loi se cachent derrière. Quitte parfois à franchir la ligne jaune !

Trempage prolongé, injections, utilisation d'additifs favorisant la rétention d'eau... Ces pratiques illicites visant à augmenter artificiellement le poids des filets de poisson sont devenues, semble-t-il, monnaie courante. À tel point que le Syndicat national du commerce extérieur des produits congelés et surgelés (SNCE), qui regroupe les plus gros importateurs-exportateurs de poissons congelés, a décidé de réagir. « *En période de crise économique, de stagnation des ressources halieutiques, de forte demande dans le monde, beaucoup peuvent penser qu'ajouter de l'eau aux produits peut permettre de gagner plus. Mais, à terme, il y aura un prix à payer pour tous* », déclarait Stéphane Barbut, président du SNCE, au cours d'une conférence sur le problème de la fraude à l'ajout d'eau organisée à Paris, en octobre dernier.

Crainte d'un nouveau scandale alimentaire, ras-le-bol face au développement de cette concurrence déloyale... Toujours est-il que le SNCE tente aujourd'hui de mettre en place des outils de contrôle plus performants. Dans ce but, il a commandité une vaste étude intitulée "Fraudfilets". Un travail de longue haleine, car les ajouts d'eau sont très difficiles à mettre en évidence. Certains additifs chimiques, surtout

lorsqu'ils sont utilisés concomitamment, sont indétectables par analyse chimique. Comme dans le dopage sportif, les tricheurs ont toujours une longueur d'avance sur les dépisteurs et savent parfaitement exploiter les lacunes ou les ambiguïtés de la réglementation.

Exemple : les carbonates, des substances interdites en tant qu'additifs. Les fabricants ont longtemps trouvé la parade en les présentant comme des auxiliaires technologiques (utilisés pour permettre ou faciliter la fabrication d'un aliment, ils ne sont pas considérés comme des ingrédients). Le flou a subsisté jusqu'à ce que la Direction générale de la santé et des consommateurs (DG Sanco) décide de les exclure de la liste des auxiliaires technologiques. Mais entre-temps, les fraudeurs ne s'étaient pas privés de les utiliser !



Des résultats édifiants

Conscient de la difficulté de traquer des pratiques illicites qui fluctuent au gré de l'évolution des textes réglementaires, le laboratoire chargé de l'étude "Fraudfilets" a choisi de prendre le problème à l'envers. Il a donc reproduit expérimentalement les limites maximales d'ajout d'eau dans huit espèces parmi les plus vendues en surgelés (panga, colin d'Alaska, lotte américaine, morue commune et morue du Pacifique, sole, hoki, saumon kéta) afin d'évaluer leurs capacités de rétention. Près de trois ans de tests, financés à hauteur de 155.000 €, ont

été nécessaires pour parvenir à définir les seuils d'alerte pour chacune de ces espèces, au-delà desquels la fraude est avérée. Il ne restait plus qu'à comparer ces valeurs limites avec des échantillons de produits proposés aux consommateurs.

Les premiers résultats d'analyse sur six espèces sont édifiants. Les filets de panga enregistrent les plus mauvais scores, avec 48 % des échantillons hors des clous. Ce qui n'a rien de surprenant. Lors d'un précédent test sur ces poissons, nos analyses avaient révélé des teneurs en humidité atteignant jusqu'à 85 %. Viennent ensuite le colin d'Alaska, le cabillaud et la lotte américaine (avec des fraudes de l'ordre, respectivement, de 28 %, 18 % et 14 %). Face à ces scores alarmants, le hoki et le saumon kéta font figure de bons élèves avec moins de 5 % de produits non conformes.

Compte tenu du nombre limité d'espèces analysées, ces résultats ne représentent sans doute que la face émergée de l'iceberg. Resterait à poursuivre l'étude de façon à établir une base de données pour toutes les espèces commercialisées. Une tâche colossale, nécessitant des moyens financiers encore plus importants. Et encore faudrait-il que l'ensemble de la filière se responsabilise, pour que les moyens mis à leur disposition afin d'assainir le marché ne restent pas lettre morte.

(1) Voir le dossier publié dans le n° 142 du magazine *Produits de la mer* (accès payant).

Florence Humbert
<http://www.quechoisir.org>
05 janvier 2014

NDLR : consultez le Conseil de Filière Wallonne Piscicole pour connaître la liste des pisciculteurs du terroir. Que des produits artisanaux, élevés et pêchés localement !



Anniversaire

Ca y est, j'ai réussi!
J'ai atteint le cap fatidique des 50 ans... et du premier coup s'il vous plaît!
Honnêtement, je ne m'en croyais pas capable. Ben oui, quand on est gamin, on ne s'imagine pas avoir un jour 50 ans, c'est un âge de vieux. Et pourtant, en un éclair, on se réveille un matin avec le compteur qui affiche le demi-siècle. On n'a rien vu passer, on se demande ce qu'on a pu faire de toutes ces années, on se rappelle bien deux ou trois choses, mais tout est passé si vite!
Moyennant quelques efforts, j'arrive quand même à me remettre quelques souvenirs en mémoire.

Je me revois très bien en train de jouer avec mes petits soldats sur la table de la salle à manger, mes cow-boys avaient beau multiplier les embuscades, c'était toujours les Indiens qui leur mettaient la pâtée. Parfois pour changer, je délaissais le Far West et je rejouais les plus belles batailles de la guerre de 40. Je n'ai jamais laissé gagner les Allemands.
J'ai aussi quelques souvenirs de Saint-Nicolas magiques quand mes cadeaux et ceux de mes frères s'amoncelaient devant la cheminée. Hé oui, il faut savoir qu'à l'époque les cadeaux prenaient beaucoup de place, pensez donc: un château fort, un circuit électrique, un train électrique, des robots, un vélo, des boîtes de jeux énormes (je pense notamment au jeu "embuscade" pour ceux qui s'en souviennent) et des friandises, massepain, mandarines, fruits secs, spéculoos. Tout cela occupait bien plus de place qu'une tablette, un Smartphone ou un iPod.

J'ai aussi le souvenir précis de mes mercredis après-midi passés à parcourir les rues de mon village en vélo avec mes copains, on jouait chez l'un ou chez l'autre, parfois dans les bois, parfois même sur des friches industrielles. Les parents n'avaient pas peur de nous laisser vivre à notre guise. On ne parlait pas encore d'enfants disparus. Je me souviens aussi de mon bal des

rhétos...bof.
Et de mes candidatures à Louvain-La-Neuve... youpie!
Et de mes cliniques à Cureghem... on bossait!
Et du chiffre d'affaire de mon premier mois de boulot (48000FB)... gloup!
Et de la naissance de mes enfants qui a transformé le gamin que j'étais en père que je suis.
Tous ces souvenirs qui défilent en 2 secondes dans ma mémoire occupent 50 années de ma vie.

Une autre chose qui est bizarre, pourquoi les différentes parties de notre corps ne vieillissent-elles pas à la même vitesse? Pourquoi mon cerveau est-il deux fois plus jeune que mes genoux et trois fois plus jeune que mon dos? La nature est mal faite, un cerveau perpétuellement jeune nous fait trop facilement mesurer l'étendue des ravages du temps sur nos carcasses vieillissantes. Certes, la mémoire peut souffrir de trous mais pas à 50 ans. A 50 ans, les cheveux tombent ou grisonnent, les ventres s'arrondissent, les genoux grincent, les mentons se dédoublent et la libido, qui est régie par un cerveau qui affiche éternellement 20 ans, se porte comme un charme. C'est pas juste!

Mais finalement, je me console en pensant que tout le monde n'a même pas la chance de souffler 50 bougies alors haut les cœurs et puisque c'est comme ça, je rempile pour 50 autres années, na!

Wite

En bref...

En France.
Après l'enseigne Virgin Megastore du malgré tout souriant Richard Branson, c'est au tour de la chaîne de librairies "Chapitres" de déposer le bilan. La culture n'a plus la cote au pays de Voltaire et Dalida! Il semblerait que pour le Français moyen, écouter de la musique et lire un livre soient devenus des efforts insurmontables. En revanche, la télé-réalité se porte à merveille, les ventes de téléviseurs à écran plat, full HD, extra-larges explosent à

répétition pour de sombres raisons d'obsolescence programmée et les Smartphones sont devenus des accessoires indispensables à toute une génération d'adolescents incapables d'écrire deux mots sans faute d'orthographe. Camus et Céline se retournent dans leur tombe, quand à Nabilla, elle vous remercie!
Dans le même temps, le classement PISA (Program for International Student Assessment) qui répertorie, évalue et classe la qualité des étudiants de 15 ans dans le domaine des mathématiques, de la science et de la lecture vient de tomber! Bonne nouvelle, la Belgique devance la France, cocorico pour les noirs-jaunes-rouges.

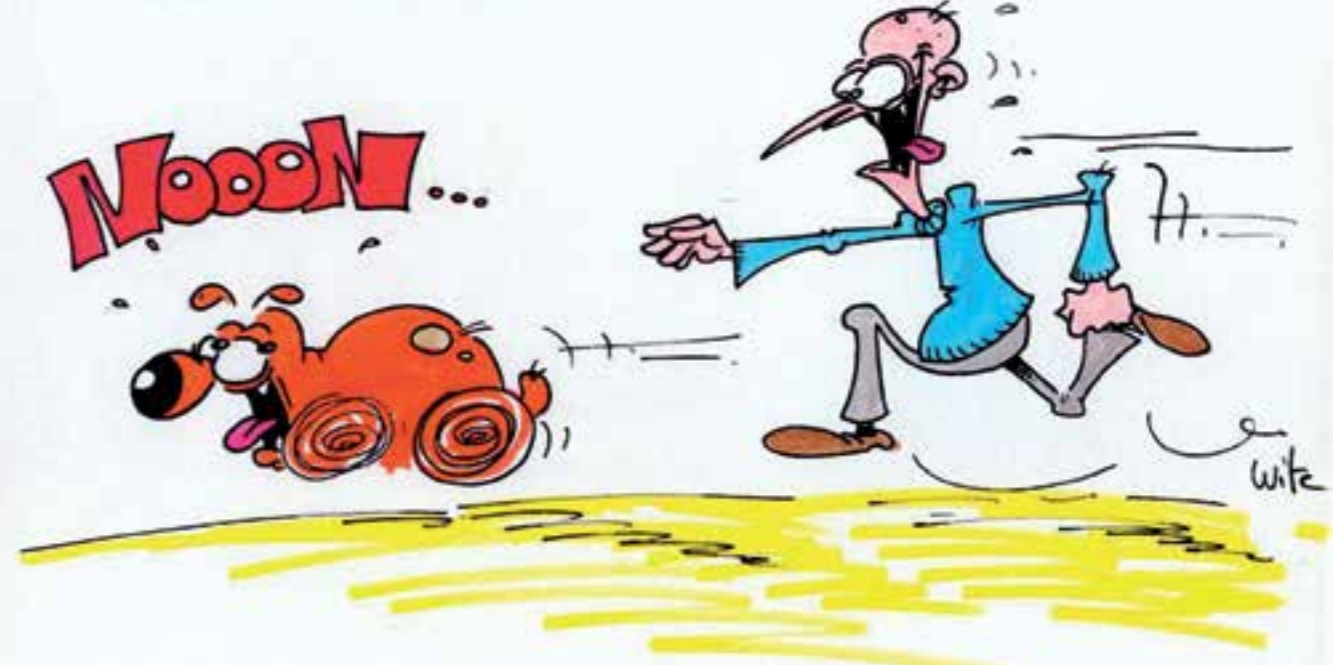
Jacques Chirac, dit Chi-chi pour les intimes, a été hospitalisé pour un problème rénal. Rassurez-vous, tout va bien, il se porte à merveille. Il ne se rappelle plus qu'il a fait des performances apocalyptiques de François Hollande, il n'est pas impossible qu'il demande à Carla de refaire les valises présidentielles.

Grâce à l'Europe, le cancer du poumon a encore de beaux jours devant lui! Les Français sont désormais autorisés à acheter à l'étranger 10 fardes de cigarettes par personne et non plus 5 fardes par véhicule comme c'était le cas auparavant. Le cancéreux peut se réjouir alors que les marchands de clopes, français mais frontaliers, tirent la gueule.

Russie.
Un danseur de ballet du Bolchoï de Moscou qui trouvait son rôle insuffisant a engagé 2 sbires pour "secouer" le directeur du ballet et ainsi le faire revenir sur sa décision. Le problème, c'est qu'en Russie, le terme "secouer" n'a pas nécessairement le même sens que chez nous. C'est ainsi que les deux spadassins en tutu rose, non content d'avoir passé à tabac le malheureux directeur, en ont profité pour lui faire un masque de beauté à l'acide sulfurique! Moi qui croyais que la danse



APRÈS LES ANNIVERSAIRES POUR CHIENS,
LES MARIAGES POUR CHIENS...
PENSEZ À LEUR SAINT-VALENTIN!



était un monde de Bisounours où tout le monde il est beau et tout le monde il est gentil, je ne verrai plus les ballerines et les danseurs en collant moulant de la même manière.

4 février 2014... Facebook fête ses 10 ans!

Cela fait 10 ans que des centaines de millions d'amis qui ne se connaissent absolument pas communiquent, échangent leurs impressions ou s'envoient des photos de leur guindaille de la veille.

Quelle innovation dans le monde de la communication! Quelle révolution sur le net!

Une fois de plus la science et la technique se sont mises au service de l'humanité pour aider l'homme à atteindre ses aspirations de grandeur.

Tout ça pour en arriver à voir un abruti se servir d'un chat comme d'un projectile!

Tout ça pour voir deux autres crétins se filmer en train de houspiller un jeune handicapé mental!

Belle réussite! Finalement, l'homme serait-il incapable de ne pas sombrer dans le sordide, se-

rait-il inexorablement attiré par la médiocrité, le salace ou l'odieux? Bonne nouvelle, 260.000 amis qui ont vu la vidéo de ce tortionnaire félin s'en sont offusqués et le triste sire a été illico presto arrêté, condamné et incarcéré. Je dis bravo! Et je dis à toutes les femmes battues depuis des années ou à tous les enfants violés de prendre patience et d'attendre que leur nombreux amis Facebook prennent un peu sur leur temps pour s'indigner, partager et "liker" afin que la justice s'intéresse aussi à eux.

Wite

Histoire de girafon

Je suis perplexe! Aux quatre coins du monde, l'homme tue, massacre, éradique ou élimine des espèces animales. Que ce soit via le braconnage, la chasse, la pêche ou l'abatage (rituel ou non), il semblerait que l'homme tente de régler tous ses problèmes animaliers par la destruction massive.

Quand il ne tue pas, il enferme, il séquestre ou il parque des animaux qu'il finira, tôt ou tard, par zigouil-

ler pour des raisons parfois bien difficiles à comprendre. A croire que l'homme ne supporte pas la présence d'une autre espèce que la sienne.

Vous me direz qu'il y a des amoureux de chiens et de chats! Ben oui, mais nos chiens, on leur met un collier, une laisse ou une muselière et certains chats vivent confinés en appartement où ils squattent le dossier du sofa en regardant désespérément par une fenêtre définitivement close. Quand ils sortent enfin, c'est dans une cage pour aller chez le véto ou en pension pour les vacances.

En revanche, dans notre monde, tout est fait pour que seule l'espèce humaine survive partout et toujours. La démographie est galopante, on rase des forêts, on assèche des lacs pour que la marée humaine puisse s'étendre. On polémique pour préserver la vie humaine le plus longtemps possible ou le plus tôt possible. L'homme, l'homme, toujours l'homme!





L'homme, la seule espèce qui prend un malin plaisir à parcourir les moindres recoins du monde pour exterminer tout ce qui vit, que ça le gêne ou non puisqu'il tue autant par plaisir que par nécessité. Sur la banquise, il massacre des bébés phoques pour se faire des manteaux de fourrure. En Afrique noire, les éléphants ne comptent plus que pour les quelques kilos d'ivoire qu'ils peuvent porter et le tigre majestueux n'est pas plus respecté que le gorille ou les baleines. Et si, par hasard, il n'y a plus d'animaux à malmenier, l'homme s'en prend à ... l'homme. Le combat fratricide ne lui fait pas peur, au

contraire, ça le stimule! Il invente mille et une manières pour tuer son prochain et semble ravi à chaque nouvelle invention lui permettant d'éradiquer militaires, rebelles, hommes, femmes ou enfants. Qui a dit: "L'homme est un loup pour l'homme" ?

Quand on se retrouvera sur une planète surpeuplée, sur-polluée, sur-exploitée, quand les animaux auront disparu depuis longtemps, pensez-vous vraiment que nous serons mieux ? Je doute... L'homme vit en moyenne 75 ans, voilà peut-être ce qui explique son incapacité à voir à long terme. Il

est dans l'impossibilité physique et intellectuelle de se projeter dans un avenir plus lointain et d'anticiper les désastres qu'il pourrait occasionner au monde qui l'entoure. En février dernier, au zoo de Copenhague, ce n'était qu'un girafon, il en meurt probablement chaque jour en Afrique, mais c'était surtout le symptôme de notre incapacité à gérer un monde que nous voulons être exclusivement notre monde. C'est triste, bien triste.

Wite



« L'homme a peu de chance de cesser d'être un tortionnaire pour l'homme tant qu'il continuera à apprendre sur l'animal son métier de bourreau. »

Marguerite Yourcenar



Gammes Sutures Génia,



La société Génia, fabricant d'équipements et d'instruments médicaux à usage vétérinaire, propose une gamme de fils de sutures résorbables (Monofil® : PDO monofilament, Glycofil® : PGA tressé enduit, Fastfil® : PGCL monofilament à résorption rapide) pour vos chirurgies. Ces fils sont disponibles en plusieurs longueurs de 15 à 100 m selon vos besoins.

Génia lance cette année un nouveau fil résorbable : le Fastfil® est un monofilament synthétique en poly(glycolide-co-caprolactone) dont la résorption complète intervient entre 80 et 120 jours et sa résistance passe à 55% de sa résistance initiale à 7 jours. Ce fil est donc particulièrement indiqué lors des sutures des tissus mous à cicatrisation rapide, subissant de faibles tensions au niveau de la zone de cicatrisation. Les dévidoirs dans lesquels les bobines sont fournies sont à la fois ergonomiques, compacts, étanches et résistants. Un porte-dévidoir lesté est aussi à disposition et permet de placer 3 cassettes de fils de suture de votre choix. Pour plus d'informations consultez notre site web : www.genia.fr

12, rue Jean-François Champollion
Parc d'activités Le Pont Béranger
44680 ST HILAIRE DE CHALEONS - FRANCE
Tel. +33 (0)2 40 03 24 17 - Fax. +33 (0)2 40 03 14 71
www.genia.fr

Un gage de qualité
Source de performances

génia



Ila



odrida

Les vétérinaires belges pendant la Guerre 1914-1918



Le roi Albert 1er commandant en chef de l'Armée belge

tériellement pendant la Guerre 1914-1918 sont ceux qui avaient leur résidence en Flandre occidentale à proximité de la ligne de feu de l'Yser. Les vétérinaires domiciliés dans les villes et villages anéantis dès le début de la

pour non application des méthodes sanitaires prescrites par l'autorité occupante. Lors de l'offensive finale en septembre 1918, plusieurs vétérinaires ont également dû fuir leur logis, parfois sinistré.



Ruines de Nieuport

Pendant la Guerre 1914-1918, l'Armée belge en campagne atteignit son effectif vétérinaire le plus élevé de son histoire. Elle comptait 112 officiers vétérinaires combattants (73 vétérinaires d'active et 39 vétérinaires de réserve, mobilisés ou volontaires de guerre).

A l'intérieur du pays, ce furent quatre années d'occupation, c'est-à-dire la vie de tous les jours reprise petit à petit sous l'autorité d'un ennemi brutal et sans scrupule, abhorré de tous, dont on subissait la contrainte la mort dans l'âme. Pour les vétérinaires, ce fut la mainmise sur leur Service vétérinaire de l'Etat par des fonctionnaires allemands. Ces bureaucrates militaires mirent en place une série de règlements, variés, nombreux, souvent confus, visant à aligner la politique sanitaire de la Belgique sur celle de l'Allemagne.

Les vétérinaires civils qui ont été le plus durement éprouvés ma-

guerre ont été obligés de quitter brusquement leur maison et ont perdu tous leurs biens. Ils ont alors vécu comme des réfugiés loin de leur résidence. D'autres ont rejoint l'armée comme volontaires. Plusieurs sont restés inactifs en attendant des jours meilleurs. Les vétérinaires qui habitaient des localités partiellement détruites et constamment sous le feu ont continué à pratiquer, mais avec beaucoup de difficultés. Ils ont dû endurer un véritable calvaire : les visites domiciliaires des soldats ennemis, la limitation de leurs déplacements et l'absence de voitures ou de chevaux, la ruine graduelle de leurs biens, la concurrence de vétérinaires allemands pour l'expertise des viandes et les contrôles aux frontières, les clients ruinés avec des étables et des écuries à moitié vides, l'imposition d'amendes

Nieuport fut le point de départ, fin octobre 1914, des inondations de l'Yser. La ville, située sur la ligne de feu, fut ensuite anéantie par les bombardements. Paul Van Haute, le seul vétérinaire qui y résidait, fut complètement sinistré. Il abandonna sa clientèle et alla s'installer à Touques (Calvados, France) où il pratiqua jusqu'à la seconde Guerre mondiale.

Pendant la bataille de l'Yser, en octobre 1914, Furnes fut le siège du grand quartier général de l'Armée belge. Située sur le territoire national non occupé par l'ennemi, la ville fut bombardée mais ne subit pas trop de dommages. Les deux vétérinaires qui y résidaient, Cyrille De Vloot et Joseph D'Helft, restèrent sur place et poursuivirent leurs activités habituelles pendant et après le conflit.



Ruines de Dixmude

La ville de Dixmude, située sur la ligne de feu, fut détruite dès octobre 1914. Cyrille Nevejan, le seul vétérinaire qui y résidait, fut complètement sinistré et dut quitter la ville. Après le conflit, il reviendra s'installer à Dixmude.

Alveringem, Leisele et Lo, communes situées sur le territoire national non occupé par les Allemands, ne subirent que peu de dommages. Les vétérinaires qui y résidaient, Henri Lecot, Florimond Taccoen et Victor Camerlynck, restèrent sur place et poursuivirent leurs activités pendant et après le conflit.

Merkem, commune située sur la ligne de feu, fut anéantie. Le vétérinaire Alphonse Coene qui y résidait fut complètement sinistré. Il abandonna sa clientèle et s'installa à Tamise en Flandre orientale.

Oostvleteren et Roesbrugge-Haringe, communes situées sur le territoire national non occupé par les Allemands, ne subirent pas de dommages. Les vétérinaires qui y résidaient, René De Vloo et Camille Platvoet, restèrent sur place et poursuivirent leurs activités pendant et après le conflit.

La commune de Poelkapelle,

située sur la ligne de feu, fut anéantie en décembre 1914 et en mai 1915. Le vétérinaire Rodolphe Courtens qui y résidait fut complètement sinistré. Il quitta sa clientèle et s'engagea à l'Armée belge pour la durée de la guerre. Après le conflit, il s'installa à Oostvleteren.



Ruines de Langemark

La commune de Langemark, située sur la ligne de feu, fut anéantie dès le début de la guerre. Le vétérinaire Lucien Bonte qui y résidait fut complètement sinistré. Il quitta sa clientèle et après le conflit, il s'établit à Assesse dans la province de Namur.

La ville d'Ypres se trouvait sur la ligne de feu et constituait une position convoitée par tous les belligérants (Saillant d'Ypres). La ville fut totalement détruite suite à trois batailles (octobre-novembre 1914, avril-mai 1915 et juillet-août 1917). Après la première bataille, beaucoup d'Yprois sont restés dans leurs caves pendant l'hiver 1914-1915. Après la deuxième bataille, la ville a été complètement évacuée, tous ses habitants étant sinistrés. Quatre vétérinaires et un étudiant vétérinaire résidaient à Ypres au début du conflit. Le vétérinaire Maurice Lemahieu quitta pour toujours sa clientèle et après le conflit, il fit une carrière de fonctionnaire comme inspecteur vétérinaire du ministère de l'Agriculture. Le vétérinaire Edmond Caenepeel, abandonna momentanément sa clientèle et revint s'établir à Ypres après le conflit. Le vétérinaire Emile De Caestecker, qui était inspecteur vétérinaire du ministère de l'Agriculture, quitta la ville et fonctionna pendant toute

la guerre comme inspecteur vétérinaire du territoire belge non occupé par les Allemands. Après la guerre, il revint habiter à Ypres. Son fils Gabriel De Caestecker avait obtenu son diplôme de vétérinaire fin juillet 1914, c'est-à-dire juste avant la déclaration de



Incendie de la Halle aux draps d'Ypres le 22 novembre 1914.

la guerre. Comme la plupart de ses condisciples de cette ultime promotion, il s'engagea immédiatement comme volontaire à l'Armée belge pour la durée de la guerre. Au cours du conflit, il passa dans le cadre actif et après la guerre, il poursuivit une carrière militaire jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. L'étudiant vétérinaire Daniel Declercq, qui venait de terminer sa candidature en médecine vétérinaire en juillet 1914, s'engagea également à l'Armée belge pour faire ultérieurement carrière sous les armes.

La ville de Poperinge, située en zone non occupée par l'ennemi, fut le siège de tous les états-majors alliés qui ont pris part aux batailles du Saillant d'Ypres. Bien que la ville elle-même n'ait pas eu à subir des dommages, tous les villages des alentours ont beaucoup souffert. Les deux vétérinaires qui résidaient à Poperinge ont quitté la ville. Henri Adriaen est parti s'établir à Argences (Calvados, France) de 1918 à 1919 pour revenir à Poperinge en 1920. Remy Dewickere abandonna sa clientèle pour s'engager à l'Armée belge où il fut admis dans le cadre actif et où il poursuivit une carrière militaire après le conflit.

Le village Zandvoorde-lez-Ypres fut entièrement détruit. Le vétérinaire Edmond Sigiez qui y rési-

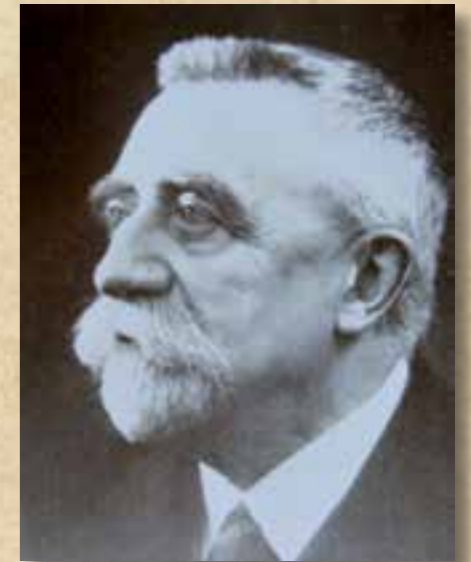
daait fut complètement sinistré. Il abandonna sa clientèle pour s'engager à l'Armée belge où il servit jusqu'en 1926, date à laquelle il revint s'établir à Langemark.

La commune de Kemmel qui était restée aux mains de l'Armée britannique pendant toute la guerre eut à souffrir lors de l'offensive finale en septembre 1918. Le vétérinaire Achille Vallaeyns qui y résidait quitta sa clientèle pour s'installer à Gavere près de Gand.

Pendant la Guerre 1914-1918, la France s'est particulièrement distinguée par son hospitalité pour les vétérinaires belges. Dès le 17 octobre 1914, grâce à la généreuse



Portrait d'Henri Vallée (1874-1947).



Portrait d'Emmanuel Leclainche (1861-1953)

intervention du professeur Henri Vallée, directeur de l'Ecole vétérinaire d'Alfort, et du professeur Emmanuel Leclainche, chef du service vétérinaire du ministère de l'Agriculture français, parut un décret dont le premier article disait : *les médecins vétérinaires de nationalité belge jouiront sur le territoire français, pendant la durée de la guerre, de tous les droits et prérogatives attachés à la possession du diplôme vétérinaire délivré par les écoles vétérinaires françaises.*

C'est ainsi que des vétérinaires belges ont pu s'installer en France dans des clientèles momentanément abandonnées par des vétérinaires français mobili-



sés (Henri Adriaen, Benoît Patte, Paul Van Haute). Emile Leynen a pu exercer des fonctions administratives en France comme vétérinaire départemental en Haute-Loire.

L'École vétérinaire belge de Cureghem resta fermée pendant toute la Guerre, à l'exception des cliniques. L'École vétérinaire française d'Alfort fermée au début du conflit rouvrit ses portes le 1er décembre 1915. Six élèves vétérinaires militaires belges ont pu alors poursuivre leurs études à l'École d'Alfort et y obtenir un diplôme final (Armand Crèvecoeur, Omer Goemaere, Remi Meirhaeghe, Jean II Pierre Schyns, Omer Vander Elst, Oscar Walry) avant de retourner au front. Après la guerre, ils passèrent, pour la forme, devant le jury belge pour obtenir un diplôme légal en Belgique.

Dès 1915, le professeur vétérinaire franco-américain Alexandre



Portrait d'Alexandre Liautard (1835-1918).

Liautard créa à Paris un *Secours vétérinaire anglo-franco-belge* ayant pour but de secourir les vétérinaires français et belges ainsi que leurs familles, victimes de l'invasion allemande, par des dons, des prêts en argent ou en nature, et par tous autres moyens matériels et moraux d'assistance. Après trois années, une somme importante put être réunie auprès des vétérinaires français, belges, anglais et américains pour venir en aide

à environ 400 vétérinaires belges et français victimes de la guerre. En Belgique, c'était le professeur Emile Liénaux de l'École vétérinaire de Cureghem qui s'occupait de ce fonds de secours.

Les Pays-Bas n'ont pas pris part à la Guerre 1914-1918 et la frontière belgo-hollandaise était verrouillée. Un seul vétérinaire belge, A. B. J. Van Wymersch, sur lequel on est mal renseigné, a été diplômé pendant la Guerre 1914-1918 à l'École vétérinaire d'Utrecht. Il aurait pratiqué à Nederbrakel, mais il ne figura jamais sur les listes des vétérinaires agréés de Belgique.

Le vétérinaire belge Alfred Caenepeel (1903-1979), fils du vétérinaire



Musée IN FLANDERS FIELDS.

Edmond Caenepeel (1873-1934), était connu comme un grand spécialiste de l'histoire de la Première Guerre mondiale en Belgique. Il possédait à sa mort une bibliothèque riche de 1500 livres et brochures sur ce sujet. La ville d'Ypres acheta cette bibliothèque en 1988. Cette « Collection Caenepeel » se trouve actuellement dans le Centre de documentation du musée IN FLANDERS FIELDS MUSEUM installé depuis sa création en 1998 dans la

Halle aux draps d'Ypres, reconstruite à l'identique après sa destruction au cours de la guerre. La « Collection Caenepeel » a été à la base de ce musée aujourd'hui très fréquenté. Comme récompense pour son travail d'historien, Alfred Caenepeel avait reçu l'OBE (*Officer of the most excellent order of the British empire*), une décoration britannique prestigieuse.

Marc Mammerickx

Sources

Archives du Centre de documentation historique des Forces armées belges. Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire. Parc du Cinquantenaire, Bruxelles.



La Halle aux draps d'Ypres 1872



La Halle aux draps d'Ypres reconstruite à l'identique, siège du musée IN FLANDERS FIELDS.

LA RUE

CARTE DE VISITE :

Famille : Famille : Rutaceae. (Sous-famille : Ruteae.)
Genre : Ruta.

Espèce : Ruta graveolens, rue, péganion, herbe-de-grâce
(GB : garden rue, herb of grace).

Variétés commerciales : cultivars divaricata, variegata, Jackman's blue.

Origine : centre primaire très étendu, de la Méditerranée au Moyen Orient et au Centre de l'Asie, des Canaries et de la Corse à la Sibérie.

Parties consommées : feuilles.

Exposition : plein soleil.

Type de sol : pauvre et sec, pas trop fertile ; se maintient le mieux en sols secs pierriers ou (et) calcaires.

pH du sol : 5,8 à 8,3.

Humidité du sol : sec bien drainé ; arroser uniquement par grande sécheresse ; la plante établie supporte bien la sécheresse.

Gradient thermique : résiste au moins jusqu'à - 10° C, et même plus en terrain sec ; l'optimum de température est compris entre 8,8 à 25°C.

Type de végétation : plante vivace semi-arbustive ; ne pousse bien qu'au Sud de la Loire.

Parties aériennes : buisson de forme arrondie avec tiges ligneuses à la base et herbacées à leur sommet ; feuilles sempervirentes bleu-vert, alternes, parsemées de petits points translucides (glandes sécrétoires), triangulaires dans leur pourtour et profondément subdivisées en 3 segments spatulés oblongs ; le cultivar divaricata a les feuilles jaune vert et le cultivar variegata, des feuilles panachées.

Système racinaire : touffe racinaire.

Dimensions : hauteur < 1 m, diamètre 60 cm.

Floraison : juin à septembre.

Inflorescence : fleurs vert-jaune en cyme corymbiforme (type d'inflorescence avec une fleur axiale (cyme) et toutes les autres à peu près au même niveau (corymbiforme)



Fleurs : fleurs centrales à 5 pétales entiers lisses, 5 sépales un peu soudées et 5 ou 10 étamines ; fleurs de la périphérie semblables mais tétramères ; ovaire supère, muni à sa base de 8-10 fossettes nectarifères.

Fructification : août à octobre

Fruits : capsules ligneuses en forme de croissant à 4-5 lobes renfermant de nombreuses petites graines anguleuses grisâtres.

Rusticité : rustique.

Propagation : semis/bouture/division racinaire/éclats de pied ; semis en pleine terre de mai à juin, couvrir à peine, levée rapide et facile ; lorsque les plants ont atteint 5 cm, transplanter.

Espacement des plants : 40 cm dans toutes les directions.

Soins : taille conseillée pour éviter la floraison.

Récolte : en 2^e année ; sommités et feuilles avant floraison.

Maladies et insectes nuisibles : répulsif efficace pour certains insectes, attractif pour d'autres (aleurodes).

Santé : antibactérien, anthelminthique, antispasmodique, hypotenseur, anti-inflammatoire.

Toxicité : à doses élevées, avortement, gastro-entérite, confusion mentale, photodermatites.

Espèces voisines : Le genre Ruta comprend en Europe, 8 espèces proches de R. graveolens, 4 d'entre elles sont largement implantées en Méditerranée, une est endémique à la Corse et à Sardaigne et 3 autres aux îles Canaries. Les plus connues sont R. chalepensis (30-80 cm) avec feuilles à folioles oblongs, fleurs assez grandes, corolle avec pétales oblongs cillées, inflorescence lâche (plusieurs sous variétés) et R. montana (30-40 cm) dont les tiges sont plus grêles, les feuilles finement découpées en segments linéaires, les fleurs petites et inflorescence serrée.

LA RUE A TRAVERS LES AGES

La rue a déjà une longue histoire ; elle est connue depuis des siècles à la fois comme plante condimentaire et médicinale.

A table, les Romains appréciaient beaucoup son amertume et la mettait souvent à leurs menus.

Elle eut les honneurs des évangiles - les pharisiens payaient la dîme avec de la menthe et de la rue (Saint Luc XI-42) - et fut abondamment décrite dans

les écrits de Pedanius Dioscorides (Ier siècle PCN).

Charlemagne la distinguera avec quelques dizaines d'autres lorsqu'il en prescrira la culture dans les fermes de l'Empire par le Capitulaire De Villis Vel Curtis Imperii (écrit vers 795). Elle figure dans la liste sous le nom de Rutam.

Cette prescription fut pour une fois respectée à la lettre, la rue fut cultivée

dans tous les monastères et sortit de son refuge méditerranéen pour coloniser toute l'Europe avec les progrès du christianisme.

En effet, cette plante avait réputation d'être un puissant aphrodisiaque masculin et sa consommation régulière par les moines des abbayes devait freiner leurs ardeurs et les aider à respecter leurs vœux de chasteté.

Au contraire, chez la femme, elle était

connue "pour exciter les flammes", écrivaient pudiquement les auteurs anciens. Il s'agit bien entendu des "flammes de l'amour".

C'est aussi un excellent antipuces, moryons, poux... ce qui n'était pas sans intérêt dans certaines circonstances.

Dans le monde anglo-saxon, elle était au nombre des plantes répertoriées dans la deuxième partie de la Flore de Turner publiée en 1562 à Cologne. Shakespeare la cita dans ses œuvres, une fois dans Richard III (1591) et une autre fois dans Hamlet publié en 1603.

Pour en rajouter encore à sa gloire, ce fut elle qui fut choisie en 1687 pour figurer à côté du chardon sur le collier de l'Ordre du Chardon, ordre de chevalerie écossais créé par Jacques II roi d'Angleterre et d'Ecosse, le deuxième en importance du Royaume Uni, après bien sûr l'Ordre de la Jarretière.

Dans le même ordre d'idée, l'Ordre de la Couronne de Saxe, ordre honorifique créé par le roi de Saxe Frédéric-Auguste Ier en 1807, à l'initiative de Napoléon I, Empereur des Français est aussi appelé de Hausorden der Rautenkrone, c'est-à-dire Ordre de la Couronne de Rue.

Aux USA et au Canada, elle ne semble pas avoir existé avant l'arrivée des Européens. Elle apparaît dans la littérature professionnelle pour la première fois dans l'American Garden Medical Plant de MacMahon publié en 1806 et est régulièrement citée depuis dans différentes publications. On parle en général d'une plante cultivée, parfois naturalisée ou spontanée essentiellement dans les Etats et les Provinces de la façade Atlantique, rarement ailleurs.

Dans les Continents Centro- et Sud-Américains, les Espagnols et les Portugais l'introduisirent dès le XVI^e siècle. De Mexico à Santiago du Chili et Buenos-Aires en passant par Rio de Janeiro, son succès fut immense et durable.

LE VINAIGRE DES QUATRE VOLEURS

Lors de l'épidémie de peste de Marseille en 1762, quatre voleurs, grands consommateurs d'une préparation secrète dévalisaient les demeures abandonnées sans en ressentir le moindre mal. Arrêtés et condamnés à mort, ils eurent la vie sauve en révélant la composition de leur élixir



En cuisine, la rue était adorée des Romains, fadas de saveurs amères. Elle était, c'est le cas de le dire, mise à toutes les sauces. C'était notamment un des constituants du moretum (mélange d'ail frais, de fromage à pâte dure, de coriandre, de céleri et de rue), condiment très recherché à époque. Bien plus pour les poètes, la rue était devenue par métonymie, synonyme d'amertume culinaire de bon aloi, alors qu'elle n'était pas la seule et loin de là, de donner aux plats romains leur saveur caractéristique.

Plus tard, elle finit par disparaître des tables petit à petit avec la prise de conscience de sa toxicité. Certains usages alimentaires traditionnels ont cependant subsisté dans quelques pays où l'amertume est une composante du goût importante.

Au point de vue cal, elle fut pres-dès l'antiquité romaine comme anti-poison

médicritegréco-



et pour améliorer la vue. Bien plus tard, au XV^e siècle, Léonard de Vinci et Michel-Ange l'utilisèrent pour augmenter non seulement leur acuité visuelle mais aussi, disaient-ils, leur créativité.

De tout temps, la rue a été reconnue comme abortive. Cette plante est dans cette indication d'une efficacité redoutable et redoutée. Les parturientes pouvaient y laisser leur vie. La fille de Titus, Empereur romain, fut l'une des premières célébrités connues à avoir été victime de cette pratique à côté de beaucoup d'autres.

Après la guerre de 1914-1918, quand bien des femmes enceintes préféraient avorter, plutôt que de procréer des fils pour les champs de bataille, les Français réglementèrent son usage. Le simple fait d'écrire que la rue fait passer les enfants indésirables est passible de poursuites (loi de 1921).

Elle eut encore bien d'autres indications, notamment comme antirhumatismal, et avait acquis une certaine réputation comme co-antidote à la peste à la suite de l'épisode des 4 voleurs.

(infusion de rue, absinthe, romarin, sauge et de menthe avec du camphre, des fleurs de lavande, de la cannelle, des clous de girofle et de l'ail dans du vinaigre de vin rouge).

Cette préparation est connue depuis cette époque sous le nom de vinaigre des 4 voleurs et utilisée comme antiseptique.

Mais son plus grand succès, elle le doit à la croyance populaire. La rue a depuis des siècles la réputation d'être une arme diantrement efficace contre les sorcières. Des générations de personnes crédules l'ont utilisée comme talisman pour se mettre à l'abri de leurs maléfices. Dans les maisons, le simple fait de frotter le plancher avec cette plante chassait les sorcières. Je ne sais pas si c'est vrai, mais ce qui est certain, c'est que cette opération facilitait la désinsectisation du home et que rien que pour cela, la méthode avait du mérite.

Cette superstition est encore très vive en Amérique du Sud, les Indiens accordent à cette plante un immense cré-

dit dans la lutte contre les démons et les maléfiques; la rue est présente sur tous les marchés, dans toutes les maisons et tous les jardins, surtout...ceux près des églises.

Actuellement, si elle a perdu beaucoup de son importance en cuisine et en médecine allopathique, elle est cependant cultivée à une grande échelle dans les pays du Maghreb, mais aussi en Espagne et au Canada, pour la production d'huile essentielle, de furanocoumarines et d'autres principes actifs pour la cosmétologie, la parfumerie (fragrance de pois de senteur) ou l'industrie alimentaire (saveur de coco).

En ce qui concerne l'alimentation, la

limite est fixée à 0.01% pour l'huile essentielle et à 2 ppm (mg/kg) pour la plante entière

Par ailleurs, abandonnée par la médecine classique, la rue a fait un retour remarqué en phytothérapie, aromathérapie et homéopathie. Les teintures mères, les dilutions 1 : 10, 1 :1000, mais aussi 6 CH, 13CH, 15 CH, 30 CH etc. sont fréquemment citées et leurs succès sont loin d'être anecdotiques.

Signalons encore que la rue est la plante nationale de la Lituanie, ce qui est un peu curieux car la rue n'est pas indigène à ce pays. Au mieux, elle y serait arrivée au XVIe Siècle.

UTILISATION CULINAIRE

L'amertume de la rue se marie bien avec le poisson, les œufs, les fromages frais, le feta grec et les marinades destinées au gibier. Les jeunes feuilles froissées se dégustent en petites quantités en salade. Elles dégagent des fragrances d'orange amère très puissantes.

En Italie, elle est traditionnellement ajoutée en faibles quantités à des sauces tomates bien épicées, élaborées avec des olives, des câpres, de la marjolaine, du basilic et de la livèche, entre autres ingrédients.

Elle sert aussi à aromatiser des boissons alcoolisées, la bière mais aussi le vin blanc et le vin de palme. Elle fait partie de la formule de vermouths et, macérée dans l'alcool, elle donne à la grappa con ruta italienne son goût inimitable. Le même principe est utilisé pour la raki jà Istrienne en Croatie. Dans les deux cas, le haut de gamme de la production est offert à la vente dans de jolies bouteilles avec des feuilles de rue nageant dans le liquide. Pour être exact, il s'agit le plus souvent de *Ruta chalepensi*, dont les folioles plus étroites sont...plus esthétiques en bouteille.

En Ethiopie, la rue est une plante condimentaire majeure. On la trouve notamment dans le mélange d'épices national traditionnel. Précisons par ailleurs que la cuisine éthiopienne est la seule à utiliser les fruits secs, encore bien plus amers, dans ses recettes. Les feuilles fraîches servent de présure dans la fabrication de fromages et sont ajoutées aux thés locaux.

Une des boissons favorites des Ethiopiens est un café, en réalité un thé, à base de feuilles de café et de rue. Ah, le bon café amer éthiopien ! Le meilleur du monde probablement (comme dirait un publiciste).

L'omelette aromatisée à la rue était célèbre au Moyen-âge. L'auberge du mont Rigi (Waimes, Belgique) l'avait toujours à sa carte il y a quelques années.

La nocivité de cette plante est bien établie mais en usage **c u l i n a i r e** normal, son amertume est telle que les doses toxiques ne sont jamais atteintes.



5. Servir à table avec des tartines de pain de campagne beurrées et du café.

Bon appétit.

D'après une recette familiale

RECETTE :

OMELETTE À LA RUE

Ingrédients : (pour 4 personnes) : 8 œufs, quelques jeunes feuilles grossièrement ciselées, 2 cuillères à soupe de lait entier, 2 cuillères à soupe de crème fleurette, beurre, sel et poivre au moulin.

Temps de préparation : 5 minutes.

Temps de repos : 2 minutes.

Temps de cuisson : 2 minutes, ou plus si omelette bien cuite.

Total : 10 minutes.

Matériel : grand bol, ciseaux à fines herbes, poêle non adhésive, fourchette.

Préparation :

1. Ciseler grossièrement quelques jeunes feuilles de rue fraîchement cueillies ; réserver.
2. Casser les œufs dans un grand bol, ajouter le lait et la crème, saler, poivrer ; battre à la fourchette jusqu'à homogénéité; réserver.
3. Chauffer la poêle avec une noisette de beurre. Quand elle est bien chaude, y verser le mélange et cuire à sa préférence.
4. Arrêter la cuisson et saupoudrer l'omelette avec la rue hachée, réchauffer, puis plier l'omelette en deux, faces avec rue l'une contre l'autre.

UTILISATION EN PHYTOTHERAPIE

En phytothérapie, la rue a eu de multiples indications. On l'a prescrite comme antidote, tonique, hypotenseur, expectorant, emménagogue, spasmolytique (muscle, bronches, intestin), carminatif, hémostatique, digestif, émétique, anthelminthique, anti-inflammatoire. Elle a aussi servi d'abortif.

Les graines, les racines, les tiges sont parfois utilisées, mais la composition et les teneurs en principes actifs sont les plus intéressantes dans les sommités fleuries, cueillies avant la floraison. Les principaux facteurs de variation sont l'année de production et l'exposition ou non des plantes au soleil. La variété botanique de la plante aurait aussi un rôle à jouer.

A côté de l'huile essentielle, 0,4 à 1,2 % selon l'échantillon, la rue renferme des furanocoumarines et dérivés (bergaptène, < 0.12 %, psoralène, < 0.07%, xanthotoxine, < 0.05 %), des flavonoïdes, < 5%, (rutine,...) et des alcaloïdes quinoline et quinazoline, < 1.4%.

Dans cette dernière catégorie, les molécules les plus étudiées ont été la skimmianine, la dictamnine, la y-fagarine, la graveoline. Ce sont des stimulants du CNS, des abortifs, des anti-inflammatoires et antispasmodiques reconnus.

La rutine est une des vitamines P. Leur indication principale est la fragilité capillaire, ce qui explique en partie, le succès de cette plante dans les troubles de la vision.

L'huile essentielle de rue contient principalement des cétones (la nonan-2-one (méthyl-heptyl- cétone, 3 à 60 %) et l'undecan-2-one (méthyl-nonyl-cétone, 5 à 85 %), des alcools et des esters (acétate d'heptanol, 17.5 %), des monoterpènes, 4.1% et des sesquiterpènes, 13.3 % dont geyrene, 10.4%. Les 2 cétones varient en sens inverse comme s'il y avait en réalité deux chémotypes différents.

En aromathérapie, quelle que soit l'indication, ne pas dépasser 5 gouttes par jour en infusion

Usage interne :

Plante entière, huile essentielle (infusion) : hystérie, épilepsie, hypertension, crampes, bronchite, toux convulsive, colique, aménorrhée, hémorragies capillaires.

Feuilles : mâcher une feuille serait salutaire pour la vue, les céphalées nerveuses, les palpitations (populaire).

Usage externe :

Plante entière, huile essentielle (infusion) : pullicose.

Plante entière, huile essentielle (infusion) : loco dolentis, inflammations articulaires, sciatique

Feuilles froissées : application sur le front ou les tempes, céphalées

Sève : otites.

Contre-indications :

1. Prise en grandes quantités, la rue est une plante dangereuse et même parfois mortelle. Sa toxicité hépatorenale et son pouvoir abortif sont bien documentés. L'intoxication se caractérise par des troubles nerveux centraux et digestifs, des troubles vasculaires (choc), des hémorragies (matrice), puis hépatite et néphrite. En outre, la rue pourrait être aussi tératogène et cancérigène. Se méfier encore d'avantage des huiles essentielles (de graines, de

racine ou de sommités ; les trois existent, elles ne sont pas équivalentes mais toutes sont toxiques).

2. Les furanocoumarines présentes dans la sève, après ingestion ou simple contact peuvent être à l'origine chez les personnes sensibles, de photo-dermatites graves et persistantes après exposition au soleil.

La rue ne doit donc pas être consommée par les femmes enceintes et les personnes avec une hypersensibilité connue aux furanocoumarines et substances voisines ou souffrant de troubles hépatiques ou rénaux.

En médecine vétérinaire, la chèvre est particulièrement sensible à l'intoxication à la rue. En toxicité chronique, des prises de 1 gramme de feuilles fraîches par kilo de poids vif par jour commencent à poser problème. La dose de 5 gr par jour est mortelle en 1 à 7 jours.

AUTRES USAGES

1. La plante est un excellent répellent pour certains insectes ; c'est un bon compagnon pour les rosiers et les framboisiers.
2. Son activité insecticide est surtout diurne et liée à durée de l'ensoleillement. Il est possible que les furanocoumarines soient en tout ou en partie concernées.
3. C'est un antimite redoutable.
4. Elle est attractive pour les aleurodes et peut être plantée en serre pour détecter les infestations débutantes.
5. Elle a réputation d'écarter chats et rongeurs des plantations.
6. C'est un bon couvre-sol et supporte bien la taille. Elle peut remplacer le buis dans les jardins de curés.

REMARQUES

Honnie par les uns, portée au pinacle par les autres, la rue n'a pas fini de faire parler d'elle dans la littérature scientifique. C'est actuellement une des plantes les plus étudiées tant en médecine classique qu'alternative. Parmi les acquis récents, signalons :

1. Les propriétés hypotensives (1997), bactéricides (2000), fongicides (2003), anti-inflammatoires (2005 et 2009) ont été une fois de plus recherchées et (re)démonstrées dans différents laboratoires un peu partout dans le monde.
2. Ruta6 (12 Ch), associé au Ca3(PO4)2 (3 x 3 Ch) a été efficace dans le traitement de certains cancers encéphaliques en particulier des gliomes (6/7 patients avec des gliomes) (2003)
3. Ruta6 (12 Ch), associé au Ca3(PO4)2 (3 x 3 Ch) a été utilisé avec succès dans le traitement de neurocysticercose avec peu ou pas d'effets secondaires (25/36 patients) (2001)
4. Des études préliminaires sur rats avec diabète induit ont montré que l'infusion de *Ruta graveolens* et la rutine ont une action antihyperglycémiant et antihyperlipidémique (2010)
5. Il a été démontré que chez le rat mâle, l'administration intrapéritonéale de 300 mg / kg d'une solution aqueuse de *Ruta graveolens* diminuait la spermatogénèse (2010). Certains se voient déjà utiliser cette technique ➡



comme moyen anticonceptionnel. Les bons moines avaient donc raison...

6. La matière médicale homéopathique renseigne Ruta graveolens comme étant active dans les tendinites et notamment sur le syndrome du canal carpien. Elle conseille d'utiliser la dilution 5 Ch. Passer à 15 CH en cas de douleur intense.
7. Enfin le Comité des Médicaments Vétérinaires de l'Agence Européenne pour l'Évaluation des Médicaments (EMA) a rendu son rapport final en ce qui concerne Ruta graveolens (voir [emea/mrl/542/98-final](#)).

Texte et photos : Josy Arendt



Ruta graveolens (photo Jörg Hempel)

L'Aisne et sa Thiérache

Grâce à son rang de quatrième département français pour le nombre de ses monuments classés, l'Aisne, berceau de l'Histoire de France, vous emporte dans les couloirs du temps. Tout en profitant de nos hébergements de charme, découvrez les chefs d'œuvre d'art gothique que sont les cathédrales de Laon ou de Soissons. Visitez le magnifique château des Princes de Condé, empruntez le célèbre Chemin des Dames ou explorez le Familistère Godin (www.evasion-aisne.com)...



Parcourez la Thiérache et admirez les richesses qui se présentent à vous !

Dressées au cœur des villages, plus de 60 églises fortifiées s'imposent dans le paysage bocager de Thiérache. Empruntez la route des églises fortifiées et arrêtez-vous devant ces témoins des guerres qui ont ravagé la Thiérache au cours des 16ème et 17ème siècles. Ce patrimoine singulier est une conséquence de la situation géographique qu'a toujours connue la Thiérache, terre de passage : située en territoire frontière entre la Champagne et la Picardie et plus largement entre l'Empire Germanique et le royaume de France, la Thiérache a été marquée par les guerres (guerre de Cent Ans, guerre de Trente Ans, la Fronde, guerres franco-espagnoles...). A cette époque, la région est un axe stratégique entre le royaume de France et les Provinces espagnoles qui se mènent de durs et longs combats. Les villages de Thiérache voient leurs églises se transformer en forteresses. Les habitants, lassés de subir les pillages et les ravages de soldats, aménagent et fortifient leur église. Plusieurs campagnes de fortification d'églises se suivent et les systèmes de défense mis en place sur les édifices varient d'une construction à une autre : découvrez les donjons, salles de garde et de refuge, tourelles, échauguettes et meurtrières !

L'œuvre sociale exceptionnelle de JBA Godin, et l'abbaye bénédictine de Saint-Michel, haut lieu d'un festival de musique internationalement connu des mélomanes. Ne manquez pas, au détour d'un village, le patrimoine exceptionnel des 60 églises fortifiées, qui sont les témoins de l'histoire tourmentée de la Thiérache. Poursuivez votre visite par une balade à Parfondeval, un des «Plus Beaux Villages de France» où vous découvrirez tout le charme des villages de Thiérache. Alors, partez pour une randonnée à pied, à cheval ou à vélo sur l'Axe vert et les nombreux chemins qui sillonnent la Thiérache ou descendez l'Oise en canoë-kayak à la découverte

de paysages verdoyants. Offrez-vous des sensations fortes lors d'un baptême de montgolfière ou d'une sortie en quad. Enfin, pour le plaisir de toute la famille, offrez-vous une pause détente et relaxation au centre aquatique de l'Île Verte à Hirson. La Thiérache est un véritable bol d'air pur !

Les produits du terroir

De la pomme au Maroilles, il n'y a qu'un pas à faire pour satisfaire votre gourmandise et votre envie de découvrir le savoir-faire de nos artisans locaux. Venez découvrir le travail du bois, l'impression d'un journal à l'ancienne et n'oubliez pas de déguster une bière sans faire de «Folie Douce» autour d'une assiette de tripes de fabrication artisanale. Enfin, n'oubliez pas pour une visite réussie notre célèbre Maroilles et un verre de cidre.



maroilles-CRT de Picardie (P.Winfiel)

Le Maroilles

Goûtez ce célèbre fromage du Nord de la France, exclusivement produit en zone AOC Avesnois-Thiérache. Le Maroilles est un fromage à pâte molle et à croûte lavée de couleur rouge orangé que vous pourrez déguster dans nos nombreuses recettes régionales.

La ferme de la chapelle Jérôme et sa Folie Douce à Le Nouvion-en-Thiérache

«Ici, les habitants fabriquaient un vin de fruits, pour eux ; un trésor de famille en quelque sorte. Nous n'avons rien inventé, nous avons plutôt profité d'un savoir-faire des gens du terroir. Avec nos deux hectares de verger de fruits rouges de fraises, de framboises, de groseilles, de cassis et un peu de rhubarbe pour les mélanges subtils, nous avons créé la Folie Douce. Aujourd'hui c'est «l'apéritif régional», ni un vin cuit, ni un pétillant. Il se boit frais, mais on peut l'utiliser aussi en cuisine (www.folie-douce-aperitif.fr) !» dixit Marie-Pierre Gruson.

Triperie de Luzoir

En Thiérache Picarde, Pays du Cidre & du Maroilles, la Triperie de Luzoir (www.triperie.com) vous ouvre ses portes. Le Patron-Stéphane Mensuelle vous dévoilera l'art de cuisiner LA "Tripe Ô maroilles" et ses associations avec : le Haricot de Soissons ; le Salicorne de Baie de Somme ; La Moutarde Champ's de L'Oise; la Lentilles Verte d'Esmerly. Autres mitonnades : les P'tits Pâtés Picard (Ô Maroilles, Ô Foin, Ô Orties) ou les Veloutés Ô Légumes anciens (Panais, Rutabaga, ...).



Luzoir triperie stephane Mensuelle©AS.Flament

Le Familistère de Guise

Godin rêvait d'une société idéale qui vit le jour avec la construction du «Palais social», véritable Versailles. Edifiée au XIXe à Guise, cette cité urbaine rassemble des logements au confort exceptionnel pour l'époque, des jardins potagers, un théâtre, des écoles, un lavoir piscine et plusieurs pavillons... Tout a été pensé pour que ses habitants ne manquent de rien (www.familistere.com).

La forteresse des Ducs de Guise

Mille ans d'Histoire ont construit ce site unique en Europe. Avec ses souterrains, son donjon du Moyen-âge, ses casemates, le château fort de Guise offre un bel exemple de la puissance de



Château-Fort de Guise (photos du Club du Vieux Manoir)

la dynastie des Ducs de Guise. Au cours de votre visite, arpentez le dédale de pièces voûtées, faites une halte dans la salle des Lépreux et aventurez-vous dans les mystérieux souterrains (www.chateaudugoise.fr).

Pour vos repas et nuitées voici quelques bonnes idées

A mi-chemin entre Paris et Bruxelles, l'hostellerie La Tour du Roy est située dans le charmant village de Vervins. Magnifique château du XIIe siècle avec ses meurtrières, ses vitraux et ses tourelles, il fut l'étape d'hôtes prestigieux. La décoration des pièces est authentique : parquet en chêne, poutres, tapis de Sedan... Chacune des 22 chambres possède son propre caractère, toutes ont des salles de bains de style rétro peintes à la façon Desvres. Côté cuisine, place à l'argenterie, aux dentelles et à quelques recettes signées Annie Desvignes, chef de grand talent (www.latourduroy.com).

Situé dans un cadre verdoyant au cœur de la Thiérache, l'Hôtel-Restaurant Le Clos de Montvinage à Etreapont (Logis de France) cultive l'art de recevoir. Le Clos du Montvinage est une demeure de caractère du XIXe siècle en briques rouges et blanches à l'allure altière. Les chambres aménagées dans le style Louis Philippe sont spacieuses et confortables. Ici, les recettes d'antan et du terroir sont au menu (www.hotel-clos-de-montvinage.com).

Patrick Thibaut



Place Familistère - crédit photo Chalmeau

Détention illégale d'un animal de la faune sauvage.

Zouzou le renard pourra finalement rester avec sa famille humaine



Photo : Kilarin

Le renard apprivoisé Zouzou, objet d'une saga judiciaire remontant à 2011 autour de la possibilité de le garder comme animal domestique, pourra finalement rester avec sa famille humaine d'adoption, en Dordogne, après l'accord de la préfecture, a annoncé jeudi la famille à l'AFP.

"Nous venons de recevoir le certificat de capacité unique, document qui nous permettra de garder Zouzou jusqu'à sa mort", a déclaré à l'AFP Anne-Paul Delanes, qui avait recueilli le renard en 2011 auprès du cadavre de sa mère. "Cela fait trois ans et demi que l'on attendait cela", s'est-elle félicitée en assurant qu'elle allait "encadrer" le document.

Le texte, dont une copie a été transmise à l'AFP, est une "décision relative à la délivrance d'un certificat de capacité pour la conduite d'élevage d'animaux de l'espèce renard roux", datée du 16 janvier. Il est accompagné d'un arrêté autorisant l'ouverture d'un établissement d'élevage pour Zouzou. Le certificat est délivré "jusqu'à la mort de l'animal dénommé Zouzou".

La préfecture de Dordogne, contactée par l'AFP, n'était pas immédiatement joignable pour commenter cette décision.

Plus câlin qu'un chien

Le 11 juin 2013, la cour d'appel de Bordeaux avait condamné Anne-Paule Delanes et son époux Didier à verser une amende de 300 € et à la confiscation du renard, déjà prononcée en première instance. L'arrêt, contre lequel ils s'étaient pourvus

Le bonobo, Dieu et nous

A la recherche de l'humanisme chez les primates

Frans De Waal

Dans cette analyse vivante et éclairante de ses importants travaux, l'éminent primatologue Frans de Waal soutient que la morale humaine n'est pas imposée d'en haut : elle nous vient de l'intérieur. Il est faux que le comportement moral commence et finisse avec la religion ; c'est en fait le produit de l'évolution. Pendant des années, de Waal a vu des chimpanzés reconforter des voisins en détresse et des bonobos partager leurs aliments. Aujourd'hui, il publie sur les semences du comportement éthique dans les sociétés primates de nouvelles preuves fascinantes, qui renforcent encore la thèse des origines biologiques du sens humain de l'équité.

Tissant son texte de récits saisissants issus du règne animal et d'analyses philosophiques judicieuses, de Waal cherche à expliquer la morale par un processus venu d'en bas, en insistant sur ce qui nous lie aux animaux. Ce faisant, il explore pour la première fois les conséquences de son travail pour notre compréhension de la religion moderne. Quel que soit le rôle des impératifs moraux qu'elle édicte, il la perçoit comme une "ouvrière de onzième heure", venue se surajouter à nos instincts naturels de coopération et d'empathie.



photo Ltshears

Mais à la différence de l'athée dogmatique qu'évoque le titre de son livre, de Waal ne méprise nullement la religion en tant que telle. Puisant

<http://www.lamontagne.fr>

à la longue tradition de l'humanisme qu'illustre le peintre Jérôme Bosch, il demande aux lecteurs réfléchis de se poser ces questions sous un angle positif : la religion a-t-elle un rôle à jouer pour le bon fonctionnement d'une société d'aujourd'hui, et si oui, lequel ? Où croyants et non-croyants peuvent-ils trouver l'inspiration pour bien vivre ? Riche en références culturelles et en anecdotes sur le comportement des primates, Le bonobo, Dieu et nous élabore un raisonnement original et captivant fondé sur la biologie évolutionniste et la philosophie morale. Pensant toujours hors des sentiers battus, de Waal apporte une nouvelle perspective encourageante et rassembleuse sur la nature humaine et sur nos efforts pour donner sens à notre vie.

Le bonobo, Dieu et nous
Frans De Waal
Date de parution : 16-10-2013
ISBN : 979-10-209-0062-3
23.80 €



Un animal de compagnie sur mesure

Trouver le petit compagnon idéal sur Internet, c'est le concept de AllPaws.com, imaginé par l'entrepreneur Darrell Lerner. Le site n'est en encore qu'à sa phase bêta, mais devrait être opérationnel d'ici peu.

Darrell Lerner, qui possède plusieurs sites de rencontres et a étudié les sites d'adoption d'animaux les plus connus, a eu l'idée de combiner les deux concepts pour rendre l'acquisition d'un animal de compagnie plus facile et ainsi permettre à davantage d'entre eux de trouver un foyer.

L'utilisateur aura la possibilité de choisir parmi toute une série de caractéristiques afin de dénicher le petit compagnon parfait. Il pourra sélectionner non seulement l'espèce, le sexe et l'âge de l'animal, mais aussi sa taille, la couleur de sa robe, la longueur de son poil et l'entretien qu'il

requiert. Le futur maître pourra choisir en fonction de son comportement avec les autres animaux ou les enfants, savoir s'il peut vivre en appartement, si ses vaccins sont en ordre, etc. Caractère et niveau d'entraînement sont également à la carte.

Et ce n'est pas tout, le site permet aussi aux utilisateurs de sauver leurs recherches, d'enregistrer des pages dans leurs favoris, de les partager sur Facebook et sur Twitter et même d'envoyer des messages instantanés (pas aux animaux évidemment, mais aux refuges). Un forum de discussions entre amoureux des animaux est même en préparation.

Le projet a pour but de rendre la recherche d'un animal de compagnie plus efficace et d'aider les gens à trouver l'animal qu'il leur faut, ce qui réduira également le nombre de personnes qui doivent rapporter leur petit compagnon parce qu'ils se rendent compte, après-coup, que celui-ci ne leur convient pas du tout.

Jusqu'ici, 5 000 personnes se seraient déjà enregistrées sur le site, qui répertorie 52 183 chiens, 41 050 chats, 1 258 lapins, 395 chevaux, 276 oiseaux, 658 "petits animaux à fourrure" - comme les gerbilles et les cochons d'Inde - 79 animaux de ferme - comme les chèvres et les alpagas - et 238 reptiles. Mais, contrairement aux sites de rencontre en ligne, celui-ci ne compte jusqu'ici aucun cochon.

Tiziana Atzori
<http://datanews.levif.be>
Huffington Post
24/01/2014

Ferme de la Vache - Service d'Insertion Sociale

Agrément n°RW/SIS/6320/10

Dans un écrin de verdure, à quelques minutes du centre-ville, le service de la « Ferme de la Vache » développe un projet social qui allie à la fois le jardinage de type biologique, le développement communautaire de quartier et la valorisation d'un site classé.

Trois axes y sont développés :

1. L'insertion sociale

Par le biais d'ateliers collectifs et d'un suivi social individuel, l'équipe accueille les personnes entre 18 et 60 ans (bénéficiaires du RIS, de l'ASE ou d'allocations sociales) pour qui une formation ou un emploi seraient prématurés. Les participants pourront (ré)acquérir des compétences telles que l'estime de soi, l'intégration



Ferme de la vache

dans un groupe, la définition d'un projet de vie, la régularité...

2. Des actions au sein du quartier Pierreuse

La table d'hôtes : chaque mercredi, épaulé par deux animateurs de la Ferme, un « cuisinier d'un soir » se propose de relever le défi de préparer un menu de son choix pour 32 personnes avec un budget déterminé. Le petit magasin « Oh près de la vache... » : il s'agit d'un comptoir de vente de légumes cultivés dans les jardins de la ferme, uniquement accessible aux habitants du quartier Pierreuse ou aux allocataires sociaux. Nous proposons des légumes de saison ainsi que des produits transformés tels que confitures, sirops, quiches et soupes du jour.

Les jardins familiaux : des parcelles de terrain sont mises à disposition des familles et/ou personnes qui ne possèdent pas de jardin et qui habitent dans la périphérie du site de Favechamps.

3. Des animations et stages pour enfants

Des stages « sport et nature » sont proposés quatre fois par an aux enfants dont les parents sont sans emploi ou sous contrat « article 60§7 ».

Des animations « nature et environnement » sont organisées sur réservation pour les associations, les écoles primaires et les services en charge d'enfants en difficultés sociales

Depuis 2007, le service participe à une nouvelle dynamique dans le cadre du projet AMORCE retenu par le FSE dans sa programmation 2007-2013. Ce projet vise à définir un Parcours d'Insertion structuré et associe plus étroitement les

SIS (Services d'Insertion Sociale) la Dynamisation et le service RÉINSER.

Contact :
Madame Tania Wolkoff
rue Pierreuse, 113/117 - 4000 Liège
04/223.52.84 (bureau)

La vache Milka

Le premier emballage du chocolat Milka date de 1901 et est orné d'une vache en noir & blanc sur fond de paysage alpin.

Mais pourquoi une vache ? La vache représente, mieux que tout autre animal, le monde et le lait alpins. Et comment est-on arrivé à une vache de couleur mauve ? Inspiré par le dicton "fami-

liarisez-vous avec ce qui est étranger, devenez étranger à ce qui est familier", Milka montrait un emballage représentant l'image d'une vache mauve sur fond également mauve, afin d'attirer l'attention sur son chocolat.

Bien que la toute première campagne publicitaire montrait bien d'autres objets en mauve tels que des sapins ou des ballons, seule la vache mauve fut retenue. Elle va bien avec la marque et représente des émotions telles que la tendresse et la douceur. "Dans les Alpes, l'air est plus pur, l'eau plus limpide et les prés plus verts. C'est pourquoi leurs vaches donnent un lait de meilleure qualité. Et un lait meilleur donne un chocolat meilleur, plus tendre". Ces paroles ouvraient une nouvelle voie pour la vache mauve des Alpes et depuis elle figure dans toutes les publicités Milka.

En 1973 est lancé le premier spot publicitaire Milka affichant une vache de couleur mauve. Depuis 1973 la vache mauve Milka a joué le rôle principal dans plus de 110 spots télé.

La vache mauve au jour d'aujourd'hui

Depuis les années 90, on a décidé de montrer toujours la même, une Simmental, la tête légèrement inclinée vers la gauche et portant une robe mauve avec des taches blanches de la même taille.

Aujourd'hui cette vache mauve représente l'identité visuelle pour tous les produits de la marque Milka. Elle est devenue une des plus grosses vedettes dans la publicité et est solidement ancrée dans la société actuelle. En 1995, en Bavière, sur les 40.000 enfants qui, lors d'un concours, devaient colorier une vache, un sur trois avait opté pour la couleur mauve. Cette vache mauve Milka symbolise la qualité en même



La vache Milka



temps que la sympathie, la crédibilité, la jovialité et la patience. Elle a des fans fidèles partout dans le monde.

La vache mauve contribua largement à la vente de quelques 400 millions de tablettes de chocolat, près de 30 millions de lapins de Pâques et de Pères Noël et bien d'autres articles de l'assortiment Milka au chocolat au Lait du Pays Alpin.

Un aquarium à l'hôpital pour mieux supporter la douleur

Les aquariums placés dans certains hôpitaux ont des effets inattendus sur les patients. Non seulement, ils feraient office de lieu de rencontre pour les patients et les visiteurs, mais il aurait en plus des vertus hypotensives et favoriserait l'appétit. De plus en plus d'hôpitaux se dotent d'aquariums. Mais la raison n'est pas qu'esthétique.

Quelques équipes de médecins sont parvenues à établir que les aquariums étaient bénéfiques pour le bien-être des patients. En effet, ils ont constaté qu'observer les poissons nager pendant une vingtaine de minutes faisait baisser la tension artérielle pendant plusieurs heures. Une observation qui s'ajoute à celles réalisées à travers le monde par d'autres équipes.

Aux Etats-Unis, des chercheurs ont prouvé que dans les services de gériatrie où les personnes pouvaient observer un aquarium, les patients atteints de la maladie d'Alzheimer se nourrissaient avec davantage de facilité. Mieux encore : l'aquarium et ses habitants suscitent un grand intérêt chez les patients. "La vie de l'aquarium rythme la vie des patients, ils se retrouvent autour de lui comme on se rassemble autour d'une cheminée [...] L'aquarium offre la possibilité de prendre le temps d'observer la vie des poissons", explique au Figaro le Pr Maurice Mimoun, qui dirige le service de chirurgie plastique et des grands brûlés à l'hôpital Saint-Louis.

Ainsi, l'aquarium devient un lieu de rencontres qui encourage les patients à sortir plus souvent de leur chambre et à entrer en contact avec d'autres patients et les personnes venues rendre visite à leurs proches hospitalisés. Et les poissons deviennent des habitants à part entière de l'hôpital. "Les patients identifient les poissons, observent ceux qui sont plus faibles, s'enthousiasment devant leur reproduction, mais sont également témoins de la mort de certains d'entre eux", indique le Pr Mimoun.

A l'hôpital Robert Debré (Paris), l'aquarium est utilisé en pédopsychiatrie pour

aider les enfants souffrant de troubles alimentaires, notamment en les laissant nourrir les poissons, rapporte explique le Figaro. Mais ce n'est pas tout puisque les médecins constatent également "un effet apaisant, apporté par l'eau elle-même". Selon le Pr Raphaël Vialle, chef du service de chirurgie orthopédique et réparatrice de l'enfant à l'hôpital Armand Trousseau, les enfants qui ont observé l'aquarium tropical du service supportent ainsi beaucoup mieux des gestes un peu douloureux. L'effet persiste environ dix minutes. Un effet apaisant et anesthésiant "Cela confirme les nombreuses études qui indiquent que les techniques de diversion sont particulièrement efficaces pour lutter contre la douleur chez l'enfant", souligne-t-il.

Pour mettre en avant cet effet anesthésique, le Pr Vialle a réalisé une expérience auprès de 70 personnes. Après les avoir laissé regarder l'aquarium un certain temps, il les a connectées à un appareil provoquant de petites décharges. Il a ainsi observé que la douleur était jugée moins intense après avoir regardé l'aquarium pendant seulement 5 minutes. L'étude révèle que l'effet anesthésiant est maximal après une demi-heure d'observation. "C'est la première fois qu'on montrait un effet direct sur la douleur", note le médecin.

Et les patients ne sont pas les seuls à profiter des bienfaits des aquariums. Les familles qui attendent, dans l'anxiété, que leur enfant sorte du bloc opératoire, bénéficient elles aussi des bienfaits de l'aquarium. Il les aide à patienter. "La salle d'attente était une véritable Cocotte-Minute, avec des sollicitations

incessantes des familles sur le personnel". Avec l'installation de l'aquarium, les conversations portent maintenant davantage sur les habitudes des poissons que sur la durée de leur attente.

Reste qu'installer un aquarium n'est pas toujours simple ni même possible. Le Pr Vialle souligne que l'aquarium tropical de 1.200 litres de son service (installé en 2012) "demande un minimum d'expertise et un investissement important, sur le plan financier, mais également en temps". L'installation n'est pas de toute simplicité et les techniciens de l'hôpital y ont participé sur leur temps libre. Par ailleurs, ce petit bijou a coûté 11.000 € à l'achat et il faut prévoir 2.000 € supplémentaires (provenant de dons) chaque année pour l'entretien. De plus, il faut procéder, trois fois par semaine, au nettoyage de l'aquarium. C'est le Pr Vialle (ou ses collègues), passionné d'aquariophilie, qui s'en occupe lui-même lorsqu'il est présent. "Un tel projet reste dépendant de la passion d'une ou plusieurs personnes, ne serait-ce que pour entretenir l'aquarium : rien n'est plus triste qu'un aquarium qui meurt faute de soins", conclut-il cité par le Figaro.

<http://www.allodocteurs.fr>
http://www.maxisciencences.com/aquarium/hopital-les-bienfaits-inattendus-des-aquariums-sur-le-bien-etre-des-patients_art31860.html
 31/01/2014



j'aime beaucoup ce que vous faites

DEMANDE D'INSERTION D'UNE PETITE ANNONCE DANS LE VETERINARIA

Nom : Prix par parution :
 Prénom : Nombre de parutions :
 Adresse : Montant Total :
 Code Postal : Offre d'emploi: **GRATUIT**
 Ville : Membre UPV : **GRATUIT**
 N° Ordre : Non membre UPV/ non vétérinaire: 50 € hTVA
 N° T.V.A. :

1 lettre par case, en lettre imprimé, 1 espace après chaque mot

Envoyez-nous la grille accompagnée de votre paiement avant la date de bouclage du Veterinaria

UPV
 Rue des Frères Griselin 11 B - 1400 Nivelles — Fax : 067/21 21 14 — E-mail: upv@upv.be
 Paiement anticipatif au compte 310-1105287-58 (IBAN: 95 3101 1052 8758)

A VENDRE

- Colonne pour arthroskopie complète et bon état année 2005 (achat) OEV-191 moniteur LCD OLYMPUS MAJ-132 support LCD Olympus CLV-S40 source de lumière froide 300Kw OTV – S7B processeur Vesera B UP-20 imprimante vidéo couleur sony OTV-S7H1-VA tête de caméra Visera WA03200A câble de lumière 3m autoclavable WMSC Trolley
 Prix : 10 000€
 George Merjaneh Tél : 02/384 65 38 ou 0475/93 46 28 georges.merjaneh@chirec.be

A REMETTRE

- Cabinet PA (Bruxelles) à remettre pour cause manque de temps ; clientèle très agréable et en constante croissance ; très bien situé (beaucoup de passage ; possib. de rachat du matériel et des médicaments ; toutes les formules sont possibles ; prix intéressant ; tél : 0488.515.480

- A remettre pour cause de décès clientèle vétérinaire canine (possibilité mixte) existant depuis 14 ans ou location- vente du cabinet équipé (radio, salle d'opération, appareil pour analyse de sang, pharmacie, vente d'aliments), clientèle comprise. Possibilité d'aide sur place et logement provisoire. Situation : 71150 Fontaines, Chalon sur Saone. Contacts : Belgique P.Guillaume : 0475434572 ou OO32475434572





20/03/2014
20:30- 22:30
Cercle Vétérinaire du Centre
Physiopathologie rénale et cas cliniques
Orateur : Dr Kris Gommeren
Rens. : Dr A-M. Teucq Tél. : 064/54 98 90
teucqam@skynet.be

20/03/2014
21:30 - 22:30
Cercle Vétérinaire de Bruxelles
La gestion des chaleurs
Lieu : Ixelles
Conférencier : Dr Stefan Deleuze
Rens. : Dr D. Bruyère Tél : 0475/24 27 25
cvb@numericable.be

22/03/2014 - 23/03/2014
Congrès VetEvent Stavelot
Des signes à l'Evidence ou Consensus en médecine interne
Programme complet et inscription sur
www.vetevent.be

24/03/14
19h30 – 21h30
Cercle Vétérinaire du Tournaisis
Gestion du poulain nouveau né par le praticien
Lieu : Vaulx (Tournai), Vautour Tennis Club
Conférencier : L. Lecoq
Rens. : www.formavet.be
4 PFCC



27/03/2014
08:00 à 16:30
UPV - Experts
A l'attention des CDM de l'AFSCA
Programme de formation à la communication professionnelle et à la gestion de conflits - Module 5 : gérer une communication difficile et l'appliquer à bon escient
Lieu : Gosselies (Hôtel Charleroi Airport)
Orateur : Mr Jean-Pierre Bastin
Rens. UPV -Tél : 067/21 21 11 Fax : 067/21 21 14
upv@upv.be
15 PFCC

24/03/14
20h – 22h
Cercle Vétérinaire du Tournaisis
Hypertension féline
Lieu : Tournai, Hôtel Cathédrale
Conférencier : D. Bruyère
Rens. : www.formavet.be
2 PFCC

04/04/2014
09:00 à 12:00
Matinée de L'AVBW
L'animal en choc, Troubles cardio vasculaires, comment bien réaliser une Fluidothérapie
Lieu : Ferme de Froidmont Rixensart
Orateur : Dr Kris Gommeren
Tél.: 0474/78 41 13
avbwformation@gmail.com



08/04/14
08:00 à 16:00
UPV - Experts
A l'attention des CDM de l'AFSCA
Hygiène, nettoyage, désinfection dans les entreprises agro-alimentaires
Lieu : Loyers, Burogest Office Park
Orateurs : V. Delcenserie, B. Ancion
Rens. : www.formavet.be
11 PFCC, 7h AFSCA



10/04/14
08:00 à 16:00
UPV - Experts
A l'attention des CDM de l'AFSCA
Hygiène, nettoyage, désinfection dans les entreprises agro-alimentaires
Lieu : Loyers, Burogest Office Park
Orateurs : V. Delcenserie, B. Ancion
Rens. : www.formavet.be
11 PFCC, 7h AFSCA

10/04/2014
19:30 à 22:30
Cercle Vétérinaire du Centre
Suivi de gestation
Orateur : Dr Giovanna Bassu
Rens. : Dr A-M. Teucq Tél. : 064/54 98 90
teucqam@skynet.be



15/04/14
UPV - Experts
A l'attention des CDM de l'AFSCA
Programme de formation à la communication professionnelle et à la gestion de conflits - Module 1 : connaissance de soi et dynamisme des comportements
Lieu : Loyers
Rens. UPV -Tél : 067/21 21 11 Fax : 067/21 21 14
upv@upv.be
15 PFCC, 7,5 h AFSCA



24/04/2014
19:30 à 22:30
Cercle Vétérinaire de Bruxelles
L'actualité des règlements d'identification et de passage de douane des chiens et chats
Lieu: Leuvensesteenweg 323 - 1932 St Steven Woluwe
Conférencier: Dr Bernard FLASSE (OMV) Dr Jaak DE LATHOUWERS
Rens.: Dr D. Bruyère tél: 0475/24 27 25
cvb@numericable.be



24/04/2014
20:00 à 22:00
Association Vétérinaire de Charleroi a.s.b.l.
La malpropreté chez le chat
Lieu : Ransart (L'Orchidée)
Orateur : Dr Hofmans Joëlle
Rens. : Dr Pierre Mathieu Tél.:071/78 00 78
vet.p.mathieu.spy@skynet.be

06/05/14
UPV - Experts
A l'attention des CDM de l'AFSCA
Programme de formation à la communication professionnelle et à la gestion de conflits - Module 1, jour 2 : connaissance de soi et dynamisme des comportements
Lieu : Loyers
Rens. UPV -Tél : 067/21 21 11 Fax : 067/21 21 14
upv@upv.be
15 PFCC, 7,5 h AFSCA



22/05/2014
19:30 à 22:30
Cercle Vétérinaire de Bruxelles
La rupture des ligaments croisés
Lieu: Bus Bavard
Conférencier: Dr CHARBONNEAU
ens.: Dr D. Bruyère tél: 0475/24 27 25
cvb@numericable.be



22/05/2014
20:00 à 22:00
Association Vétérinaire de Charleroi asbl
Données pathologiques et pronostics des lymphomes canins et félins
Lieu : Ransart (L'Orchidée)
Orateur : Dr Sandra Jolly
Rens. : Dr Pierre Mathieu Tél.:071/78 00 78
vet.p.mathieu.spy@skynet.be

28/05/14
UPV - Experts
A l'attention des CDM de l'AFSCA
Programme de formation à la communication professionnelle et à la gestion de conflits - Module 2 : comprendre le processus de communication et l'appliquer au quotidien
Lieu : Loyers
Rens. UPV -Tél : 067/21 21 11 Fax : 067/21 21 14
upv@upv.be
15 PFCC, 7,5 h AFSCA

Calendrier - Étranger

25/04/2014 - 27/04/2014
25ème Congrès de l'association des médecins vétérinaires du Québec en pratique des petits animaux
Le plus important Congrès au Canada dans le domaine de la médecine des animaux de compagnie
Lieu : Palais des Congrès de Montréal
Avantages membre UPV = Membre AMVQ donc tarifs avantageux

03/06/2014
20:30 à 22:30
Cercle Vétérinaire du Centre
Phytothérapie et gestion des MBau - Troubles de mobilité
Orateur : Dr Estelle Lhoest
Rens. : Dr A-M. Teucq Tél. : 064/54 98 90
teucqam@skynet.be

09/06/2014
09:00 à 12:00
Matinée de l'AVBW
Les ponctions de liquides et de masses
Comment bien les réaliser, les analyser et les interpréter au cabinet
Lieu : Ferme de Froidmont Rixensart
Orateur : Dr Marianne Heimann Rens.: 0496/48 67 41
avbwformation@gmail.com



12/06/14
UPV - Experts
A l'attention des CDM de l'AFSCA
Programme de formation à la communication professionnelle et à la gestion de conflits - Module 2 : comprendre le processus de communication et l'appliquer au quotidien
Lieu : Loyers
Rens. UPV -Tél : 067/21 21 11 Fax : 067/21 21 14
upv@upv.be
15 PFCC, 7,5 h AFSCA



09/10/2014
20:30 à 22:30
Cercle Vétérinaire du Centre Epilepsie
Orateur : Dr Dominique Peeters
Rens. : Dr A-M. Teucq Tél. : 064/54 98 90
teucqam@skynet.be

23/10/2014
20:00 à 22:00
Association Vétérinaire de Charleroi asbl
Les tests dynamiques en hormonologie
Lieu : Ransart (L'Orchidée)
Orateur : Dr Van de Weerd Marie-Lys
Rens.: Dr Pierre Mathieu Tél.:071/78 00 78
vet.p.mathieu.spy@skynet.be

08/12/2014
13:00 à 17:00
UPV - CPR
L'UPV organise pour la DQV Formation Initiale certificative dans le cadre de l'agrément DQV.
Lieu : Loyers (Namur)
Rens. : UPV: Tél : 067/21 21 11 Fax : 067/21 21 14
upv@upv.be



Rens. : <http://eventmobi.com/amvq2014>

21/05/2014 - 23/05/2014
Congrès SNGTV 2014
Les examens complémentaires : atouts du diagnostic et de la prescription raisonnée
Lieu : Reims
Rens. UPV : Tél : 067/21 21 11 Fax : 067/21 21 14
upv@upv.be

27/07/2014 - 01/08/2014
Titre : Congrès Buiatrie 2014 World Buiatrics Congress WBC 2014
Lieu : Cairns – Australia
Réservation souhaitées un an à l'avance
Contact : Dr Josy Arendt
josy.arendt@numericable.eu
n° de Tél : 02/410 52 52
Adresse : rue Osseghem 2721080 Bruxelles

Imprimerie DE SMET sprl

Imprimerie reconnue par l'Etat pour l'impression de reçus fiscaux, fiches et registres pour les professions libérales, ainsi que tout imprimés pour les services de TVA.

Hendrik Baelskaai 30
Industriezone 7
8400 OOSTENDE
Tél. 059 33 22 24
Fax 059 33 22 19
drukkerij.desmet@pandora.be

VILLERS LA VILLE
Tél. 071 87 65 57
Imprimerie.desmet@pandora.be

CARNETS DE RECUS FISCAUX

50 reçus par carnet (papier autocopiant)

10 carnets	4,60 € par carnet
20 carnets	3,60 € par carnet
40 carnets	2,60 € par carnet
60 carnets	2,25 € par carnet
100 carnets	1,90 € par carnet

Pour les membres UPV -10%



Trifexis
(spinosad+milbémycine oxime)
comprimés à croquer pour chiens

Dénomination: Trifexis 270 mg/4,5 mg comprimés à croquer pour chiens Trifexis 425 mg/7,1 mg comprimés à croquer pour chiens Trifexis 665 mg/11,1 mg comprimés à croquer pour chiens Trifexis 1 040 mg/17,4 mg comprimés à croquer pour chiens Trifexis 1 620 mg/27 mg comprimés à croquer pour chiens

Substances actives: spinosad et milbémycine oxime **Espèces cibles :** chiens **Indications:** Traitement et prévention des infestations par les puces (*Ctenocephalides felis*) chez le chien lorsqu'il y a une indication concomitante de prévention de la dirofilariose (L3, L4 *Dirofilaria immitis*) et/ou de traitement d'infestations par les nématodes gastro-intestinaux dus à des ankylostomes (L4, adulte immature L5 et adulte de *Ancylostoma caninum*), à des vers ronds (adulte immature L5, et *Toxocara canis* adulte et *Toxascaris leonina* adulte) et des espèces du genre *Trichuris* (*Trichuris vulpis* adulte). L'effet préventif contre les réinfestations par les puces découle de l'activité adulticide et de la réduction de la production d'œufs. L'effet dure jusqu'à 4 semaines après une seule administration du médicament vétérinaire. Le médicament vétérinaire peut être utilisé dans le cadre d'une stratégie thérapeutique de lutte contre la dermatite par hypersensibilité aux piqûres de puces (DHPP). **Contre-indications:** Ne pas utiliser chez les chiens de moins de 14 semaines. Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité aux principes actifs ou à l'un des excipients. **Effets indésirables:** Les vomissements constituent un effet indésirable fréquemment observé et surviennent dans les 48 heures suivant l'administration. Dans la plupart des cas, les vomissements étaient transitoires et légers et n'ont pas nécessité de traitement symptomatique. À des doses de 30 et 60 mg de spinosad et 0,5 à 1 mg de milbémycine oxime par kilo de poids vif, des effets de léthargie, anorexie/perte d'appétit, diarrhée, prurit, une dermatite et un érythème de la peau et du pavillon de l'oreille ont été fréquemment observés. L'hypersalivation, les tremblements musculaires, l'ataxie et les crises convulsives étaient peu fréquents. Les rapports post-commercialisation ayant trait au spinosad indiquent que, dans de très rares cas, une cécité, des troubles de la vision et des problèmes oculaires peuvent être observés. La fréquence des effets indésirables est définie en utilisant la convention suivante : • très fréquent (effets indésirables chez plus d'1 animal sur 10 au cours d'un traitement) • fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 100) • peu fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 1 000) • rare (entre 1 et 10 animaux sur 10 000) • très rare (moins d'un animal sur 10 000, y compris les cas isolés) **Posologie et mode d'administration :** Voie orale. **Posologie :** Le médicament vétérinaire doit être administré conformément au tableau suivant pour garantir une dose de 45 à 70 mg de spinosad et 0,75 à 1,18 mg de milbémycine oxime par kilo.

Poids (kg) du chien	Dosage et nombre de comprimés à administrer:				
	Trifexis 270 mg/4,5 mg	Trifexis 425 mg/7,1 mg	Trifexis 665 mg/11,1 mg	Trifexis 1040 mg/17,4 mg	Trifexis 1620 mg/27 mg
3,9-6,0	1				
6,1-9,4		1			
9,5-14,7			1		
14,8-23,1				1	
23,2-36,0					1
36,1-50,7			1		1
50,8-72,0					2

Mode d'administration: Le médicament vétérinaire doit être administré avec de la nourriture ou immédiatement après le repas. Selon la situation épidémiologique locale, le médicament vétérinaire peut être administré à intervalles mensuels, tout au long de la saison, aux doses recommandées, comme indiqué ci-dessous. Ce produit combiné (Trifexis) ne doit toutefois pas être administré pendant plus de 6 mois consécutifs par an. Si le chien n'accepte pas le(s) comprimé(s) directement dans la bouche, ceux-ci peuvent être mélangés avec de la nourriture. La durée de l'efficacité peut être réduite si la dose est administrée à jeun. Le chien doit faire l'objet d'une surveillance rigoureuse après l'administration du comprimé. En cas de vomissement dans l'heure suivant l'administration et si le comprimé est visible, administrer une nouvelle dose complète. En cas d'oubli d'une dose, administrer le médicament vétérinaire au cours du repas suivant. Reprendre ensuite un schéma posologique mensuel à partir de ce jour.

Chiens ne vivant pas dans des zones endémiques de dirofilariose :

Trifexis peut être utilisé dans le cadre de la prévention saisonnière des infestations par les puces (en remplacement d'un traitement par un médicament antipuces monovalent) chez les chiens qui présentent également une infestation par des nématodes gastro-intestinaux. Un traitement unique est efficace pour une élimination des nématodes gastro-intestinaux. Après le traitement de l'infestation à nématodes, la prévention de l'infestation par les puces doit être poursuivie avec un produit monovalent.

Chiens vivant dans des zones endémiques de dirofilariose :

Il convient de tenir compte des recommandations énoncées à la rubrique 4.5 avant tout traitement par Trifexis. Pour la prévention de la dirofilariose, ainsi que pour le traitement et la prévention concomitants des infestations par les puces, le médicament vétérinaire doit être administré à intervalles mensuels réguliers pendant la saison des moustiques et des puces. Le médicament vétérinaire doit être administré au cours du mois précédent l'apparition attendue des moustiques. Il est recommandé que le traitement pour la prévention de la dirofilariose soit poursuivi à intervalles mensuels réguliers pendant au moins 1 mois après la dernière exposition aux moustiques, mais que Trifexis ne soit pas administré pendant plus de 6 mois consécutifs par an. Si Trifexis est utilisé en remplacement d'un produit préventif contre la filariose, la première dose de Trifexis doit être administrée au cours du mois suivant la dernière dose de l'ancien médicament. Chez les chiens se rendant dans une région d'endémie de filariose, le traitement doit commencer dans le mois suivant l'arrivée. Le traitement doit être poursuivi mensuellement, la dernière administration ayant lieu un mois après le départ du chien de cette région, mais Trifexis ne doit pas être administré pendant plus de 6 mois consécutifs par an. Pour obtenir des informations sur le moment optimal pour commencer le traitement avec ce médicament vétérinaire, demander conseil à un vétérinaire.

Reg.N°: EU/2/13/155/001-015

À usage vétérinaire - à ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire.

Entreprise responsable:
Eli Lilly and Company Ltd
Priestley Road
Basingstoke
Hampshire
RG24 9NL
ROYAUME-UNI

Pour plus d'information:

Téléphone: +32 (0)33 34 30 02

Fax: +32 (0)33 34 30 03

Email: elanco_benelux@lilly.com

S.A. Eli Lilly Benelux N.V.
Plantin en Moretuslei 1A (3rd floor), B-2018 Antwerpen

Elanco